



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Alexandre MALFAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, M. François LEMAIRE, M. Guy HEDDEBAUX, M. Bertrand PETIT, Mme Cécile YOSBERGUE.

**CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DES
SOLIDARITÉS (AVENANT 2025) ET AU CONTRAT POUR L'INSERTION ET
L'EMPLOI (2025-2027)**

(N°2025-363)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la Loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu l'instruction interministérielle n°DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2025/82 du 04/06/2025 relative à la déclinaison territoriale du Pacte des solidarités pour l'année 2025 à travers deux

démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'Etat et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux ;

Vu l'instruction n°DGEFP/DFT/2025/10 du 20/03/2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'Etat et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu la délibération n°2023-417 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Schéma "garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais " » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2024-176 de la Commission Permanente en date du 15/04/2024 « Contractualisation avec l'Etat relative au contrat local des solidarités (2024-2027) et au contrat pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme France Travail 2024 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/09/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider la recette d'un montant de 3 342 548,00 euros allouée par l'État, au titre de l'année 2025 dans le cadre du contrat local des solidarités et selon les modalités précisées au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'État l'avenant n°1 au contrat local des solidarités 2024-2027, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 :

De valider la recette d'un montant de 5 124 190,00 euros allouée par l'État, au titre de l'année 2025 dans le cadre de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi et selon les modalités précisées au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'État la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 5 :

Les recettes perçues en application des articles 1 et 3 de la présente délibération sont affectées sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	Recette €
Fonctionnement	C02-428N01	74713//93428	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	8 466 738,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 22 septembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pas-de-Calais
Le Département

Imputation budgétaire

Programmes : 304

Actions : 23 « Pacte des solidarités »

Sous actions :

Activité : 0304-50-23

GM : 10.02.01

AVENANT N° 1 AU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

ANNÉE 2025

DS N°

– EJ N°

Montant : 3 342 548 €

Entre

L'Etat, représenté par Laurent Touvet, préfet du Pas-de-Calais, dont le siège est situé 16 place de la Préfecture 62020 Arras Cedex 9, et désigné ci-après par les termes « État », d'une part,

Et

Le Département du Pas-de-Calais, représenté par Jean-Claude Leroy, son président, et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et son décret d'application 2025-135 du 14 février 2025 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret du 9 avril 2025 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet du Pas-de-Calais, à compter du 28 avril 2025 ;

Vu le décret du 9 mai 2023 portant nomination de M. Christophe Marx, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, sous-préfet d'Arras ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-10-37 du 28 avril 2025 accordant délégation de signature à M. Christophe Marx, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu le Budget Opérationnel de Programme n° 0304 « Inclusion sociale et protection des personnes » de la région des Hauts-de-France pour 2025 ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027 ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2025/82 du 4 juin 2025 relative à la déclinaison territoriale du Pacte des solidarités pour l'année 2025 à travers deux démarches : les contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux et entre l'État et les métropoles, et les pactes locaux des solidarités menés avec les acteurs locaux ;

Vu le contrat local des solidarités du 8 juillet 2024 entre l'État et le Département du Pas-de-Calais, ci-annexée,

Vu la délibération du Conseil départemental du Département du Pas-de-Calais en date du 22 septembre 2025 autorisant le Président du Département du Pas-de-Calais à signer le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 -OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

- d'intégrer les dispositions financières relatives à l'exercice 2025,
- de modifier les annexes initiales du contrat.

ARTICLE 2 –MODIFICATION DU CONTRAT

2.1 [ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT]

2.1.1 Modification de l'article 2.2

Le deuxième tiret de l'article 2.2 du contrat local des solidarités du 8 juillet 2024 est modifié comme suit :

« Au titre de l'année 2025, le soutien financier de l'État s'élève à un montant de 3 342 548 €

Après le cinquième paragraphe de l'article 2.2 sont intégrées les dispositions suivantes :

« Le soutien financier de l'Etat au titre des crédits de l'année 2025 se répartit ainsi :

- au titre de l'axe « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » : 1 659 288 € ;
- au titre de l'axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : 1 010 000 € ;
- au titre de l'axe « Construire une transition écologique solidaire » : 673 260 €

Le Département s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le tableau financier récapitulatif figurant en annexe.

Dans le cas où le contenu des actions serait modifié ou de nouvelles actions créées, le Département du Pas-de-Calais s'engage à transmettre de nouvelles fiches-actions. »

2.1.2 Modification de l'article 2.3

L'article 2.3 « suivi et à l'évaluation », du contrat local des solidarités susvisées est ainsi rédigé :

Le suivi et l'évaluation de l'exécution de la présente convention sont effectués de façon conjointe par le Département et l'État. Les modalités de pilotage au niveau départemental sont définies entre le préfet de département et le Département. Le Département renseigne chaque année, sur Pilot'actions, le niveau d'atteinte des indicateurs locaux à partir des fiches actions (annexe n°1) et des indicateurs nationaux (annexe n°4), et établit un état d'avancement des actions contractualisées.

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du contrat local, le Département est en charge de la préparation d'un rapport d'exécution du contrat. Ce rapport couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, soit deux années civiles. La méthode d'évaluation et le contenu du rapport devront s'inscrire dans le cadre du référentiel national d'évaluation à mi-parcours. Le rapport fait l'objet d'une délibération départementale en vue d'une transmission au préfet de région et au préfet de département au plus tard le 31 mars 2026.

Au moins une action du contrat local doit faire l'objet d'une mesure d'impact. Cette mesure d'impact doit être réalisée en conformité avec le référentiel national de la mesure d'impact.

Le suivi des actions et des moyens mobilisés pour la mise en œuvre du présent contrat est opéré au niveau départemental dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les services de l'État et du Département d'une part, et de la gouvernance locale partenariale d'autre part.

Les deux co-contractants s'engagent à renseigner chaque année « Pilot'actions », outil numérique de suivi et de pilotage des contractualisations dans le champ des solidarités et de l'insertion et de l'emploi : saisie et validation dans l'outil des conventions, des actions conventionnées et de leurs mises à jour annuelles dans le cadre des avenants, et des données de bilan de l'année n-1. Plusieurs campagnes de saisie sont prévues dans l'année. Les co-contractants s'engagent à renseigner l'outil pendant l'ouverture de la période de saisie. Chaque co-contractant doit toujours avoir au moins un compte pour accéder à l'outil et le renseigner.”

2.1.3 Modification de l'article 2.4

L'article 2.4 « Communication » est ainsi rédigé :

Le porteur de projet s'engage à faire publicité du financement de l'administration dans toute communication visuelle au public au moyen d'une insertion du logo du Ministère chargé de l'emploi et/ou du logo du Pacte national des solidarités, ainsi que du logo du préfet en exploitant les éléments du kit de communication mis à disposition par l'administration.

2.2 MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS

L'article 3 « MODALITÉS DE VERSEMENT DES CRÉDITS » du contrat local des solidarités susvisées est complété par les dispositions suivantes :

Pour 2025, la contribution financière se répartit comme suit :

3 342 548 € sont mobilisés au profit des 3 axes dans le champ des solidarités sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes ». Ce montant est ventilé au profit de 3 piliers du Pacte des solidarités sur les crédits du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » pour l'année 2025, selon l'imputation suivante :

- 1 659 288 € sur l'action 23, sous-action 23 « Pilier 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 1 », code activité 0304 50 23 23 01 ;
- 1 010 000 € sur l'action 23, sous-action 25 « Pilier 3 Plan 100% Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 3 », code activité 0304 50 23 25 01 ;
- 673 260 € sur l'action 23, sous-action 26 « Pilier 4 Construire une transition écologique solidaire », activité de programmation 01 « Contractualisation avec les départements pilier 4 », code activité 0304 50 23 26 01 ;

100% du montant de la contribution est versé quinze jours après la date de notification du présent avenant.

Ces contributions financières seront créditées sur le compte du Département du Pas-de-Calais selon les procédures comptables en vigueur. Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale :	
Code établissement :	
Code guichet :	
Numéro de compte :	
Clé RIB :	
IBAN :	
BIC :	

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Hauts-de-France.

Le comptable assignataire de la dépense est la directrice départementale des finances publiques de la Somme.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES ANNEXES

Les annexes suivantes du contrat susvisé sont actualisées et remplacées le cas échéant par les versions annexées au présent avenant :

- ANNEXE 1 – Fiche action (modèle)
- ANNEXE 2 – Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs
- ANNEXE 3 – Tableau budgétaire
- ANNEXE 4 – Tableau des indicateurs nationaux

ARTICLE 4

Le présent avenant prend effet à la date de sa signature.

ARTICLE 5

L'ensemble des autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Arras, le

Laurent Touvet,

Jean-Claude Leroy,

préfet du Pas-de-Calais

président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

VISA du contrôleur budgétaire régional, le

ANNEXE 1 : FICHES ACTION

ANNEXE 2 – TABLEAU DES ACTIONS ET SUIVI DE LEURS INDICATEURS

ANNEXE 3 - TABLEAU FINANCIER

ANNEXE 4 - TABLEAU DES INDICATEURS NATIONAUX

Action 1.1

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.1	Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures, en situation de précarité sans solution
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action

Constats et enjeux

L'accompagnement des jeunes a été inscrit comme l'une des priorités du projet de mandat du Conseil départemental. Accompagner la jeunesse la plus vulnérable est une ambition forte du Pacte des solidarités humaines.

La politique départementale d'inclusion des jeunes se regroupe autour de 4 grands objectifs et s'inscrit dans un partenariat renforcé aux côtés des acteurs de la jeunesse :

- Assurer un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans le monde économique ;
- Créer un lien de confiance : sécuriser le parcours du jeune, autour d'un interlocuteur identifié et accepter le droit à l'erreur ;
- Rendre les jeunes autonomes : apporter une réponse concrète aux jeunes ;
- Donner à tous les jeunes les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs.

La complexité des situations individuelles des jeunes, l'hétérogénéité de leurs besoins et les inégalités qui existent entre eux et entre territoires appellent à mieux faire converger les diagnostics et les réponses qui sont portés par les acteurs du département, tout en tenant compte des spécificités d'intervention de chacun.

D'une part, pour les jeunes 16-18 ans, relevant de la protection de l'aide sociale à l'enfance, dont « la majorité » est un cap particulièrement critique. Ce cap motive leur besoin d'indépendance et nombre d'entre eux, souhaite quitter l'ASE, sans solution durable d'inclusion.

En ce sens, l'arrêt brutal de l'accompagnement éducatif, l'absence de ressource, la difficulté à trouver un emploi et le recours à des hébergements temporaires et précaires, viennent enfermer le jeune dans des difficultés et dans un isolement social et affectif.

Ensuite, Il existe des jeunes évoluant en dehors de tous les dispositifs de droit commun. Ces jeunes, sortis du système scolaire plus ou moins tard, diplômés ou non, sont sans repère. Âgés entre 16 et 25 ans, ils ne sont ni inscrits dans une formation ni dans un parcours vers l'emploi. Ces jeunes, qui n'ont pas forcément le réflexe de venir vers les institutions et ni aucune obligation, sont difficile à capter. De plus, ils ne souhaitent pas travailler. Ils restent entre eux, souvent ils n'ont pas de véhicule, n'ont pas les moyens d'obtenir leur permis de conduire ».

Il est nécessaire de mettre en œuvre des moyens de remobilisation spécifiques avec le développement d'approches nouvelles sur la mobilisation de ces publics « invisibles ». Il doit être privilégié le « aller vers », notamment en se rendant auprès de leur environnement, utiliser les nouveaux modes de communication, apporter une réponse mesurer en fonction des besoins repérés.

Objectifs :

- Disposer d'une palette de réponses adaptées à chaque situation, en mettant en œuvre des moyens nouveaux de remobilisation et le développement de pratiques innovantes d'accompagnement des jeunes : L'« aller vers », et « accompagner autrement », pour créer le lien de confiance avec les jeunes, et ce y compris en ligne.
- Repérer les jeunes de 16 à 25 ans sans solution, ou en risque de rupture avec les partenaires locaux, pour leur proposer des accompagnements personnalisés
- Orienter progressivement les jeunes accompagnés vers le droit commun.
- Construire ou renforcer le lien partenarial entre les acteurs locaux associatifs de la jeunesse et de l'insertion professionnelle, dans une perspective « d'aller vers »

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

• Action 1 : Renforcement du coach Jeunesse

Après une première expérimentation de ce dispositif depuis juin 2022, 557 jeunes sont entrés dans le dispositif dont 73% de NEET et 263 jeunes ont intégré un dispositif de droit commun en moins de 6 mois.

Le dispositif offre la possibilité de co-construire avec le jeune une réponse globale et adaptée, afin de sécuriser son parcours (santé, social, logement, scolarité, formation, emploi, ressources...) autour d'un accompagnement de proximité, avec un coach mission locale, dans l'objectif : éviter la/les rupture(s) de parcours du jeune et accompagner le jeune dans un projet de vie.

Objectifs :

- Le repérage et la remobilisation des jeunes qui ne sont pas dans un parcours d'insertion professionnelle (garantie jeune, PACEA, CEJ, « un jeune, une solution », etc).
- Prévenir les risques de rupture de parcours de droit commun
- Créer d'un lien privilégié et amener le jeune à prendre conscience de l'importance d'un projet professionnel et de l'orienter vers un professionnel de l'insertion de droit commun.
- Fédérer les partenaires de l'action sociale autour du jeune, afin de construire avec lui son projet de vie.
- Construire ou renforcer le lien partenarial entre les acteurs locaux associatifs de la jeunesse et de l'insertion professionnelle. Dans une perspective « d'aller vers »

Déroulement :

Phase 1 : *créer, renforcer et développer le partenariat de proximité*

En ce sens, le partenariat et/ou son développement avec toutes les structures participant aux missions de la jeunesse de chaque territoire apparaît essentiel (centre social, club de prévention, PRE (Programme de réussite éducative), CAJ (centre d'accueil jeunesse), associations sportives, service d'accueil de jour, maison des ados, collèges et lycée, MDS, CAF...)

Phase 2 : *Repérage*

Dans cette logique, le repérage du jeune est indispensable par les différents partenaires liés à la jeunesse et la réactivité après l'orientation l'est tout autant.

Phase 3 : *Orientation*

Le partenaire repérant un jeune en difficulté et sans accompagnement, prend contact avec le coach et sollicite un rendez-vous tripartite, afin d'établir un premier contact, d'évoquer les difficultés du jeune et de définir ensemble des objectifs adaptés et réalisables.

Le coach par le biais de maraude, participe au repérage du jeune. Et afin de répondre de façon réactive et efficiente aux besoins du jeune, la prise de rendez-vous doit intervenir dans un délai maximum de 15 jours, suivant la prise de contact.

Phase 4 : *Construction du lien et accompagnement*

Le coach travaille en partenariat avec les services dédiés et communique sur la construction du projet de vie. Il garantit un lien permanent avec le jeune de son entrée dans le dispositif, jusqu'à son autonomie dans son projet ou ses 26 ans. Il oriente vers les partenaires et accompagne dans la démarche.

- **Volume de public** : 400 jeunes
- **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet pour le financement d'ETP
- **Montant** : 300 000€
- **Temporalité** :
 - **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - **Durée** : Sur la durée du pacte local des solidarités

• **Action 2 :**

L'ambition portée est de veiller à ce que la sortie de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés et d'offrir d'autres formes d'accompagnement pour des jeunes très en rupture pour lesquels l'accompagnement effectué par des acteurs de l'ASE n'est pas adapté.

Atteindre les 4 engagements du plan pauvreté et principalement :

- Permettre la permanence des liens pour le jeune avec une personne ressource ou une structure
- Faire en sorte qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans construire son parcours professionnel tout en ayant le « droit à l'essai »
- Veiller à ce qu'aucun jeune majeur ne quitte l'aide sociale à l'enfance sans logement stable

L'action consiste à déployer un binôme composé d'un professionnel de l'accompagnement socio-éducatif et d'un conseiller socio-professionnel afin de préparer le jeune à la sortie de l'accompagnement ASE et préparer son autonomie en mobilisant les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement et/ou de logement temporaire.

- Coordonner le projet d'autonomisation du jeune avec les acteurs de l'emploi et

expérimenter un pack inclusion en faveur des jeunes (accès aux droits, à la santé, au logement...).

- Engager et piloter un partenariat avec les acteurs hors aide sociale à l'enfance :
 - Dispositifs de seconde chance (E2C, EPIDE),
 - Lieux ressources (CIDJ, etc.),
 - Partenaires de l'Éducation : Établissements scolaires (COP) et CIO, Crous,
 - Partenaires spécialistes de la mobilité,
 - Acteurs du monde économique : chambre consulaire, branche professionnelle, groupement d'entreprises...

Cette opération a pour objectifs de :

- Accompagner le plus en amont possible les jeunes confiés à l'ASE dès leurs 16 ans :
 - Préparer leur autonomie, en pensant l'accompagnement de manière globale
 - Mobiliser les dispositifs d'insertion professionnelle et d'accès au logement du droit commun.
- Assurer un accompagnement global du jeune :
 - Proposer un diagnostic partagé mené conjointement par le binôme au côté du jeune
 - Accompagner le jeune à envisager l'après ASE et l'aider à mûrir son projet personnel de sortie
 - Orienter et construire un parcours vers une sortie durable et compatible vers une entrée dans la vie active

- **Volume de public : 700**
- **Mode de désignation des opérateurs : Appel à projet pour le financement d'ETP en Mission Locale et MECCS**
- **Montant : 936 000€**
- **Temporalité :**
 - **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - **Durée** : Sur la durée du pacte local des solidarités

Territoire • L'ensemble du territoire du Département		Public cible • Les jeunes de l'aide sociale à l'enfance âgés entre 16 et 21 ans, se trouvant dans un cumul de ruptures scolaires, sociales, professionnelles ou éducative
Pilotage • Département	Co-financeurs •	Partenaires impliqués • Missions Locales • MECCS • CAF • Prévention spécialisé • Partenaires locaux
Points de vigilance éventuels • Mobilisation des acteurs • Mobilisation des publics • Méthodologie d'accueil des publics		

Suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation • Nombre de jeunes NEET • Nombre de jeunes reprenant un parcours d'insertion • Nombre de jeunes sortant de l'ASE avec une solution pour leur autonomie	Indicateurs d'impact • Évolution des situations • Baisse du nombre de jeunes sans solutions

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental		Total
2024	618 000€	618 000€		1 236 000€
2025	618 000€	618 000€		1 236 000€
2026	618 000€	618 000€		1 236 000€
2027	618 000€	618 000€		1 236 000€
Total	2 472 000€	2 472 000€		4 944 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière « d'aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie.	600	1 100	1 100	1 100	1 100

Action 1.2

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.2	Pack jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action

Constats et enjeux

Le Département ambitionne d'accompagner les jeunes en situations de précarité et ce, dans tous les pans de leur vie et notamment dans :

- L'accès à la vie sociale
- Leur insertion professionnelle
- Leur accès à un logement.

Quelques chiffres témoignent de l'importance de la précarité chez les jeunes, dans le Pas-de-Calais :

- En 2019, dans le Pas-de-Calais, près d'un quart des jeunes de 15 à 24 ans ne sont ni en emploi ni en études (16% au niveau national). Ce pourcentage correspond aux jeunes ayant déclarés au recensement de la population être sans emploi (salarié ou non, même à temps partiel) et non inscrit dans un établissement d'enseignement pour l'année scolaire en cours.
- Plus de 29% des jeunes de moins de 30 ans du Pas-de-Calais vivent sous le seuil de pauvreté avec des taux pouvant atteindre 35% dans certains territoires (Grand Calais, Boulonnais, Communauté d'agglomération de Lens-Liévin).
- En 2021, 15,5 % des jeunes actifs qui ont terminé leurs études initiales depuis 1 à 4 ans sont au chômage.

Malgré des dispositifs nombreux, l'insertion professionnelle des jeunes demeure difficile ainsi que leur « parcours » vers le logement.

Aussi, il est proposé de mettre en place un « Pack jeune » sur le Département. Celui comprendra 4 grands objectifs qui s'inscrivent dans un partenariat renforcé aux côtés des acteurs de la jeunesse pour :

- Assurer un accueil et un accompagnement de qualité leur permettant de réussir leur intégration dans la société ;
- Créer un lien de confiance : sécuriser le parcours du jeune, autour d'un interlocuteur identifié et accepter le droit à l'erreur ;
- Rendre les jeunes autonomes : apporter une réponse concrète aux jeunes dans les différents domaines (insertion, logement, mobilité, emploi, ...) ;

- Donner à tous les jeunes les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs.

Objectifs

Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement de co-construire avec le jeunes une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion et de soutenir leur accès au logement :

- À travers l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, et qui ne répondent pas à l'obligation de formation
- Par un travail spécifique autour de l'accès et au maintien dans le logement des jeunes en situation de précarité se combinant, en fonction des besoins de chaque jeune.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Action 1 : la lutte contre le décrochage scolaire

Le Département doit conforter son implication dans la lutte contre le décrochage scolaire afin d'empêcher la sortie des jeunes sans qualification du système scolaire et prévenir les difficultés d'insertion plus tard. Avec l'obligation de formation, une opportunité de partenariat renforcé avec l'Éducation nationale sur ce sujet s'est développé.

Pour éviter les doublons et assurer les articulations entre les dispositifs, le Département renforcera les collaborations ses partenaires, dont l'Éducation nationale. Mais aussi il continuera les maillages entre les différentes politiques pour créer des passerelles en faveur des jeunes et assurer un parcours de vie sans rupture.

Pour cela il poursuivra et renforcera le travail dans le cadre de l'obligation de formation avec :

- 9 Référents départementaux en charge de participer à l'animation de l'obligation de formation (PSAD) ;
- Une offre de service complémentaire à l'offre de service existante avec les Écoles de la 2^{ème} chance.
- Développer la communication directe sur les réseaux sociaux et les maraudes numériques qui représentent des outils efficaces pour informer les jeunes et répondre à leurs interrogations de façon réactive (Promeneur du net)

○ **Volume de places : 150 jeunes**

○ **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet

○ **Montant** : 179 016€

○ **Temporalité** :

– **Date de mise en place** : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

– **Durée** : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 2 : soutenir financièrement l'accès et le maintien dans le logement des « jeunes en précarité »

Aide financière permettant l'accès ou le maintien dans le logement des jeunes en parcours logement complexe quand ils ne peuvent recourir au FSL

- **Volume d'aides** : 90 jeunes accompagnés financièrement
 - **Mode de désignation des opérateurs** : pas d'opérateur. La CAF effectuera les versements pour le compte du Département
 - **Montant** : 200 000€
 - **Temporalité** :
- Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

- Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 3 : accompagnements sociaux logement pour les « jeunes en précarité »

Accompagner socialement de manière renforcée vers ou dans le logement des jeunes qui sont en situation de précarité

- **Volume de mesures** : 240 mesures
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 700 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 4 : solutions logement « jeunes et jeunes en précarité » (conventionnements avec des bailleurs sociaux)

Proposer à travers des conventionnements avec les bailleurs sociaux des solutions logement adaptées aux ressources des jeunes en situation de précarité pour faciliter leur insertion

- **Volume de mesures** : 55 jeunes
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 90 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Action 5 : financement du mobilier de première nécessité pour les jeunes

- **Volume d'aides** : 73 mesures
- **Mode de désignation des opérateurs** : pas d'opérateur. La CAF effectuera les versements pour le compte du Département
- **Montant** : 30 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Territoire

- Département du Pas-de-Calais

Public cible

- Les jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité

Pilotage

- Département

Co-financeurs

- Etat / Département

Partenaires impliqués

- MDS et chefs SLISL, chefs SLAI
- Coordinateurs logement d'abord
- Missions locales
- Ecoles de la 2ème chance
- CLLAJ
- CAF
- Associations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes ou logement /

		hébergement, • CCAS • Bailleurs sociaux • L'association régional des centres sociaux • Éducation nationale
Points de vigilance éventuels • Nécessité de garantir le travail en réseau et l'approche transversale à partir d'une coordination territoriale. Proposer une approche « complémentaire » des dispositifs et non un système concurrentiel.		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation • Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière d'« aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie • Nombre de bénéficiaires d'actions du pack Jeunes, et taux de répartition par types d'action • Montants financiers alloués pour l'accès et le maintien dans le logement (actions 3 et 5) • Nombre de conventionnements de solutions de logement adaptées réalisés avec les bailleurs sociaux (action 4) •		Indicateurs d'impact • Nombre de jeunes relogés par des bailleurs sociaux conventionnés (action 4)

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	ERBM	Total
2024	599 508€	599 508€		1 199 016€
2025	599 508€	599 508€		1 199 016€
2026	599 508€	599 508€		1 199 016€
2027	599 508€	599 508€		1 199 016€
Total	2 398 032€	2 398 032€		4 796 064€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans	438	600	600	600	600

ANNEXE 1

solution, bénéficiaires des actions en matière d'« aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie					
Nombre de bénéficiaires d'actions du pack Jeunes, et taux de répartition par types d'action	176 Action 2 : 0% (0) Action 3 : 64% (112) Action 4 : 11% (19) Action 5 : 25% (45)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)	458 Action 2 : 20% (90) Action 3 : 52% (240) Action 4 : 55% (55) Action 5 : 16% (73)
Montants financiers alloués pour l'accès et le maintien dans le logement (actions 3 et 5)	380 000	730 000	730 000	730 000	730 000
Nombre de conventionnements de solutions de logement adaptées réalisés avec les bailleurs sociaux (action 4)	3	4	4	4	4
Nombre de jeunes relogés par des bailleurs sociaux conventionnés (action 4)	19	55	55	55	55

Action 1.3

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.3	Action en faveur du public féminin
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action

Constats et enjeux

La participation pleine et équitable des femmes dans tous les éléments constitutifs de la société est un droit humain fondamental. Pourtant, à l'échelle mondiale, que ce soit en politique, dans les divertissements ou sur le lieu de travail, les femmes et les filles sont largement sous-représentées.

De nos jours, les jeunes générations de femmes obtiennent de meilleurs résultats au baccalauréat et sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes, et elles semblent ainsi mieux armées pour réussir sur le marché du travail. Pour autant, leur taux d'emploi (71 %) reste bien en deçà de celui des hommes (écart de 10 points dans la région) et le taux de chômage plus élevé (15,2 %, écart de 1,7 point). Les femmes perçoivent en moyenne un revenu inférieur à celui des hommes. De plus, lorsqu'elles ont un emploi, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel.

Sur plan de la précarité, les femmes sont fortement représentées dans le RSA. Au sein du Département, il est dénombré 45 843 foyers bénéficiaires du RSA, composés à 57% de femmes. Parmi les femmes bénéficiaires du RSA, 59% sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

En effet, les bénéficiaires témoignent des difficultés à concilier leur vie de famille avec une activité professionnelle, et ce, notamment pour les femmes seules qui assument pleinement le rôle de mère, particulièrement lorsque les enfants sont en bas âge. En outre, on constate que certains parents, et notamment des mères, sont méfiants quant à l'idée de faire garder leurs enfants et émettent des réticences pour des raisons de confiance.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) s'est intéressé à la situation des familles monoparentales dans la Région Haut-de-France. Les constats rejoignent majoritairement les tendances nationales et portent l'attention sur la fragilité de ces foyers qui représentent 23% et en augmentation de 6 point par rapport à 2013.

Les familles monoparentales sont composées :

- 84% des situations : le parent à charge est une femme ;

- 53% n'ont qu'un seul enfant ;
- 23% des enfants sont âgés de 11 à 17 ans ;
- 19% du revenu de ces familles proviennent des aides sociales.

Ces familles monoparentales doivent davantage faire face à des conditions de vie difficiles. Le taux de chômage des mères seules est deux fois et demi plus important que celui des mères vivant en couple (22,2% contre 8,3% pour les mères vivant en couple avec enfants). Les difficultés sur le marché de l'emploi affectent plus particulièrement les jeunes mères de famille monoparentale, notamment lorsque les enfants sont nés avant la fin des études ou au tout début de l'activité professionnelle.

Enfin, les femmes représentent une très large partie des victimes de violences conjugales.

Le Département est investi et met en œuvre une politique en faveur des femmes :

- Accompagnent des victimes de violences conjugales, notamment : Assistante sociale dans les Commissariats ; Soutien financier du Département auprès des structures d'accompagnement du public victime ; Accompagnement global aux personnes victimes.
- Mise en œuvre des politique d'insertion en faveur des femmes : Accompagnement par la CAF, femmes relevant des familles monoparentales, dans le cadre de l'accompagnement des BRSA ; des formations à l'attention des professionnels, dont l'objectif est d'intégrer dans leurs pratiques une démarche pour accompagner des femmes ayant peu ou jamais travaillé, ou sortant d'une période d'inactivité liée à l'éducation et aux soins de leurs enfants vers un projet d'activité professionnelle.
- Une offre d'accompagnement avec une expérimentation dans le cadre du SPIE : Mamans solos ;
- Une offre d'insertion RSA : Actions d'insertion dédiées aux publics féminins ; la mobilisation du Schéma Départemental des Services aux Familles

Cependant, des mécanismes de reproduction sociale relatifs à la scolarité, à la configuration familiale, aux capitaux dont disposent les individus ainsi qu'aux perspectives d'avenir ont également été mis en lumière dans différentes études. Pour donner à tous les jeunes femmes, les meilleures chances pour une vie autonome et éviter la répétition des fonctionnements familiaux antérieurs, il est important de mettre en œuvre des actions de prévention et d'égalité Femmes-hommes.

Objectifs

Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement les femmes, en apportant une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion :

- d'une part à travers des manifestation pour casser les stéréotypes ;
- par un travail spécifique autour de l'accès et au maintien dans le logement des jeunes en situation de précarité se combinant, en fonction des besoins de chaque jeune.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

- **Action 1 : la lutte contre stéréotype (action ERBM)**

La répartition sexuée des emplois et des tâches résulte en partie des représentations de métier et des stéréotypes de sexe et de genre. On confère aux femmes et aux hommes des compétences dites « naturelles » (force et autorité pour les hommes, minutie et empathie pour les femmes...) et des représentations de métiers (professions techniques pour les hommes et aide à la personne pour les femmes).

L'action mettra en valeur la lutte contre le sexisme et favoriser l'égalité Femmes-Hommes. Elle insistera à plus de mixité dans les métiers, notamment « dit masculin » tel que les métiers du bâtiment. Le projet pourra s'imaginer sur la construction d'une exposition présentant des métiers en tension représentée par des femmes, et qui impliquerait des jeunes dans la construction du projet. Celle-ci pourrait être exposé dans des lieux publics, collèges ou lycées.

- **Volume de places** : 15 jeunes
- **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet
- **Montant** : 40 000€
- **Temporalité** :
 - Date de mise en place : Dès la signature de la convention avec l'Etat
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

- **Action 2 : Soutenir une réponse de santé auprès des ados**

Le Département, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, souhaite enrichir son offre de service sur des territoires où les problématiques de santé des adolescents sont prégnantes, en particulier sur le secteur de Béthune – Bruay en déployant une Maisons des ados.

Objectif :

- Soutenir une réponse de santé auprès des ados, ainsi que fournir des informations, des conseils, une aide au développement d'un projet de vie
- Répondre de façon efficace et équitable à la problématique de la jeunesse dans le département, en lien avec les éventuelles difficultés de déplacements des usagers.
- Favoriser l'accueil en continu par des professionnels divers pour faciliter l'accès de ceux qui ont tendance à rester en dehors des circuits plus traditionnels ;
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge ;
- Constituer un lieu ressource sur un territoire donné pour l'ensemble des acteurs concernés par l'adolescent (parents, professionnels, institutions).

- **Volume de places** : tous les jeunes en demande
- **Mode de désignation des opérateurs** : Interne (ETP)
- **Montant** : 53 500€
- **Temporalité**
 - Date de mise en place : année 2024
 - Durée : Sur la durée du pacte local des solidarités

Territoire

- Territoire de l'ERBM

Public cible

- Les jeunes, notamment les femmes

ANNEXE 1

		de 18 à 25 ans en situation de précarité	
Pilotage Département	Co-financeurs Département		Partenaires impliqués - MDS - Maison des Ados - Éducation nationale
Points de vigilance éventuels La mobilisation de la jeunesse			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation Nombre de jeunes concernés par l'action		Indicateurs d'impact Nombre de jeunes femmes s'orientant vers les métiers dit « masculin »	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	ETAT/ERBM	Total
2024		46 780€	46 780€	93 560€
2025		46 780€	46 780€	93 560€
2026		46 780€	46 780€	93 560€
2027		46 780€	46 780€	93 560€
Total		187 120€	187 120€	374 240€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
<i>nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution, bénéficiaires des actions en matière d'« aller vers » et en matière de mobilisation vers l'autonomie</i>	0	30	30	30	30

Action 1.4

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.4	Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux Dans le contexte de fortes mutations du monde, certaines personnes sont confrontées à des situations complexes suite à des faits de vie personnelles ou professionnelles. Bien qu'ils fassent l'objet d'un accompagnement, des freins périphériques ou des événements de la vie amènent certains demandeurs à se retrouver sans solutions. Certaines de ces situations auraient pu être évitées si la prise en charge avait été mutualisée et coordonnée entre les partenaires afin de répondre aux difficultés périphériques, y compris l'environnement familial, ou l'accompagnement adapté pour mieux prendre en charge la personne, en changeant aussi les pratiques. Ensuite, le sujet des violences familiales est également important en raison des impacts sur la cellule familiale et les comportements individuels. Depuis le décret n°2023-1088 du 24 novembre 2023, les CAF et MSA versent une aide financière ou un prêt (selon les ressources de la personne) aux personnes victimes de violences conjugales. Ainsi pour bénéficier de cette aide, la personne sollicitant l'aide doit joindre un dépôt de plainte ou avoir réalisé un signalement au Procureur de la République datant de moins de 12 mois et doit justifier de ses ressources. Si elle le sollicite, elle peut également bénéficier pendant 6 mois des droits et des aides liés au revenu de solidarité active (RSA), notamment l'octroi automatique de la complémentaire santé solidaire et d'un accompagnement social et professionnel.
Objectifs : Déployer une offre adaptée d'accompagnement des publics en difficultés, et assurer la même qualité d'accompagnement pour tous les bénéficiaires • Développer un véritable parcours global avec des étapes clés sur différentes thématiques pour faciliter l'évaluation à l'autonomisation • Accompagnement global de la famille • Protéger et accompagner les victimes de violences conjugales • Lutter contre les stéréotypes impactant le quotidien des bénéficiaires • Éviter la reproduction sociale • Ancrer une approche systémique du parcours d'accompagnement
Description de l'action
Modalités de mise en œuvre

- **Action 1 : coach famille**

Déploiement à titre expérimentale sur Liévin d'un coach famille pour résoudre les différentes problématiques et repositionner la famille dans un parcours stable :

- ➔ Coordonner les différents acteurs agissant avec les membres d'une même famille pour gagner en cohérence dans l'offre de service collégiale proposée.
- ➔ Mettre en place une expérimentation sur la base d'un partenariat avec une cité éducative
- ➔ Faire en sorte que tous les membres de la cellule familiale soient mobilisés ensemble de manière à permettre lever les freins.

- **Volume de places : 40**

- **Mode de désignation des opérateurs : ETP en interne et ingénierie**

- **Montant : 100 000€**

- **Temporalité :**

- Date de mise en place : dès la signature de la convention
- Durée : sur la durée du pacte des solidarités

- **Action 2 : Accompagnement des personnes victimes de violences conjugales**

Déploiement de professionnels formés sur les violences familiales pour renforcer l'accompagnement des personnes concernées dans le cadre du décret n°2023-1088 du 24 novembre 2023.

- ➔ Proposer un accompagnement social et professionnel aux publics victimes de violences conjugales au travers un diagnostic
- ➔ Accéder aux droits
- ➔ Accompagner les personnes en fonction de leur demande

- **Volume de places : 100**

- **Mode de désignation des opérateurs : conventionnement par avenant et sous condition d'être formé sur le sujet.**

- **Montant : 100 000€**

- **Temporalité**

- **Date de mise en place** : dès la signature de la convention
- **Durée** : sur la durée du pacte des solidarités

Territoire • L'ERBM pour le coach famille • L'ensemble du territoire du Département pour l'accompagnement socio professionnel	Public cible • Situations complexes ou bloquées • Personnes victimes de violences familiales	
Pilotage • Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs • Département du Pas-de-Calais	Partenaires impliqués • CAF, • UDCCAS, • Éducation Nationale
Points de vigilance éventuels • Mobilisation des acteurs • Mobilisation des publics		

Suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation • Nombre de familles accompagnés • Nombre de solutions apportées	Indicateurs d'impact • Évolution des situations

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2024	100 000€	100 000€		200 000€
2025	100 000€	100 000€		200 000€
2026	100 000€	100 000€		200 000€
2027	100 000€	100 000€		200 000€
Total	400 000€	400 000€		800 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions « d'aller vers » et/ou d'accompagnement dans la parentalité.	0	150	150	150	150

Action 1.5

Axe 1	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance
Action 1.5	Prévention des ruptures 11-18 ans
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux Les acteurs du lien social présents en proximité des familles, constituent le premier levier de prévention. Le Département porte ainsi la conviction que leur mobilisation, avant l'apparition des difficultés éducatives ou en complément de l'intervention des professionnels de l'action sociale, est un facteur déterminant de l'efficacité d'une politique de prévention. Le Pas-de-Calais peut s'appuyer sur un large réseau d'acteurs susceptibles de concourir à cet objectif et des habitudes de travail en commun. Parmi ces acteurs, on distingue les acteurs de première ligne présents dans le quotidien des enfants et des familles : l'école, les programmes de réussite éducative, les services jeunesse des communes, les centres sociaux et espaces de vie sociale, les clubs sportifs et de loisirs ainsi que les associations d'éducation populaire. Ceux-ci jouent un rôle déterminant dans le repérage et la prévention primaire voire secondaire. On distingue également les acteurs de la deuxième ligne de prévention, c'est-à-dire les services ou les professionnels qui agissent en dehors d'une mesure éducative mais qui ont néanmoins des actions spécifiques en direction des familles ou des enfants en situation de vulnérabilité : les centres de planification et d'éducation familiale, le service social en faveur des élèves (SSFE), les opérateurs de l'insertion et du logement et bien sûr les services de prévention de spécialisée. Les enjeux seront et notamment dans le cadre du Renouvellement du bassin minier de : • Répondre aux problématiques des familles d'aujourd'hui et aux besoins émergents • Fédérer et mobiliser autour des MDS les ressources du territoire dans le domaine de la prévention • Agir pour le bien-être et la santé des adolescents
Objectifs • Développer des actions d'accompagnement, des espaces de vie, y compris sur les champs du numérique pour aller au contact des jeunes et les soutenir, à leurs horaires de vie et pendant les vacances, et dans leur environnement familial afin d'éviter des ruptures de parcours de vie.

Description de l'action**Modalités de mise en œuvre**

- **Action 1 : Soutenir la prévention spécialisée notamment en accompagnant les actions innovantes de psychologue de rue**

La prévention spécialisée est une action éducative et sociale qui consiste à aller vers le jeune dans son milieu de vie. L'objectif est d'assurer une continuité éducative auprès du jeune qu'il soit dans sa famille à l'école ou dans la rue.

L'action prévoit de soutenir la prévention spécialisée, notamment en accompagnant les actions innovantes de psychologue de rue, qui permet une nouvelle réponse pour les jeunes rencontrant des problèmes de santé

Les objectifs de cette action éducative sont de :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports.
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à la dureté de certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies.
- Aider à un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à favoriser l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu.

- **Volume de publics** : 100
- **Mode de désignation des opérateurs** : Appel à projet
- **Montant** : 440 000€
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : dès la signature de la convention
 - **Durée** : Durée du pacte

- **Action 2 : 10 000 départs en vacances pour l'été (action spécifique ERBM)**

Les attentes du projet sont de rendre les familles autonomes, en les accompagnant dans la préparation du séjour vacances et en leur permettant de découvrir les dispositifs d'aides possibles. Le projet s'adressera à toutes les familles de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

Le déroulement du projet se déclinera en plusieurs phases :

- La préparation, le séjour, le bilan.
- Les séjours individuels seront proposés de juin à novembre 2024 d'une durée d'une à deux semaines.

Les séjours pourront avoir lieu sur toute la France, mais se dérouleront, en grande majorité, dans le Nord-Pas-de-Calais.

- **Volume de place** : 10 000 départs
- **Mode de désignation des opérateurs** : Organismes spécialisé dans la démarche Vacances Ouvertes
- **Montant** : 150 000€
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : dès la signature de la convention

– Durée : Durée du pacte		
Pilotage Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs Département du Pas-de-Calais	Partenaires impliqués - EPCI/communes - Club de prévention - Maisons des Ados - CPAM/CAF - Cités éducatives - Éducation nationale - ARS
Points de vigilance éventuels La sensibilisation de la population		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation - Nombre de jeunes mineurs accompagnés dans la prévention - Nombre de séjours organisés - Nombre de jeunes accueillis	Indicateurs d'impact Nombre d'adolescents (mineurs) ayant bénéficié des actions en matière de prévention et de traitement du décrochage scolaire et des actions d'ouverture à la culture, aux sports et aux loisirs.	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	ETAT/ERBM	Total
2024	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
2025	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
2026	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
2027	220 000€	295 000€	75 000€	590 000€
Total	880 000€	1 180 000€	300 000€	2 360 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre d'adolescents (mineurs) ayant bénéficié des actions	0	5 000	5 000	5 000	5 000

Action 3.1

Axe 3	la lutte contre les grandes exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 3.1	Développer des outils contribuant à la coordinations de l'accès aux droits
	Action avec mise à jour

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux La solidarité à la source consiste à améliorer l'accès aux prestations sociales et à en augmenter le recours en procédant d'une part au pré-remplissage des déclarations trimestrielles de ressources et d'autre part en développant la détection et « l'aller vers » pour aller chercher les potentiels bénéficiaires, connus ou inconnus des bases de données existantes. Il s'agit donc de simplifier les démarches pour les usagers et de lutter contre le non recours aux droits, dans un premier temps au bénéfice du RSA et de la prime d'activité, avant de l'étendre à d'autres prestations, y compris la protection maladie telle que la couverture santé solidaire. Toutefois, le non recours aux droits est une problématique aux facteurs pluriels et multisectoriels sur lesquels la solidarité à la source ne permet pas d'agir intégralement. On parle notamment de l'existence du « dernier kilomètre » pour souligner le décalage entre les objectifs d'une mesure et sa mise en œuvre auprès des usagers, lorsqu'il émerge des freins connexes qui viennent empêcher la pleine efficacité de la démarche réalisée.
Objectifs Mieux comprendre pour adapter nos accompagnements et déployer une offre adaptée, à la prévention, à l'accompagnement « efficace » et éviter reproduction de la pauvreté (comment rétablir l'égalité des chances ?)
Description de l'action
Modalités de mise en œuvre • Action 1 : développer des études sur les publics et analyser l'impact des dispositifs Face à la mise en place d'actions de proximité pour permettre à chacun d'accéder aux droits, il est nécessaire analyser les besoins et de s'assurer que la réponse apportée est la bonne. Pour cela, l'évaluation des politiques publiques doit se faire autant sur un plan quantitatif (données récoltées) qu'au travers de la parole de l'intéressé. En partenariat avec les acteurs, développer des études sur les publics et analyser l'impact des dispositifs : ○ Actions multi partenarial sur les parcours ; ○ Actions autour du champ du logement et plus spécifiquement concernant les expulsions locatives ; ○ Actions en faveur des jeunes : ASE, décrocheurs

- **Volume de place** : sans objet
- **Mode de désignation des opérateurs** : AAP
- **Montant** : 80 000€
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : Action nouvelle sur 2024
 - **Durée** : durée du pacte

• **Action 2 : Ingénierie et accompagnement social au démarches d'accès aux droits**

Actions dans le champ de l'accès aux droits :

- Soutenir les acteurs caritatifs dans leur développement d'accès aux droits. Améliorer de l'accueil pour favoriser le dialogue et le lien social, Formation des bénévoles aux bonnes pratiques (Premier accueil social de proximité).
- Accompagnement solidarité dans le cadre de l'accès aux droits, notamment de BRSA âgées, ou avec un handicap

- **Volume de place** : 200
- **Mode de désignation des opérateurs** : interne et AAP
- **Montant** :220 000€
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : Renforcement de l'action
 - **Durée** : durée du pacte

Territoire • Département		Public cible • Public en difficulté	
Pilotage • Département	Co-financeurs •		Partenaires impliqués • CAF • MSA • DDETS • France Travail
Points de vigilance éventuels •			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation • Nombre de solutions apportées • Livrables des études		Indicateurs d'impact • Amélioration de l'accès aux droits •	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2024	150 000€	150 000€		300 000€
2025	150 000€	150 000€		300 000€
2026	150 000€	150 000€		300 000€
2027	150 000€	150 000€		300 000€
Total	600 000€	600 000€		1 200 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits.	50	150	300	300	300

Action 3.2

Axe 3	Lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 3.2	Guichet unique logement des jeunes
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux Le Département dispose d'un réseau de Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) sur l'ensemble du territoire départemental. Ces CLLAJ permettent à l'ensemble des jeunes du Pas-de-Calais en recherche de logement, d'être accueillis, informés, orientés voire accompagnés administrativement. A ce jour, la totalité du département est couvert par 8 CLLAJ. Au regard du déploiement des nombreuses mesures destinées à l'accompagnement logement des jeunes en situation de précarité, il est proposé de renforcer le rôle des CLLAJ dans la coordination des actions développées et surtout le renforcement de son rôle de guichet « logement » des jeunes (et notamment de la dimension « Aller Vers »). En effet, les CLLAJ s'avèrent être des partenaires incontournables dans la mise en place des nouveaux dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome pour les jeunes majeurs en situation de précarité. De même, l'actuelle crise du logement vient tendre l'accès au logement des jeunes. En effet, ces publics ont besoin de petites typologies, de loyers adaptés à leurs ressources. Les CLLAJ ont un rôle majeur à jouer dans ce cadre.
Objectifs L'objectif est de favoriser l'accès au logement des jeunes et leur maintien dans des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources. Le renforcement de l'action des CLLAJ doit couvrir 3 objectifs : • Renforcer la coordination autour des situations individuelles des jeunes (ex participer aux commissions locales « jeunes » mises en place par certaines MDS et faire remonter des situations complexes dans ce cadre, participer à la proposition de réponses), • Faire partie du réseau des plateformes Logement d'abord en lien avec le chef SLISL et le coordinateur Logement d'abord, • Renforcer le rôle de guichet unique des CLLAJ se traduisant par de nouvelles modalités d'accompagnement (ex : actions collectives nouvelles, permanences nouvelles et plus généralement tout ce qui contribue à « l'Aller Vers » – en fonction des besoins spécifiques du territoire).
Description de l'action
Modalités de mise en œuvre Action : déploiement du guichet unique logement des jeunes Les CLLAJ devront mettre l'accent sur : • le repérage (ex nouvelles modalités en fonction des réalités territoriales), • le traitement des situations • et le travail en réseau.

Un accroissement du nombre de situations accompagnées par an sera recherché. Les crédits complémentaires affectés permettront de renforcer les ETP des CLLAJ.

- **Volume** : 1800 jeunes reçus par le CLLAJ
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 320 000€
- **Temporalité** :
Date de mise en place : Renforcement à partir du 1er janvier 2024.
Durée : durée du pacte

Territoire Département du Pas-de-Calais		Public cible Les jeunes de 18 à 30 ans en recherche de logement.	
Pilotage Département		Co-financeurs Etat / Département et EPCI, CAF en fonction des CLLAJ	
		Partenaires impliqués - EPCI - CAF - MDS et chefs SLISL, - Coordinateurs logement d’abord - Missions locales - Associations spécialisées dans l’accompagnement des jeunes ou logement / hébergement, - CCAS - Bailleurs sociaux	
Points de vigilance éventuels /			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation - Nombre de jeunes majeurs précaires bénéficiant de dispositifs d’accès et d’accompagnement au logement autonome - Nombre de jeunes reçus par le CLLAJ		Indicateurs d’impact	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	160 000€	160 000€	320 000€
2025	160 000€	160 000€	320 000€
2026	160 000€	160 000€	320 000€
2027	160 000€	160 000€	320 000€

Total	640 000€	640 000€	1 280 000€
--------------	----------	----------	------------

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de jeunes majeurs précaires bénéficiant de dispositifs d'accès et d'accompagnement au logement autonome	2 000	1 800	1 800	1 800	1 800
Nombre de jeunes reçus par le CLLAJ	3 286	3 500	3 500	3 500	3 500

Action 3.3

Axe 3	Lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 3.3	Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux L'expulsion locative est un facteur aggravant, voire déclenchant d'exclusion sociale et de précarité pour le ménage qui la subit. Ses conséquences sont multiples et ont des impacts négatifs, sur tous les aspects de la vie du ménage : insertion professionnelle, santé, parentalité ... Le département du Pas-de-Calais, malgré un engagement important de ses acteurs

(Logement d'abord notamment) a ainsi dénombré en 2022, dans le cadre des procédures d'expulsions locatives :

- 2 741 assignations,
- 1 388 commandements de quitter les lieux,
- 915 concours de la force publique,
- Et 581 concours de la force publique accordés.

Aussi, il est proposé de poursuivre et de renforcer l'action initiée précédemment au titre de la stratégie de lutte contre la pauvreté en proposant une action coordonnée et complémentaire aux dispositifs déjà engagés, à savoir la poursuite d'un fonds spécifiquement créé, le Fonds de Prévention des Expulsions Locatives (FPEL) combinée à des accompagnements sociaux pour intervenir sur le long terme.

Ainsi, dans les situations où le montant de la dette est élevé et où les dispositifs de droit commun ne peuvent intervenir, le FPEL pourra agir par la prise en charge d'une partie de la dette couplée à un abandon du bailleur. Au préalable, le bailleur se sera engagé à maintenir le locataire et à signer un avenant au bail mettant fin à la procédure d'expulsion.

Le FPEL complète les dispositifs de lutte contre la prévention des expulsions par son intervention auprès de ménages, qui au vu du montant de leurs ressources, ne peuvent prétendre aux aides de solidarité réservées au plus démunis (bénéficiaires des minimas sociaux). Il est toutefois à préciser que les bénéficiaires des aides du FPEL relèvent des ménages identifiés au titre du PDALHPD.

Enfin, pour les ménages risquant l'expulsion locative, des accompagnements sociaux dédiés seront mis en place. A titre d'exemple sera ainsi développé l'aide à la médiation locative qui permet la sous location et le recours au bail glissant.

Objectifs

Cette démarche combinant accompagnement social et aide financière spécifique, a pour objectif de maintenir durablement le ménage dans le logement par une prise en charge globale de sa situation et ainsi éviter une expulsion locative.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Action 1 : fonds de prévention contre les expulsions locatives (Apurement de la dette locative)

- **Volume d'aides** : estimation de 350 personnes accompagnées financièrement
- **Mode de désignation des opérateurs** : pas d'opérateur. La CAF effectuera les versements pour le compte du Département
- **Montant** : 500 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Renforcement à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 2 : accompagnement social dédié au maintien dans le logement (Lorsque le ménage éprouve des difficultés dans la gestion de son budget et où des difficultés administratives)

- **Volume de mesures** : 400 mesures renforcées

• Mode de désignation des opérateurs : opérateurs choisis en fonction d'un appel à projets • Montant : 500 000€ • Temporalité : Date de mise en place : Renforcement à partir du 1er janvier 2024. Durée : durée du pacte		
Territoire • Département du Pas-de-Calais	Public cible • Les ménages, relevant du PDALHPD, en situation de dette de loyer, quel que soit le stade de la procédure d'expulsion.	
Pilotage • Département	Co-financeurs • Etat / Département	Partenaires impliqués • Caisse d'allocation familiale du Pas-de-Calais qui effectue mensuellement, pour le compte du Département le paiement des aides relatives à l'apurement de la dette aux bailleurs. Il convient de souligner que l'ensemble des paiements du FPEL est effectué à titre gracieux ce qui mérite d'être valorisé et qui constitue une forme de contribution. • Bailleurs sociaux qui participent au montage des dossiers de demande et qui accompagnent en cas de mutation de logement. • Associations réalisant les accompagnements sociaux • Plus généralement, l'ensemble du réseau partenarial (MDS,

		CCAS ...) en capacité d'accompagner les ménages dans le montage des dossiers de demande.
Points de vigilance éventuels Comme toute aide financière devant respecter une enveloppe, le risque réside dans une consommation rapide de l'enveloppe ne permettant plus l'instruction de nouveaux dossiers.		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation - Ratio moyen par bénéficiaire - Nombre de dossiers FPEL accordés (action 1) - Nombre d'actions d'accompagnement social dédiées au maintien dans le logement réalisés (action 2)	Indicateurs d'impact	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	500 000€	500 000€	1 000 000€
2025	500 000€	500 000€	1 000 000€
2026	500 000€	500 000€	1 000 000€
2027	500 000€	500 000€	1 000 000€
Total	2 000 000€	2 000 000€	4 000 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de dossiers pris en charge ayant abouti à la prévention d'une expulsion	743	750	750	750	750
Ratio moyen	2 387€ en	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€

ANNEXE 1

par bénéficiaire	moyenne				
Nombre de dossiers FPEL accordés (action 1)	328	350	350	350	350
Nombre d'actions d'accompa- gnement social dédiées au maintien dans le logement réalisés (action 2)	172	400	400	400	400

Action 3.4

Axe 1	la lutte contre les grandes exclusion grâce à l'accès aux droits
Action 2.4	Plan de formation et labellisation des référents
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux Le Département, au travers du pacte des solidarités humaines, voté en décembre 2022, a pour vocation d'agir pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais et a la volonté d'être aux côtés de chacun dans les moments de fragilité. Pour cela, il a notamment l'ambition d'accompagner les personnes les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent.

De même, dans son schéma d'inclusion 2023-2027, l'une des priorités fixées par le Département a pour objectif de fédérer les acteurs du champ de l'insertion pour répondre aux publics en informant et formant les professionnels.

Favoriser la coordination des acteurs, les démarches de détection et « d'aller vers », ainsi que l'accompagnement renforcé des publics impliquent l'évolution des pratiques professionnelles, mais également des organisations. Ces engagements se caractériseront aussi par un changement de pratiques et une valorisation des accompagnements innovants.

Pour outiller au mieux les référents, sur la base de leurs besoins, le Département construit et finance un plan d'informations et de formations inhérent au travail d'accompagnement social pour les années 2023-2026

Objectifs

L'objectif est d'une part, de garantir la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département, d'autre part, de valoriser l'investissement des professionnels concernés.

Au travers de cette action, l'accompagnement permettra de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et de les aider à avancer dans leur parcours d'insertion, notamment en repérant mieux les freins, et innover dans la réponse.

En 2026, les structures souhaitant poursuivre l'accompagnement devront être labélisées par le Département.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Un plan d'informations, de formations, inhérent au travail d'accompagnement social, a été construit pour les années 2023-2026, sur la base des besoins et pratiques des professionnels.

Pour en faciliter l'accès, ce programme sera pris en charge par la collectivité et se déroulera au plus proche des territoires. Le partenariat local sera également mobilisé pour renforcer l'interconnaissance.

Le programme est composé d'une partie d'informations sur les dispositifs et partenaires du logement, du budget, de la retraite, de la santé, de l'enfance, famille, permettant ainsi de faciliter l'accès aux droits ; Une autre partie formations est déployé en fonction des besoins du public : L'accompagnement social par le développement des potentiels des personnes, premiers secours en santé mentale, accompagnement public féminin, gestion de l'agressivité, secret professionnel, handicap et travail : Comment travailler la mobilisation vers l'insertion pro avec une RQTH.

À la suite de ce plan de formation, le Département souhaiterait valoriser les professionnels formés au travers de l'élaboration d'un agrément « Référent 62 ».

Les actions d'information et de formation mises en œuvre peuvent être organisées selon les différentes modalités suivantes :

- Soit en présentiel,
- Soit à distance avec l'utilisation de l'outil numérique,
- Soit par la combinaison de modules de formation en présentiel et à distance (formations dites mixtes).

Les structures répondant à l'Appel à projet et le Département s'accordent sur le programme des actions à mettre en œuvre au cours de l'année.

Ce programme définira au travers d'une « fiche annuelle de programmation », les actions à mener dans l'année, et, si nécessaire, les modalités d'organisation et de gestion ainsi que les moyens financiers mis en œuvre à cet effet.

Pour chaque action de formation, la « fiche projet » précise :

- le thème,
- la durée (en jours)
- le nombre de stagiaires par action
- le(s) public(s) visé(s) par l'action (catégorie et profils d'agents)
- le nombre de sessions d'une même action.

Les parties s'engagent à créer les conditions de réussite des actions de formation réalisées en intra de la façon suivante :

- les structures ou partenaires organisant les temps de formations et d'informations :
 - définira les contenus des formations en lien avec les co-contractants dans le cadre de cahiers des charges élaborés en commun ;
 - organisera les actions d'information et de formation à l'exclusion des moyens techniques (salles de formation, équipements, matériels informatiques et audiovisuels, etc.) ;
 - désignera les intervenants nécessaires ;
 - communiquera aux collectivités les profils des formateurs envisagés pour avis lorsque cela est possible ;
 - fournira aux stagiaires les supports de formation ;
 - assurera l'opération d'évaluation des actions de formation
 -
- Le Département:
 - s'assurera de la participation du nombre de stagiaires préalablement arrêté d'un commun accord pour garantir la qualité des formations;
 - informera les agents sur l'objectif des formations ;
 - validera l'inscription des agents sur l'outil de dématérialisation des inscriptions au plus tard un mois avant le début de la formation ;
 - assurera la convocation aux actions de formation pour les sessions concernées;
 - organisera les moyens techniques dédiés à la formation (salles de formation, équipements, matériels informatiques et audiovisuels, etc.) et informera le formateur du lieu de déroulement de la formation ;
 - s'assurera de l'accueil des stagiaires de la collectivité et de ses partenaires en formation et de l'intervenant (ouverture et clôture);
 - communiquera au formateur, les feuilles d'émargement des formations dispensées dans les huit jours qui suivent l'action de formation.

○ <u>Volume de places</u> : 1140 places minimum ○ <u>Mode de désignation des opérateurs</u> : Appel à Projets ○ <u>Montant</u> : 200 000€ de prestations de formation et 200 000€ liés à l'ingénierie de la formation pour le Département et les temps d'information ○ <u>Temporalité</u> - Date de mise en place : initiation de la démarche en Janvier 2023 et renforcement à partir de janvier 2024 - Durée : durée du pacte, cette action s'inscrit dans la poursuite de la CALPAE et a pour objectif un renforcement de l'action			
Territoire • L'ensemble des territoires du Département		Public cible • Les référents en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, et principalement de référents solidarité et socioprofessionnel	
Pilotage • Département	Co-financeurs • Département		Partenaires impliqués • CNFPT • CPAM • MDPH • CARSAT • Service Enfance Famille • Service Logement • Structures assurant une formation (CORIF, Cheval bleu, SOLFA ...) • CCAS/CIAS • Organismes référent
Points de vigilance éventuels • Les possibilités de salles d'accueil • La participation des acteurs impliqués			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation • nombre de participants ; • nombre de jours de formation stagiaires réalisés ; • bilans « à chaud » réalisés par les stagiaires ; • bilans « a posteriori » ; • atteinte des objectifs fixés		Indicateurs d'impact • Labélisation des référents • Qualité de l'accompagnement au travers d'une évaluation annuelle qualitative	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
--	-------------	------------------------------	------------------------	--------------

ANNEXE 1

2024	200 000€	200 000€		400 000€
2025	200 000€	200 000€		400 000€
2026	200 000€	200 000€		400 000€
2027	200 000€	200 000€		400 000€
Total	800 000€	800 000€		1 600 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de professionnels formés à l'évolutions de pratiques par an	150	250	300	300	300

Action 4.1

Axe 4	Construire une transition écologique solidaire
Action 4.1	Lutter contre la précarité énergétique
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux Le Département du Pas-de-Calais, conscient de la prévalence des situations de précarité énergétique sur son territoire et leur impact sur tous les pans de la vie des ménages (santé, vie sociale, scolarité ...), souhaite, au travers du Pacte des solidarités intervenir de manière renforcée dans la prévention et le traitement des situations, dans leur diversité.

L'intervention du Département se matérialisera (outre les aides financières attribuées au titre du FSL) :

- par le renforcement de la dimension « lutte contre la précarité énergétique » dans les accompagnements sociaux dédiés au logement
- et de manière plus spécifique par des actions visant à :
 - Intensifier le repérage des situations de précarité énergétique (nouveaux publics notamment)
 - Améliorer le traitement de ces situations dans leur globalité en combinant une approche du bâti (diagnostic du logement) et un accompagnement aux éco-gestes.
 - Accompagner les propriétaires les plus démunis à la réalisation de travaux de rénovation énergétique

Objectifs

Il s'agit ici de lutter contre la précarité énergétique à travers :

- Un repérage des situations accru et un accompagnement de premier niveau
- Une aide pour les ménages propriétaires occupants démunis devant réaliser des travaux combinant accompagnement social et aide financière
- Des actions de prévention ciblées.

Description de l'action

Modalités de mise en œuvre

Action 1 : sensibilisation des acteurs (sessions d'information)

- **Volume de personnes informées** : 100
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 20 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 2 : actions de prévention (actions de prévention, notamment pour des publics non repérés par des acteurs du champ du logement, mais aussi d'actions combinant un regard sur le bâti et les habitudes de vie de ménages repérés)

- **Volume du public visé** : 300 ménages
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 260 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 3 : ASTRE (Accompagnement Social aux Travaux de Rénovation Energétique - accompagnements sociaux dédiés permettant d'accompagner des propriétaires occupants défavorisés dont le logement nécessite une réhabilitation lourde)

- **Volume de mesures** : 25
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 53 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Action 4 : accompagnements sociaux avec analyse de la situation relative à la précarité énergétique

- **Volume de mesures** : 175
- **Mode de désignation des opérateurs** : appel à projets
- **Montant** : 333 000€
- **Temporalité** :

Date de mise en place : Action existante renforcée à partir du 1er janvier 2024.

Durée : durée du pacte

Territoire

- Département du Pas-de-Calais

Public cible

- Les ménages, public du PDALHPD en situation de précarité énergétique, quelle que soit leur situation vis-à-vis du logement (propriétaire occupant défavorisé, locataire ...).

Pilotage

- Département

Co-financeurs

- Etat / Département

Partenaires impliqués

- MDS
- Associations intervenant dans le champ du logement
- Bailleurs sociaux
- ANAH, DDTM
- Opérateurs ANAH
- EPCI
- ARS
- CCAS
- CAF/ MSA
- ADIL
- Fondation Abbé Pierre
- Région
- Caisse de retraite
- Organismes intervenant au domicile des ménages (ex service d'aide à domicile)

Points de vigilance éventuels

- Vigilance quant à l'implication des acteurs autres que ceux du champ du logement dans le repérage

Suivi-évaluation

Indicateurs de réalisation

Indicateurs d'impact

• Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposer un soutien pour la mise en place d'au moins une solution (indicateur global) • Nombre d'acteurs de terrain sensibilisés aux enjeux de la précarité énergétique (action 1) • Nombre de bénéficiaires des actions de prévention (dont bénéficiaires repérés par un acteur en dehors du champ du logement) (action 2) • Nombre de propriétaires occupants ayant bénéficié du dispositif ASTRE (action 3) • Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement social (action 4)	
---	--

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Total
2024	333 000€	333 000€	666 000€
2025	333 000€	333 000€	666 000€
2026	333 000€	333 000€	666 000€
2027	333 000€	333 000€	666 000€
Total	1 332 000€	1 332 000€	2 664 000€

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur national	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
<i>Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposer un soutien pour la mise en place d'au moins une solution (indicateur global)</i>	482	500	500	500	500

ANNEXE 1

Indicateurs locaux					
Nombre d'acteurs de terrain sensibilisés aux enjeux de la précarité énergétique (action 1)	53	100	100	100	100
Nombre de bénéficiaires des actions de prévention (dont bénéficiaires repérés par un acteur en dehors du champ du logement) (action 2)	162 Aucun hors repéré hors champ du logement	300 Dont 100 hors champ du logement	300 100 hors champ du logement	300 100 hors champ du logement	300 100 hors champ du logement
Nombre de propriétaires occupants ayant bénéficié du dispositif ASTRE (action 3)	17	25	25	25	25
Nombre de bénéficiaires d'un accompagnement social (action 4)	162	175	175	175	175

Action 4.2

Axe 4	la construction d'une transition écologique solidaire
Action 4.2	L'inclusion par la mobilité durable
	Poursuite de l'action à l'identique

Fiche-action

Présentation de l'action
Constats et enjeux La mobilité est le frein numéro 1 au retour à l'emploi. 60% des BRSA du Pas-de-Calais ont refusé plusieurs fois à un entretien d'embauche, une formation ou à un RDV à cause d'un problème de mobilité. Afin de répondre à cet enjeu, le Département du Pas-de-Calais a créé en septembre 2021 la plateforme "Mamobilité62" dédiée à la mobilité inclusive, permettant d'accompagner, de renseigner et d'aider les publics les plus fragiles à lever ce frein et de pouvoir bénéficier plus facilement d'un retour à l'emploi rapide
Objectifs • Renforcer l'accompagnement à la mobilité des BRSA et des jeunes éloignés de l'emploi • Lever des freins psychologiques à la Mobilité • Favoriser l'obtention du permis, notamment chez les jeunes • Développer le partage d'information entre structures de la Mobilité, référents, entreprises, collectivités pour une meilleure réponse aux parcours • Répondre aux carences de l'offre de Mobilité sur certains territoires • Prévenir les freins à la Mobilité chez les adultes de demain • Permettre une meilleure coordination des nombreux financements (Fondations, communes, Etat, FSE, EPCI, Région...)? • Participer activement à l'animation des bassins de mobilité déclinés par la Région Haut-de-France.
Description de l'action
Modalités de mise en œuvre • Action 1 : Mamobilité62_poursuivre l'accompagnement « sur-mesure », « sans rupture » et de proximité auprès des publics Ce service mobilise notamment 5 plateformes de mobilité permettant l'intervention de 10 conseillers mobilité sur l'ensemble du département. Cet accompagnement renforcé se réalise au sein de 30 permanences « activables » situées dans un rayon de 15 km maximum du lieu de domicile du bénéficiaire. Chaque personne positionnée se voit proposée : 1) un bilan de compétence mobilité d'une durée d'environ 2 heures composé de près de

100 questions qui établit un diagnostic approfondi et qui permet de connaître précisément les problématiques de mobilité de la personne.

2) Selon le degré d'autonomie de la personne, celle-ci bénéficiera d'un accompagnement plus ou moins renforcé vers les solutions mobilité adaptées à savoir :

- ⇒ Soit des rencontres individuelles en présentiel. Des échanges privilégiés et du temps consacré qui permettent de sécuriser le parcours mobilité prédéfini.
- ⇒ Avec éventuellement des ateliers collectifs (plusieurs ateliers sont envisagés et pourront être mis en place selon les caractéristiques du territoire et des besoins des publics). Peuvent être cités les ateliers « Code de la route – choix de l'auto-école », « Achat-Assurance voiture », « micro-crédit », « simulateur de conduite », « éco-mobilité », « se repérer dans l'espace » (via casques à réalité virtuel), « plan et itinéraire », « sécurité routière », « aides financières », « utiliser les transports en commun »
- ⇒ Et si besoin par des mises en situation sur le terrain pour compéter les connaissances et vérifier les compétences acquises (ex : utilisation du bus ou du train, remise en selle pour l'utilisation du vélo, respect de la réglementation de circulation en trottinette...)

Ce parcours « sur-mesure » peut se décliner en plusieurs étapes à réaliser sur plusieurs semaines voire plusieurs mois.

3) La recherche de financement et l'accompagnement dans les démarches administratives qui en découlent.

NB : quand l'offre est disponible, ce parcours mobilité propose systematiquement une information et sensibilisation aux solutions de mobilité plus durables (transport en commun, vélos, co-voiturage...) et alternatives au « tout automobile ».

- **Volume de place** : 1250 (dont 50% de femmes)
- **Mode de désignation des opérateurs** : par appel à projet
- **Montant** : 170 130 euros
- **Temporalité** :
 - **Date de mise en place** : A compter du 1^{er} janvier 2024
 - **Durée** : durée du pacte

- **Action 2 : Mamobilité62_soutenir le déploiement d'une offre de mobilité solidaire coordonnée à l'échelle du Pas-de-Calais**

Mamobilité62, c'est également un réseau de plusieurs structures de mobilité inclusive qui sont réparties de façon homogène sur le département et dont les activités sont complémentaires. Peuvent être citées :

- Des auto-écoles sociales dont l'objectif est l'accompagnement vers le permis de conduire pour plus de 275 personnes par an,
- Des Transports d'Utilité Sociale qui permettent le transport de publics sans solution de déplacement vers des rendez-vous de l'insertion ou de l'emploi (RDV France Travail,

ateliers d'insertion sociale, forum emploi « clefs pour réussir » etc...) en particulier en zone rurale,

- Des loueurs solidaires qui mettent à disposition des 2-4 roues afin de répondre parfois urgemment à des aléas (ex : panne)
- Des garages solidaires pour prendre en charge des entretiens et/ou réparations onéreuses sur des véhicules bien souvent anciens.

Ces derniers interviennent pour apporter une réponse adaptée aux besoins de mobilité des plus fragiles et en lien direct avec les plateformes de mobilité précitées qui assurent un accompagnement « au fil de l'eau ». Elles interviennent en complémentarité d'une offre de mobilité de droit commun qui, selon le territoire, est insuffisamment développée ou inaccessible en raison des coûts de prestation trop élevés pour les publics défavorisés.

- **Volume de place** : 1110 (dont 50% de femmes)
- **Mode de désignation des opérateurs** : par appel à projet
- **Montant** : 170 130 euros
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : A compter du 1er janvier 2024
 - **Durée** : durée du pacte

- **Action 3 : Mamobilité62_ un interlocuteur départemental privilégié dans le cadre de la gouvernance régionale de la Mobilité instaurée dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

La plateforme de mobilité départementale est enfin un interlocuteur privilégié aux côtés de la Région et de l'Etat pour apporter aux partenaires associatifs et institutionnels un éclairage sur la stratégie de développement à grande échelle. Celle-ci relaye une volonté de tendre vers une mobilité plus inclusive et durable synonyme de rencontre entre l'inclusion et transition écologique.

A ce titre, le Département a cofinancé en 2023 aux côtés de l'Etat et de la Région Haut-de-France, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Régionale visant à la formalisation et la validation de Plan d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS). Cette démarche est unique en France à ce jour.

- **Volume de place** : 0
- **Mode de désignation des opérateurs** : Sans objet
- **Montant** : 0€
- **Temporalité**
 - **Date de mise en place** : A compter du 1^{er} janvier 2024
 - **Durée** : durée du pacte

Territoire

- Pas-de-Calais

Public cible

- BRSA
- Jeunes de moins de 26 ans

		• Demandeurs d’emploi ASS, ARE, (sous condition, en substitution MBI Pôle Emploi/France Travail)
Pilotage • Département	Co-financeurs • Département	Partenaires impliqués • Opérateur France Travail • PLIE • Mission Locale • Référents solidarité • Région Hauts de France • Référents socio-professionnel • Structure d’insertion par l’activité économique
Points de vigilance éventuels • Nécessité de fédérer davantage les partenaires financiers autour de Mamobilité62 pour soutenir et développer d’avantage la mobilité solidaire dans le Pas-de-Calais		
Suivi-évaluation		
• Indicateurs de réalisation • Nombre de personnes ayant bénéficié d’au moins une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier • Nombre de personnes ayant fait l’objet d’un diagnostic de mobilité • Nombre de personnes ayant bénéficié de l’accompagnement du service Mamobilité62 • Nombre de places au sein de structures de mobilité inclusive et solidaire développées		Indicateurs d’impact • Nombre d’actions à vocation d’insertion professionnelle permises par l’identification d’une solution de mobilité • Taux de réalisation des actions du Plan d’Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS)

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2024	340 260 €	340 260 €		680 520 €
2025	340 260 €	340 260 €		680 520 €
2026	340 260 €	340 260 €		680 520 €
2027				
Total	1 020 780 €	1 020 780 €		2 041 560 €

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateur	Situation au 31/12/2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité	1059	1250	1250	1250	1250
Nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier.	1000	1110	1110	1110	1110

Annexe 2 – Tableau des actions et suivi de leurs indicateurs

Actions	Indicateurs locaux	Situation au 31 déc. 2023	Cible 2024	Résultat atteint en 2024	Cible 2025	Résultat atteint en 2025	Cible 2026	Résultat atteint en 2026	Cible 2027	Résultat atteint en 2027
Axe 1 Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance										
Action 1.1 : Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures, en situation de précarité sans solution	Nombre de jeunes NEET	300	600	559	600		600		600	
	Nombre de jeunes reprenant un parcours d'insertion	603	1000	700	1000		1000		1000	
	Nombre de jeunes sortant de l'ASE avec une solution pour leur autonomie	459	700	300	700		700		700	
Action 1.2 : Pack jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie	Nombre de jeunes aidés au titre des aides financières accès et au maintien du logement	0	90	135	90		90		90	
	Nombre de jeunes accompagnés au titre de l'accompagnement social logement	112	240	250	240		240		240	
	Nombre de jeunes relogés par des bailleurs sociaux conventionnés	19	55	55	55		55		55	

	Nombre de jeunes aidés au titre du mobilier de première nécessité	45	73	112	73		73		73	
	Nombre de conventionnements de solutions de logement adaptés réalisées avec les bailleurs	3	4	3	4		4		4	
	Montant financier alloué pour le maintien ou l'accès dans le logement	380 000€	730 000 €	764 285,46€	730 000 €		730 000€		730 000€	
Action 1.3 : Action en faveur du public féminin	Nombre de jeunes concernés par l'action	0	15	720	15		15		15	
	Nombre de jeunes femmes s'orientant vers les métiers d'it « masculin »	0	7	NC	7		7		7	
Action 1.4 : Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial	Nombre de cellule familiale accompagnés	0	40	497	40		40		40	
	Nombre de solutions apportées	0	40	600	40		40		40	
	Nombre de personnes accompagnées suite à violence	0	100	600	100		100		100	
Action 1.5 : Prévention des ruptures 11-18 ans	Nombre de jeunes mineurs accompagnés dans la prévention	0	100	100	100		100		100	
	Nombre de séjours organisés	0	8000	8000	8000		8000		8000	
	Nombre de jeunes accueillis	0	5000	5000	5000		5000		5000	

Action 4.1 : Lutter contre la précarité énergétique	Nombre de professionnels informés	53	100	159	100		100	100	
	Nombre de propriétaires occupant ayant bénéficié du dispositif ASTRE	17	25	27	25		25	25	
	Nombre de ménages accompagnés par une action préventive	162	300	387	300		300	300	
	Nombre de ménages accompagnés socialement	162	175	175	175		175	175	
Action 4.2 :	Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité	1059	1250	1439	1250		1250	1250	
	Nombre de participants bénéficiant d'un accompagnement mobilité	1000	1110	1179	1110		1110	1110	

ANNEXE 3

TABEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF DU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS
Département du Pas-de-Calais
Prévisionnel Année 2025

Axes de la contractualisation (code chorus - description longue)	Fiche action N°	Intitulé de l'action <i>une ligne par action financée</i>	A Crédits État versés en 2024	B Crédits État 2024 non consommés	C Crédits CD affectés en 2024	D Crédits CD 2024 non consommés	E Participation d'autres financeurs le cas échéant	Montant total réalisé au 31/12/2024	F Montant à reporter en 2025 - Part État	G Montant à reporter en 2025 - Part CD	H Participation État notifiée pour la convention 2025	I Budget total État prévu pour 2025 (F+H)	J Crédits CD affectés pour la convention 2025	K Budget total CD prévu pour 2025 (G+I)	L Participation d'autres financeurs le cas échéant pour 2025	M Budget global de l'action prévu en 2025 (I+K+L)
Axe Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	1.1	Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures, en situation de précarité sans solution	618 000,00 €		618 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	618 000,00 €	618 000,00 €	618 000,00 €	618 000,00 €	0,00 €	1 236 000,00 €
		Pack Jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie	599 508,00 €		599 508,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	599 508,00 €	599 508,00 €	599 508,00 €	599 508,00 €	0,00 €	1 199 016,00 €
	1.3	Action en faveur des publics (féminin EFBM)	46 780,00 €		46 780,00 €		0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	46 780,00 €	46 780,00 €	46 780,00 €	46 780,00 €	0,00 €	93 560,00 €
	1.4	Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial	100 000,00 €		100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
	1.5	Prévention des ruptures 11-18 ans	295 000,00 €		295 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	295 000,00 €	295 000,00 €	295 000,00 €	295 000,00 €	0,00 €	590 000,00 €
	Sous total		1 659 288,00 €	0,00 €	1 659 288,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	1 659 288,00 €	1 659 288,00 €	1 659 288,00 €	1 659 288,00 €	0,00 €	3 318 576,00 €
Axe Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	3.1	Comprendre et proposer des solutions d'amélioration des certains facteurs de pauvreté	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €
	3.2	Guichet unique logement des jeunes	160 000,00 €	0,00 €	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	0,00 €	320 000,00 €
	3.3	Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
	3.4	Plan de formation et labellisation	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
Axe Construire une transition écologique solidaire	Sous total		1 010 000,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	1 010 000,00 €	0,00 €	2 020 000,00 €
	4.1	Lutter contre la précarité énergétique	333 000,00 €	0,00 €	333 000,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	333 000,00 €	0,00 €	666 000,00 €
	4.2	L'investissement durable	340 260,00 €	0,00 €	340 260,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	340 260,00 €	340 260,00 €	340 260,00 €	340 260,00 €	0,00 €	680 520,00 €
	Sous total		673 260,00 €	0,00 €	673 260,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	673 260,00 €	673 260,00 €	673 260,00 €	673 260,00 €	0,00 €	1 346 520,00 €
TOTAUX FINANCIERS			3 342 548,00 €	0,00 €	3 342 548,00 €	0,00 €	0,00 €	#REF!	0,00 €	0,00 €	3 342 548,00 €	3 342 548,00 €	3 342 548,00 €	3 342 548,00 €	0,00 €	6 685 096,00 €

CONVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

N°E.EFT.32.25.01

2025-2027

Entre

Le Ministère du Travail, de la Santé et de la Solidarité et des Familles représenté conjointement par Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone défense et de sécurité nord et Monsieur Laurent Touvet, préfet du département du Pas-de-Calais,

et désigné ci-après par les termes « l'État », d'une part

Et

Le département du Pas-de-Calais, rue Ferdinand Buisson 62000 Arras, représenté par Monsieur Jean-Claude Leroy, son président,

SIRET : 226.200.012.00012

et désigné ci-après par les termes « le Département », d'autre part,

Vu la loi organique n°2001-692 du 01 août 2001, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi ;

Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

Vu le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 nommant Monsieur Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret du 9 avril 2025 portant nomination de M. Laurent Touvet en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 28 avril 2025 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mars 2022 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la justice et des services du Premier ministre pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'instruction n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023 relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des « pactes locaux des solidarités » conclus entre l'État et les conseils départementaux d'une part, et entre l'État et les métropoles d'autre part, pour les années 2024-2027 ;

Vu l'instruction n° DGEFP/DFT/2025/10 du 20 mars 2025 relative à la mise en œuvre de la contractualisation 2025-2027 entre l'État et les conseils départementaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre de la réforme pour le plein emploi ;

Vu la délibération de la commission permanente du département du Pas-de-Calais en date du 15 septembre 2025 autorisant le président du département à signer la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Accroître le taux d'emploi et accélérer l'accès au marché du travail des publics qui en sont les plus éloignés est un enjeu partagé par l'État et les départements.

Cette ambition nécessite une articulation renforcée des politiques de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et des solidarités, pour accompagner à la sortie de la précarité et mieux répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi introduit en ce sens des transformations majeures en matière de gouvernance et d'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, au premier rang desquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

La présente contractualisation pour l'insertion et pour l'emploi soutient le déploiement de cette réforme par les conseils départementaux, notamment compétents en matière d'insertion des bénéficiaires du RSA.

Elle engage conjointement l'État et la collectivité dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi pour le plein emploi, au premier rang desquelles l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail, l'application au 1^{er} janvier 2025 des critères nationaux arrêtés par le comité national pour l'emploi, l'utilisation d'outils communs facilitant l'entrée dans les parcours, l'intensification de l'accompagnement et le suivi des engagements (référentiel de diagnostic, contrat d'engagement, nouveau barème de sanction notamment), et l'activation de solutions numériques permettant le référencement et le partage des données utiles au suivi des personnes et au pilotage de la politique publique.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'État et le département du Pas-de-Calais définissent les engagements relevant de la contractualisation pour l'insertion et l'emploi sur deux volets.

Le volet 1 a pour objet de garantir la mobilisation du département du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre progressive de la réforme pour le plein emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi.

Le volet 2 porte sur le renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et le déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

Dans ce cadre, le département du Pas-de-Calais mettra en œuvre des actions nouvelles ou renforcera des actions existantes ayant fait montre de leur efficacité.

La collectivité s'engage sur les 2 volets de la présente contractualisation.

Cette convention fixe également l'engagement de l'État et le département du Pas-de-Calais sur le plan financier.

Elle définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

Les dispositions de la présente convention sont conclues pour une durée de trois ans et trois mois et couvrent les actions mises en œuvre sur la période du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 mars 2028.

La durée d'exécution de la convention peut cependant s'étendre au-delà de la période d'effet, sans toutefois dépasser le 30 juin 2028 afin de permettre la remise des différents documents prévus dans la convention et qui sont nécessaires au traitement des soldes.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DU DÉPARTEMENTAL ET DE L'ÉTAT

3.1. Actions et moyens mis en œuvre

La présente convention porte sur les deux volets précisés en article 1. Les engagements à ce titre sont définis conjointement par l'État et le département du Pas-de-Calais sur la base des référentiels définis au niveau national et font, le cas échéant, l'objet d'un ajustement, par voie d'avenant, à l'issue des dialogues de gestion annuels programmés entre l'État et le département du Pas-de-Calais.

Ces engagements sont décrits dans un plan d'action départemental détaillé renseigné en ligne par le département du Pas-de-Calais et des fiches actions (annexe 1) associés à un plan de financement (annexe 2).

3.2. Compte rendu et suivi du projet

Le suivi des actions déployées et de l'ensemble des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de la présente convention est opéré au niveau départemental dans le cadre de la gouvernance locale.

Un dialogue de gestion annuel entre l'État et le département du Pas-de-Calais permet d'assurer le suivi de la convention, de la mise en œuvre des actions et des financements.

Dans ce cadre, un état d'avancement des résultats obtenus, des actions et du niveau de consommation des crédits sera présenté par le département du Pas-de-Calais sur la base de ses éléments de bilan et des données générées automatiquement par le tableau de bord accompagnement renouvelé RSA, via la version numérique du plan d'action (volet 1) et l'outil de reporting des actions financées (Pilot'Actions).

Ces données permettront notamment de générer un bilan intermédiaire qui permettra le versement du solde de l'année N-1.

Enfin, le département du Pas-de-Calais s'engage à produire un bilan final d'exécution à transmettre aux services de l'État au plus tard le 30 juin 2028 comprenant :

- Un bilan de mise en œuvre du plan d'action (volet 1) et des fiches actions (volet 2), objets de la présente convention, et un état des résultats obtenus sur la base des éléments produits par le département du Pas-de-Calais et des données générées automatiquement par le tableau de bord accompagnement renouvelé RSA ;
- Un bilan financier reprenant les coûts générés par les actions concrétisées au titre du projet. Ce bilan financier doit être établi sur le modèle qui se trouve en annexe 3.

3.3 Engagements financiers

L'État apporte son soutien financier au département du Pas-de-Calais dans le cadre de la présente convention.

Cependant, la présente convention porte uniquement sur l'engagement de l'année 2025.

Pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026, la contribution de l'État est fixée à 5 124 190€.

Pour les années suivantes, les montants seront fixés par le biais d'un avenant annuel spécifique qui précisera aussi les modalités de versement du soutien financier de l'État pour chacune de ces années.

Les contributions financières de l'État sont applicables sous réserve du respect de l'inscription des crédits en loi de finances.

Le montant annuel se décline librement entre les deux volets conformément aux souhaits des deux co-contractants.

Le département du Pas-de-Calais s'engage sur des montants financiers par action figurant dans le plan de financement annexé à la présente convention. Il s'engage à apporter **à minima 50 % des crédits**.

Tout au long de la période de conventionnement, le département du Pas-de-Calais s'engage à préciser les fiches actions qui seraient modifiées ou nouvellement créées.

3.4 Précisions sur les dépenses non-éligibles au financement de l'État

Les dépenses liées aux frais généraux (fournitures, reprographie, locations de salles, équipement...), aux frais de mission (déplacements/hébergement/restauration du personnel) ou au recours à des prestations d'évaluation, de formation ou de gestion de projet ne sont pas éligibles au financement de l'État.

Les dépenses d'investissement, hors développements informatiques répondant aux besoins du projet, sont exclues des présents financements.

3.5 Communication

Le département du Pas-de-Calais s'engage à faire publicité du financement de l'État dans toute communication visuelle au public au moyen de l'insertion du préfet et du préfet de département.

3.6 Pilotage et partage de données

Le département du Pas-de-Calais s'engage à mettre en œuvre les démarches nécessaires afin de partager ses données et faire évoluer son système d'information avec pour cible l'interopérabilité avec le système d'information plateforme. En ce sens l'annexe 5 précise les modalités et les échéances retenues par le département du Pas-de-Calais en matière d'échange de donnée et d'interopérabilité des systèmes d'information.

Pour les deux volets couverts par la présente convention, le département du Pas-de-Calais s'engage à renseigner les indicateurs correspondants et précisés dans l'annexe 4.

Les deux co-contractants ont charge de compléter une fois par an de l'outil de reporting des actions « Pilot'Actions » (conjoint aux deux contractualisations Insertion Emploi et Solidarités).

ARTICLE 4 - SUIVI DE L'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

Le suivi de l'exécution de la présente convention est effectué, de façon conjointe par le département du Pas-de-Calais et l'État, selon les modalités suivantes :

- Le suivi des actions et des moyens mobilisés implique l'État au niveau départemental (DDETS), dans le cadre d'un dialogue de gestion entre les services de la DDETS et du département du Pas-de-Calais d'une part, et de la gouvernance locale partenariale d'autre part ;
- Le département du Pas-de-Calais s'engage, selon les modalités prévues à l'article 3.2 à rendre compte des actions menées à l'État et à produire les éléments de bilan.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'État apporte son soutien financier au département du Pas-de-Calais dans le cadre du présent contrat à hauteur de 5 124 190 € en 2025 sur les crédits du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », sur le code activité 010200002535 « Contractualisation avec CD pour transition vers FT » et sur le code activité 010200002501 « Expé France Travail – BRSA » **pour les volets 1 et 2** et se décline de la façon suivante :

- 50 000€ au titre du volet 1 visant à garantir la mobilisation du département du Pas-de-Calais pour la mise en œuvre progressive de la réforme pour le plein emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi
- 5 074 190€ au titre du volet 2 visant à renforcer l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et le déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

La contribution de l'État, **pour les volets 1 et 2**, est versée de la manière suivante pour l'année 2025 :

- Une avance de 60 % du montant de l'année en cours, soit 3 074 514 €, est versée lors de la signature de la convention ;
- Le solde est versé après la constatation du service fait par l'État et sur la base des éléments de bilan intermédiaire transmis au 30 juin de l'année N+1 par le département dans le cadre du dialogue de gestion annuel mentionné à l'article 3.2. Le solde ainsi calculé ne peut conduire à une dépense supérieure à l'engagement initial.

Les modalités de versements relatives aux années 2026 et 2027 seront précisées par les avenants financiers prévus à l'article 3.3.

Si le montant du solde est inférieur au montant de l'avance versée, l'État procédera à l'émission d'un ordre de reversement au Trésor public correspondant à la somme trop perçue par le département du Pas-de-Calais. Le remboursement intervient sous les deux mois qui suivent l'émission de l'ordre de reversement.

La contribution financière sera créditée sur le compte du département du Pas-de-Calais selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale :	
Code établissement :	
Code guichet :	
Numéro de compte :	
Clé RIB :	
IBAN :	
BIC :	

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Hauts-de-France.

Le comptable assignataire de la dépense est la directrice départementale des finances publiques de la Somme.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

Sur toute la durée de la convention, le département du Pas-de-Calais s'engage à maintenir les moyens alloués par ses soins à l'insertion des bénéficiaires du RSA dans le cadre de son plan départemental d'insertion.

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le département du Pas-de-Calais, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer l'État sans délai en recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 7 - CONTRÔLE DE L'ÉTAT

L'État contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action.

L'État peut exiger le remboursement des sommes indues en cas d'observation d'inexécution des dépenses prévues à la présente convention.

Pendant et au terme de la convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'État, dans le cadre du suivi de l'exécution de la convention prévu à l'article 3.2 ou dans le cadre du contrôle financier. Le département du Pas-de-Calais s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention établie pour la durée fixée dans l'article 2 peut être modifiée en cours d'exécution d'un commun accord par les deux parties. Les modifications ainsi effectuées sont formalisées par un avenant.

ARTICLE 9 - DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuses.

ARTICLE 10 - LITIGE

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent après la recherche d'une résolution amiable. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Arras, le

Laurent Touvet,

Jean-Claude Leroy,

préfet du Pas-de-Calais

président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais

VISA du contrôleur budgétaire régional, le

Fait à Lille, le

Bertrand Gaume,

préfet des Hauts-de-France

ANNEXE 1 – Fiches actions Volet 2 (modèle)

ANNEXE 2 – Plan de financement

ANNEXE 3 – Trame de bilan financier

ANNEXE 4 – Indicateurs

**ANNEXE 5 – Engagement du conseil départemental en matière de transmission de données
et d'interopérabilité**

ANNEXE 1 –

Volet 1	Garantir l'application à compter du 1^{er} janvier 2025 des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi
Action 1.1	Chefferie de projet départementale

Présentation de l'action

Constats et enjeux

La loi pour le plein emploi prévoit de profondes évolutions, à la fois des processus métiers attachés aux parcours d'accompagnement et dans l'organisation du système d'acteurs de l'insertion et de l'emploi. Ces évolutions visent en particulier :

- Une inscription automatique sur la liste des demandeurs d'emploi de toutes les personnes en recherche d'emploi et en particulier celles ayant besoin d'un accompagnement social et professionnel, notamment les personnes demandant le RSA ;
- La mise en place de critères et de procédures communs pour l'orientation de l'ensemble des personnes en recherche d'emploi ;
- L'utilisation d'outils partagés pour faciliter l'entrée dans les parcours, la mobilisation de l'offre de service et le suivi des personnes ;
- Un cadre et une offre d'accompagnement améliorés, notamment au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi et des allocataires du RSA. Cette amélioration passe par des accompagnements plus personnalisés, plus intensifs en s'appuyant sur une programmation hebdomadaire d'activités, un cadre contractuel d'engagements plus clair et harmonisé et un régime de contrôle et de sanction concernant les allocataires du RSA plus juste, plus progressif et, in fine, plus effectif.
- La refonte du cadre des droits et devoirs et en particulier la mise en œuvre d'un nouveau barème de sanction

Ces évolutions prévoient une refonte des modalités de coopération entre les acteurs grâce à :

- Un cadre de gouvernance rénové et outillé
- La transformation du positionnement de France Travail
- La mise en place d'outils et de services numériques communs dans le cadre du patrimoine commun partagé

Ces mesures emportent des changements importants pour les départements, en particulier :

- L'évolution des processus métiers en matière d'inscription, d'orientation, de diagnostic, de contractualisation, d'accompagnement, de réorientation et de sanction des bénéficiaires du RSA ;
- L'accompagnement des transformations techniques et organisationnelles, y compris sur la structuration des parcours et l'évolution des pratiques professionnelles ;
- La transformation du système d'information et des outils numériques départementaux pour permettre l'interopérabilité avec les partenaires dans la logique du SI plateforme ;
- La mise en œuvre des communs numériques, l'opérationnalisation des évolutions métiers ainsi que l'utilisation d'indicateurs de pilotage partagés.

Objectifs

Cette action vise à soutenir la mobilisation du département dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme et à garantir l'effectivité des dispositions législatives et réglementaires qui concernent les bénéficiaires du RSA à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette action permet le financement de moyens d'ingénierie dédiés sur les volets métiers et SI.

Description de l'action		
La chefferie de projet est missionnée pour mettre en œuvre le plan d'action départemental 2025-2027 prenant le relai de la feuille de route départemental 2024. Ce plan d'action précise les modalités opérationnelles, les trajectoires cibles et les échéances de mise en œuvre de la loi pour le plein emploi négociées et validées conjointement entre l'Etat, le Département et France Travail, avec la CAF et la MSA engageant ainsi chaque partenaire sur la mise en œuvre pour les contributions le concernant. Concernant les processus cible, il s'agit en particulier : ⇒ Sécuriser les interopérabilités entre systèmes d'information, les échanges de données et l'implémentation des outils numériques (la CDP est le point d'entrée des groupes de travail nationaux, notamment avec les éditeurs de logiciel) ; ⇒ Assurer leur appropriation par les professionnels en charge de l'accompagnement, notamment avec l'Académie France Travail ; ⇒ Installer les moyens de pilotage permettant de suivre leur bon déploiement en termes d'opérationnalité et de résultat auprès des bénéficiaires. ⇒ Piloter et suivre la mise en œuvre au sein du département du plan d'action départemental ⇒ Faciliter le partenariat local entre les parties prenantes, en particulier État, département et France Travail, ainsi que la CAF et la MSA. ⇒ Participer à la dynamique réseau entre CDP, animée au plan national (diffusion d'outils et méthodes, partage de bonnes pratiques, recueil de signalements locaux...). ⇒ Participer en tant que de besoin aux autres chantiers liés à la réforme France Travail, en particulier : ○ Complémentarité des offres de solution, notamment entre le volet 2 de la contractualisation et l'offre de l'opérateur France travail pour ce qui concerne par exemple la levée des freins à l'emploi ; ○ Facilitation de la stratégie de mobilisation des entreprises coordonnée par l'opérateur France travail ; ○ Participation au déploiement de l'Académie France Travail ; ○ Facilitation de l'installation de la gouvernance départementale co-présidée par le Préfet et le Président de département et à la rationalisation des instances existantes. La chefferie de projet sera composée d'un chef de projet pour garantir le pilotage global, d'un référent sur l'interopérabilité en lien avec le prestataire du Département NEOLINK, d'un référent sur le plan de contrôle, d'un référent sur l'offre d'insertion et d'un référent sur les parcours d'accompagnement intensif soit 2 ETP décomposé de la manière suivante : • 1 ETP : SD (coordination) • 0,2ETP : IA (Plan de contrôle/ Sanctions) • 0,3ETP : LV (Interopérabilité) • 0,2ETP : OC (Actions d'insertion) • 0,3ETP : CM (accompagnement intensif) Le chef de projet est identifié comme correspondant permanent pour le siège, les territoires, les services de l'État, et l'ensemble des intervenants extérieurs sur le Département.		
Territoire	Public cible	
• Département du Pas-de-Calais	• Bénéficiaire de RSA	
Pilotage	Co-financeurs	Partenaires impliqués
• Département du Pas	• Département du Pas	• État

de Calais	de Calais	- Opérateur France Travail - CAF - MSA
Points de vigilance éventuels		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation - Suivi du plan départemental Participation à l'organisation du partage de données entre les institutions concernées *Orientation de 100 % des aRSA vers un organisme référent en janvier 2025, nécessitant : - la structuration préalable des organismes référents de façon compatible avec les trois orientations : emploi, équilibrée (socio-professionnelle), remobilisation sociale (notamment les organismes délégataires du département), - la définition le cas échéant de critères locaux d'orientation à partir des critères nationaux, - Implémentation du référentiel de diagnostic global et modalités d'appropriation par les professionnels. *Mise en cohérence du contrat d'engagement avec les dispositions nationales. *Référencement numérique de l'offre d'insertion. *Préparation de l'intensification de l'accompagnement. *Mécanisme de suspension-remobilisation en janvier 2025		Indicateurs d'impact - la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi - Interopérabilité de outils numérique

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Métropole/autre	Total
2025	50 000€	50 000€		100 000€
2026	50 000€	50 000€		100 000€
2027	50 000€	50 000€		100 000€
Total	50 000€	50 000€		100 000€

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.1	Développer une offre d'accompagnement dédiée aux parcours intensifs

	☒ Action nouvelle ☐ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☒ Renforcement de l'accompagnement ☐ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☒ Mobilité ☒ Parentalité (garde d'enfants) ☒ Santé ☒ Accès aux droits ☒ Logement / hébergement ☒ Difficultés financières ☒ Illectronisme / numérique ☒ Savoirs de base ☒ Isolement social ☒ Autonomie ☐ Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☒ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☐ Public précaire / en rupture ☐ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☒ Autre : Sans orientation _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non

Contexte et enjeux identifiés

Le Département du Pas-de-Calais compte plus de 52 700 bénéficiaires du RSA. Parmi eux 57 % sont des femmes, 43% sont des hommes. Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années. Des problématiques telles que la santé (mentale), la mobilité, la garde d'enfants et le logement se sont accrues et rendent plus difficiles les évolutions de parcours.

En tant que chef de file du Revenu de Solidarité Active (RSA) le Département se doit de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à destination de ces bénéficiaires.

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA afin que la situation des personnes concernées évolue favorablement.

Préalablement à la généralisation de la loi, le département a été retenu pour expérimenter sur une cohorte de 3300 bénéficiaires du RSA et sur 3 territoires Lens Liévin, Audomarois et Montreuillois l'accompagnement rénové.

Parallèlement dans le cadre de la généralisation de la loi et à horizon 2027, il s'agit d'organiser le déploiement progressif et adapté de l'accompagnement intensif des publics intégrant une programmation hebdomadaire d'activités, tout en s'appuyant de l'expérience de l'expérimentation.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

Cette action vise donc :

- à mettre en œuvre des modalités d'accompagnement rénové, plus personnalisé et intensif, telles que prévues dans la présente instruction, en s'appuyant sur des référents aussi bien pour les parcours relevant d'une approche sociale et professionnelle, que ceux relevant de la remobilisation sociale, incluant un label qualité. L'objectif visé étant la réorientation rapide vers un parcours emploi ou une dynamique d'insertion sociale.
- à poursuivre l'expérimentation de l'accompagnement rénové en terme de suivi et d'en mesurer les effets

Action 1 : Renforcer l'accompagnement intensif en parcours social et en parcours social et professionnel

La mise en œuvre de cette référence de parcours s'appuie sur le référentiel national relatif à l'intensification des parcours. Le référent en charge de l'accompagnement intensif se verra confier un portefeuille de 70 BRSA maximum. Son action s'inscrit dans le respect du référentiel national relatif à l'intensification des parcours, qui se traduira par un cahier des charges, une charte qualité et un label qualité.

Ces parcours d'accompagnement intensifs, dont le déploiement fait l'objet d'un plan d'action sur 3 ans (2025-2027) négocié localement entre l'Etat, le Département et France Travail, viennent renforcer à un instant T l'accompagnement de droit commun délivré par les organismes référents.

Ils se caractérisent par :

- La mise à disposition d'un référent d'accompagnement dont la taille de portefeuille est nécessairement réduite (50 à 70 BRSA en cible)
- La contractualisation d'un plan d'action intégrant des démarches et des actions d'accompagnement, de suivi et de formation, des immersions en entreprise et une quotité horaire d'activité adaptée à la situation de la personne (15h en cible)
- Une durée limitée dans le temps (6 mois), jalonnée de points de contact réguliers

entre la personne et son référent (2 entretiens mensuels minimum en cible)

- Le respect de principes d'actions, de stratégies d'accompagnement et de pratiques professionnelles précisés dans des repères et un référentiel national validé par le Comité national pour l'emploi
- Des modalités de mise en œuvre et de reporting négociées avec l'organisme référent

Le Département proposera 2 modalités d'intensité :

- Un accompagnement intensif pour les bénéficiaires en accompagnement social et professionnel avec une attente de 15 h d'activité ;
- Un accompagnement intensif pour les bénéficiaires en remobilisation sociale avec la cible de 15h pour un minimum de 7h d'activité.

Chaque accompagnement aura une durée de 6 mois avec 2 entretiens mensuels minimum. Il sera proposé en priorité aux nouveaux entrants.

- **Volume de parcours :**

En 2025, le Département propose 6 542 places avec des entrées et sorties permanentes en accompagnement intensif un potentiel de 8 000 parcours intensifs répartis comme suit :

- 60% en accompagnement social et professionnel
- 40% en accompagnement remobilisation sociale

- **Nature de la dépense**

☒ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe – valorisation

- **Montant** : 2 060 708€

- **Coût unitaire / BRSA** : 315€

- **Date de mise en place de l'action** : 1^{er} janvier 2025

- **Durée de l'action** : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation

- **Calendrier prévisionnel** : 2025 – 2026 - 2027

Action 2 : Suivi de l'expérimentation dédiée aux nouveaux déploiements territorialisés pour un accompagnement rénové des BRSA

Portant sur 3300 bénéficiaires du RSA, principalement les nouveaux entrants au RSA l'expérimentation concerne 3 territoires : Lens/Liévin, Montreuillois et Audomarois.

Sur l'orientation des publics, il est recherché 50% en suivi France travail et 1110 places en parcours rénové département.

Au 1^{er} juillet 2025, l'objectif cible de 3300 BRSA est atteint. Il s'agit de suivre les effets de l'expérimentation afin de sécuriser, analyser et capitaliser les bonnes pratiques et les résultats obtenus de l'accompagnement rénové et plus particulièrement :

- Montée en charge de l'interopérabilité sur l'ensemble des composantes du parcours (orientation, diagnostic, contrat d'engagement, intensité de l'accompagnement, sanction)
- Mise en œuvre de l'accompagnement intensif intégrant une programmation hebdomadaire de 15h d'activités
- Déploiement d'ateliers collectifs permettant d'enrichir l'offre de service existante et destinés à s'inscrire dans les « 15h »

De la même manière, la feuille de route de l'expérimentation (annexe 6 de la convention) sera poursuivie.

Volume de place : 1110 place pour le CD

○ **Nature de la dépense**

- ☐ETP - recrutement
☐ETP - valorisation
☒Prestation externe - nouveau
☐Prestation externe – valorisation

○ **Montant : 350 000€**

○ **Coût unitaire / BRSA : 315€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 12 mois**

Territoire Département du Pas-de-Calais		Public cible Bénéficiaire de RSA	
Pilotage Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs Département du Pas-de-Calais		Partenaires impliqués - Opérateur France Travail - CAF - Plateforme d'orientation - Structures d'insertion
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation - Nb de BRSA en accompagnement intensif - Nb d'heure d'activités hebdomadaires - Nombre de BRSA accompagnés dans le cadre de l'accompagnement global		Indicateurs d'impact - Nombre de réorientation vers un accompagnement d'insertion professionnelle - Nb de réorientation vers parcours emploi - Accès à l'emploi - Présence en emploi - Non versement du RSA	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	1 613 400,00 €	797 308,00 €		2 410 708,00 €
2026	1 613 400,00 €	797 308,00 €		2 410 708,00 €
2027	1 613 400,00 €	797 308,00 €		2 410 708,00 €
Total	4 840 200,00 €	2 391 924,00 €		7 232 124,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	884	8 500	9600	10 000
Dont nb de BRSA	884	8 500	9600	10 000
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	30%	30%	30%	30%
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC			
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC			
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC			
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	35%	45%	50%

Indicateurs	Situation au	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
--------------------	---------------------	-------------------	-------------------	-------------------

locaux	31/12/2024			
Durée des parcours en accompagnement intensif		6	6	6
Moyenne des heures mobilisées dans le cadre de la programmation hebdomadaire		10	10	10

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.2	Développer une offre d'accompagnement complémentaire dans une logique de parcours gradué et personnalisé
	☐ Action nouvelle ☒ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ -Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☒ Mobilité ☒ Parentalité (garde d'enfants) ☒ Santé ☒ Accès aux droits ☒ Logement / hébergement ☒ Difficultés financières ☒ Illectronisme / numérique ☒ Savoirs de base ☒ Isolement social ☒ Autonomie ☐ Autre (montée en compétences)
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☒ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☐ Public précaire / en rupture ☐ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☒ Autre : Sans orientation _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement

	☒ Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux identifiés

Le Département du Pas-de-Calais compte plus de 52 700 bénéficiaires du RSA. Parmi eux 57 % sont des femmes, 43% sont des hommes. Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années. Des problématiques telles que la santé (mentale), la mobilité, la garde d'enfants et le logement se sont accrues et rendent plus difficiles les évolutions de parcours.

Si la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA afin que la situation des personnes concernées évolue favorablement, en tant que chef de file du Revenu de Solidarité Active (RSA) le Département, dans une logique de parcours adaptée à chaque situation, se doit de mettre en œuvre un accompagnement adapté à destination de ces bénéficiaires.

En effet certains bénéficiaires rencontrent des freins à l'emploi qui nécessitent un parcours d'accompagnement gradué et adapté, voire mutualisé et renforcé dans sa dimension sociale, à l'image de l'accompagnement global mise en œuvre entre France Travail et le département.

Par ailleurs, il s'agit également de soutenir les parcours de droit commun. Cet accompagnement est essentiel et doit permettre à la personne, à la fois d'avancer sur son parcours de vie dans les meilleures conditions possibles de qualité et de délais, et de lui apporter les clés de méthodes, de facilitation et de prises de recul pour l'aider à cheminer tout au long de son projet.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

Cette action vise donc :

- à poursuivre le déploiement de l'accompagnement global avec l'opérateur France Travail
- de soutenir l'accompagnement de droit commun dans une logique de parcours gradué et alternatif à l'accompagnement dit intensif

Action 1 : Renforcer le déploiement de l'accompagnement global avec l'opérateur FT en renforçant l'accompagnement social

Depuis 2015, le dispositif d'accompagnement global (AccoGlo) permet de remettre sur le marché du travail des personnes éloignées de l'emploi et repose sur un partenariat renforcé entre le Département et France Travail.

Modèle d'accompagnement unique où un binôme complémentaire composé d'un conseiller France Travail et d'un travailleur social (délégué par le Département) accompagne chaque bénéficiaire tout au long de son parcours professionnel en garantissant un suivi personnalisé, cohérent et de qualité.

L'AccoGlo vise à lever simultanément les freins sociaux et professionnels, grâce à une approche sur-mesure, adaptée à chaque parcours individuel. France Travail se charge de guider les demandeurs d'emploi vers une activité professionnelle qui correspond à leur profil, tandis que le Département (via ses délégataires) met en œuvre des solutions pour résoudre les problématiques sociales, telles que le logement, la santé ou encore l'endettement. Cette démarche coordonnée repose sur un diagnostic conjoint, garantissant des solutions adaptées

à chaque bénéficiaire par le biais d'un plan d'actions, tout en facilitant son insertion professionnelle.

- **Volume de place : 4500 places**

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☐Prestation externe - nouveau

☒Prestation externe – valorisation

- **Montant : 624 596€**

- **Coût unitaire / BRSA : 139€**

- **Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation**

- **Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 – 2027**

Action 2 : Accompagnement de droit commun : un accompagnement gradué ou alternatif à l'accompagnement intensif

Accompagnement des publics dans le cadre du RSA de droit commun, déployé par le Département auprès des CCAS ou organismes agréés.

- La remobilisation sociale doit permettre une évolution des problématiques rencontrées par la personne, tout en lui permettant d'avoir une perspective d'orientation vers un accompagnement équilibré social-professionnel.
- L'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante, qui pour objectif d'apporter des solutions au développement de l'entreprise de la personne accompagnée, ou de pouvoir l'accompagner vers une reconversion professionnelle, le cas échéant. Relevant du volet Initiative Économique, il vient en complémentarité des actions du Conseil Régional en matière de création d'entreprise

- **Volume de place : 10 177 soit environ 12 212 BRSA**

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☐Prestation externe - nouveau

☒Prestation externe – valorisation

- **Montant : 1 905 317€**

- **Coût unitaire / BRSA : 156€**

- **Date de mise en place de l'action : 1er janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation**

- **Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 – 2027**

Territoire Département du Pas-de-Calais		Public cible Bénéficiaire de RSA	
Pilotage Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs Département du Pas-de-Calais	Partenaires impliqués - Opérateur France Travail - CAF - CCAS - Organismes agréés - Pas de calais Actif	
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation - Nombre d'entrée dans le dispositif - Nombre de sorties dynamique pour l'action 1 - Nombre d'orientation vers un accompagnement d'insertion professionnel ou emploi		Indicateurs d'impact - Nombre de réorientation vers un accompagnement d'insertion professionnelle - Nb de réorientation vers parcours emploi - Accès à l'emploi - Présence en emploi - Non versement du RSA	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	388 298€	2 141 615€		2 529 913€
2026	388 298€	2 141 615€		2 529 913€
2027	388 298€	2 141 615€		2 529 913€
Total	1 164 894 €	6 424 845€		7 589 739 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	10 000	12 000	12 212	12 212
Dont nb de BRSA	10 000	12 000	12 212	12 212
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	0	320	320	320
Et/ou part des				

BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	300	3000	4000	4000

+ possibilité d'ajouter des indicateurs locaux

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de BRSA intégrant un parcours emploi	0	100	100	100
Nb de BRSA intégrant l'accompagnement intensif	0	200	200	200

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.3	Organiser le référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement et les modalités de mobilisation
	☒ Action nouvelle ☐ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☐ Levée des freins socio-professionnels ☒ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☐ Mobilité ☐ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☐ Isolement social ☐ Autonomie ☒ Autre : visibilité et mobilisation de l'offre d'insertion
Public <i>Choix multiples</i>	Publics cibles spécifiques : NON Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☐ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☐ Public précaire / en rupture ☐ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☒ Autre : __Professionnels__
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement

	☒ Non
--	---

Contexte et enjeux identifiés

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme pour le plein emploi, la loi impose de nouvelles exigences en matière de mobilisation et de coordination de l'offre d'insertion. Cette réforme repose notamment sur la nécessité de rendre plus lisible, accessible et cohérente l'offre d'accompagnement destinée aux publics en insertion, en s'appuyant sur le principe de référencement, de mobilisation et de prescription croisée des actions proposées.

Ces évolutions législatives s'inscrivent dans un objectif de simplification des parcours d'insertion, en facilitant la mise en relation entre les personnes accompagnées et l'ensemble des dispositifs mobilisables sur le territoire. Dans ce contexte, le Département du Pas-de-Calais doit se doter d'un outil numérique unifié permettant de recenser et valoriser l'ensemble de son offre d'insertion, dans une logique d'animation territoriale, de pilotage et de prescription partagée.

Ce nouvel outil a vocation à intégrer l'ensemble des actions pouvant être mobilisées au titre des 15 heures d'activité hebdomadaires prévues pour les bénéficiaires du RSA. Il constitue une réponse concrète à l'enjeu de coordination entre les différents acteurs de l'insertion (structures associatives, collectivités, opérateurs de l'emploi, etc.) et vise à améliorer la cohérence et la lisibilité de l'offre pour les professionnels prescripteurs comme pour les bénéficiaires.

Dans une logique de convergence des systèmes et de fluidité des échanges, ce projet s'inscrit également dans la perspective d'une interopérabilité avec la plateforme nationale DORA, outil développé par l'État pour référencer l'offre d'insertion à l'échelle nationale. Cette interconnexion permettra de garantir une information partagée, à jour et accessible pour tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des publics.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA. Afin de concourir à l'alimentation des parcours d'accompagnement intensif, la connaissance de l'offre par les acteurs du réseau pour l'emploi répondant aux besoins des publics accompagnés est une condition de réussite.

L'objectif poursuivi est celui d'une connaissance et d'une visibilité améliorées des dispositifs d'insertion socio – professionnels afin de faciliter la connaissance et la mobilisation croisée des offres de services.

Aussi cette action vise à organiser le référencement de l'offre d'insertion ainsi que les modalités de mobilisation et de prescription. Cela nécessite donc du temps d'ingénierie afin d'assurer le déploiement de façon optimale.

La connaissance de l'offre globale, ainsi qu'une mobilisation rapide par la prescription est une condition de réussite de l'accompagnement intensif et notamment de la mise en œuvre des 15 heures hebdomadaires. Par ailleurs, cette connaissance fine de l'offre d'insertion socio-professionnelle permet de repérer les « trous dans la raquette » afin de proposer des solutions d'insertion complémentaires.

Le référencement de l'offre permettra d'alimenter le SI Plateforme et de contribuer ainsi au patrimoine commun.

Pour ce faire, il s'agit d'identifier précisément une mission d'animateur de référencement de l'offre au sein du Département afin d'enrichir le patrimoine commun

Les objectifs de cette mission :

- Organiser localement le recensement de l'offre d'insertion socio-professionnelle en mobilisant les partenaires
- Organiser le référencement de l'offre d'insertion socio- professionnelle dans NEOINSERTION, transférable dans DORA et les modalités de prescription (déploiement numérique)
- Organiser l'actualisation des données
- Identifier les solutions manquantes ou à renforcer
- Enrichir le référentiel d'activités

○ **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☒ETP - valorisation

☐Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

○ **Montant : 50 000€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

○ **Durée de l'action : sur la durée de la contractualisation**

Territoire Département du Pas-de-Calais		Public cible - Bénéficiaire de RSA - Jeunes de moins de 30 ans - Acteurs réseau pour l'emploi - Référents	
Pilotage Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs Département du Pas-de-Calais		Partenaires impliqués - Opérateur France Travail - CAF - Acteurs du réseau pour l'emploi
Points de vigilance éventuels Interopérabilité des systèmes d'information			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation		Indicateurs d'impact	

Budget de l'action

0,5ETP Vincent Lemaitre

0,5ETP Guillaume Crivier

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025		50 000€		
2026		50 000€		
2027		50 000€		
Total		150 000€		

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

- Action impactant l'accompagnement des professionnels et l'information de l'offre

-Pas d'impact direct sur les publics

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	NC	NC	NC	NC
Dont nb de BRSA	NC	NC	NC	NC
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.4	Médiation vers l'emploi et dans l'emploi
	☐ Action nouvelle ☒ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ -Orientation/ entrée en parcours ☐ -Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ -Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☐ Mobilité ☒ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☒ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ -Savoirs de base ☐ Isolement social ☒ Autonomie ☒ Autre (montée en compétences)
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25 ans) ☒ Séniors ☒ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non

Contexte et enjeux

En 2025, le Département du Pas-de-Calais renforce son engagement au titre du Pacte des Solidarités Humaines voté le 12 décembre 2022, dans un contexte de grande fragilité sociale.

Plusieurs enjeux rendent nécessaire une adaptation des parcours d'insertion et un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi avec pour objectif de lever les freins socio-professionnels et de s'inscrire dans les attendus de la loi pour le plein emploi :

1. Un marché du travail dynamique mais sélectif
Si plusieurs secteurs (aide à la personne, bâtiment, logistique, métiers de la transition écologique, numérique) présentent des opportunités, ces filières restent difficilement accessibles pour les publics en insertion. Ce décalage s'explique notamment par un manque de compétences, d'expérience professionnelle, mais aussi par une méconnaissance des codes et attentes des entreprises.
2. Un risque de décrochage dans l'emploi
le maintien dans l'emploi devient un enjeu central. Les personnes récemment embauchées peuvent rencontrer des difficultés d'adaptation, de mobilité, de garde d'enfants (notamment pour les parents isolés) ou encore des problèmes de santé ou de logement qui peuvent entraver le maintien dans l'emploi.
3. Des freins périphériques importants à lever
Mobilité insuffisante, accès difficile à la garde d'enfants, santé, logement. Ces freins exigent des parcours d'accompagnement individualisés.
4. Une attention particulière à certains publics prioritaires :
 - Les jeunes de moins de 30 ans, souvent peu ou pas qualifiés et sans expérience professionnelle. Il s'agit de leur proposer des parcours sans couture.
5. L'égalité femmes-hommes
La forte représentation des femmes dans les parcours d'insertion impose une vigilance continue pour garantir un égal accès à l'emploi et à la formation, tout en luttant contre les stéréotypes et les formes de discrimination.

Les actions « préparatoires » à l'emploi et « accompagnement » dans l'emploi répondent à ces enjeux avec des résultats probants. Il s'agit donc de pouvoir venir les renforcer.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

• **Action 1 : Préparatoires à l'emploi**

Afin de répondre aux besoins actuels des entreprises notamment dans les secteurs d'activités porteurs (industrie, services à la personne, restauration, transport et logistique, bâtiment et travaux publics hors territoire ERBM), le Conseil départemental souhaite optimiser les candidatures proposées aux recruteurs.

Pour cela, après positionnement du département suite à un 1er entretien, une intégration en action préparatoire à l'emploi permettra de sécuriser les parcours par la découverte d'un métier ou la confirmation d'un projet professionnel avant une entrée en formation qualifiante ou en emploi.

Étapes successives :

- Identification du besoin auprès des entreprises : recensement des besoins en main

d'œuvre sur un métier ou un domaine d'activité en tension par le département. Nécessité d'associer de multiples entreprises dès cette étape mais également tout au long du projet, jusqu'au retour à l'emploi des publics.

- Repérage de l'offre de formation existante : recherche de formation disponible dans le PRF en lien avec le chargé de mission territorial de la Région.
- Travail sur le contenu d'une action de préqualification : contenu sur mesure travaillé en complémentarité de la formation qualifiante et des postes identifiés. Axer la réflexion sur les savoir-être professionnels.
- Sourcing des publics : repérage des candidats en lien avec les partenaires locaux notamment France Travail, puis validation des profils par les entreprises (ex : escape game, jobdating...).
- Action préparatoire : d'une durée comprise entre une et quatre semaines comprenant une période d'immersion en entreprise, elle est basée sur la pratique professionnelle, en résolution des freins périphériques et sécurisante.
- Entrée en formation qualifiante : accès à la formation qualifiante des candidats issus de l'action préparatoire ou accès direct à l'emploi. Mobilisation de l'offre de formation régionale.
- Accès à l'emploi durable au sortir de la formation.

Une nécessité de poursuivre le dispositif :

1. Impact concret sur les parcours des bénéficiaires

- Taux de sorties positives significatif :
Plus de 60 % des participants aux préparatoires à l'emploi accèdent à une formation, une immersion professionnelle ou un emploi dans les 6 mois suivant la fin de l'action.
- Validation du projet professionnel :
Le passage des bénéficiaires par une préparatoire permet une meilleure lisibilité de leur parcours professionnel à l'issue de l'action.

2. Remobilisation rapide des publics éloignés de l'emploi

- Hausse de la remobilisation des bénéficiaires RSA :
Les préparatoires agissent comme leviers de remobilisation, notamment pour des publics en rupture avec les dispositifs du droit commun.
- Taux d'assiduité élevé :
Plus de 85 % de taux de présence moyen sur la durée des actions, signe d'une bonne adhésion et d'un format adapté en réponse aux besoins des publics cibles.

3. Pertinence du format court et souple

- Adaptabilité aux territoires et publics :
Les actions peuvent être facilement déployées localement grâce à des partenariats solides avec les partenaires en présence, les structures d'insertion, et les organismes de formation. Elles se veulent complémentaires au droit commun.
- Souplesse du dispositif :
Le format court (3 à 4 semaines en général) permet une réponse rapide et ciblée, sans mobiliser les bénéficiaires sur de longues durées parfois bloquantes pour les bénéficiaires.

4. Coordination renforcée avec les partenaires de l'emploi

- Coopération territoriale améliorée :
Le dispositif renforce les synergies entre le Département, France Travail et les acteurs de terrain, dans le cadre de l'application de la loi plein emploi.
- Effet tremplin vers les formations initiées par la Région :

Les préparatoires facilitent l'entrée dans des parcours qualifiants financés par la Région créant une synergie dans la continuité du parcours.

- **Volume de places : 250**

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant : 215 071,28€**

- **Coût unitaire / BRSA : 860€**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois et renouvelable sur la durée de la contractualisation**

- **Action 2 : Accompagnement dans l'emploi**

L'accompagnement dans l'emploi constitue une étape-clé dans la consolidation des parcours d'insertion. Un suivi régulier est activé dès l'embauche (ou juste avant) pendant une période prédéterminée pour soutenir le salarié dans sa prise de poste, tout en favorisant un dialogue avec l'employeur. Ce dispositif permet alors de limiter les ruptures précoces de contrat, souvent observées dans les premiers mois d'emploi en anticipant d'éventuelles difficultés personnelles ou professionnelles pouvant compromettre le maintien en poste (mobilité, organisation familiale, gestion du stress, etc.). La durée de l'accompagnement s'étend jusqu'à 6 mois.

L'action est particulièrement adaptée aux réalités locales de l'emploi car le tissu économique du Pas-de-Calais se caractérise par une part importante d'emplois peu qualifiés et en tension, nécessitant un accompagnement renforcé à la prise de poste appuyant ainsi des employeurs parfois démunis face au besoin d'intégration de profils éloignés de l'emploi.

L'accompagnement dans l'emploi s'intègre pleinement dans une logique de parcours personnalisé, depuis la remobilisation jusqu'à la stabilisation en emploi. Il prolonge l'action des préparatoires à l'emploi, des dispositifs de formation et de mise en activité. Il constitue ainsi une réponse territorialisée, en lien avec les solutions apportées par les partenaires locaux (Maison de l'emploi, France Travail, CAF, etc.).

Une priorité sera donnée aux personnes en prise de poste dans les métiers de l'aide à domicile ; domaine qui connaît une forte féminisation des postes et un taux important d'abandons.

Modalités d'accueil et de suivi :

- Entretien en amont de la prise de poste (si possible) ;
- Entretiens physiques et/ou téléphoniques, pendant les 6 premiers mois de contrat et de façon plus intensive pendant la période d'essai ;
- Entretien physique à l'issue de la période d'essai ;
- Accompagnement sur le lieu de travail, entretiens avec l'employeur, en fonction des besoins ;
- Mise en place de temps collectifs si besoin (groupes de parole, analyse de pratiques).

La singularité du dispositif repose sur une forte disponibilité du conseiller envers le néo salarié et l'entreprise. Le conseiller dispose d'un portefeuille de 35 personnes à accompagner en file active.

Une nécessité de poursuivre le dispositif :

1. Un effet sur la consolidation des parcours

- 75 % des personnes accompagnées dans l'emploi ont maintenu leur poste au-delà de 6 mois.
- Meilleure communication entre salarié, référent et employeur.
- Retour positif des employeurs, qui apprécient le rôle de médiation joué par les conseillers d'insertion en charge de l'animation du dispositif.
- Accompagnement renforcé des publics confrontés à des freins périphériques persistants (mobilité, logement).
- Orientation vers des solutions de droit commun ou des aides départementales en cas de besoin.

2. Projection

- Pérenniser et étendre le dispositif à l'ensemble des territoires du Département.
- Renforcer le lien avec les dispositifs d'insertion par l'activité économique (IAE) et les employeurs engagés.

○ **Volume de participants : 200**

○ **Nature de la dépense :**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

○ **Montant : 298 400€**

○ **Coût unitaire / BRSA : 1 492€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 3 ans sur la durée de la contractualisation**

Territoire

- Département du Pas-de-Calais

Public cible

- Bénéficiaires de RSA
- Jeunes de – de 30 ans

Pilotage

- Département du Pas-de-Calais

Co-financeurs

- Département du Pas-de-Calais

Partenaires impliqués

- Entreprises
- Organismes de formation
- L'ensemble des référents
- SIAE
- Structures d'accompagnement

		d'insertion professionnelle
Points de vigilance éventuels		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation • Nombre de BRSA accédant à un emploi Dont jeunes – de 30 ans • Nombre de BRSA maintenus en emploi Dont jeunes – 30 ans • Nombre d'heures d'accompagnement		Indicateurs d'impact • Accès à l'emploi • Maintien en emploi • Non versement du RSA

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	636 788,39 €	117 333,52 €		754 121,91€
2026	636 788,39 €	117 333,52 €		754 121,91€
2027	636 788,39 €	117 333,52 €		754 121,91€
Total	1 910 365,17 €	352 000,56 €		2 262 365,73 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	370	450	400	400
Dont nb de BRSA	296	360	320	320
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	44 %	40 %	40 %	40 %
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	42 %	40 %	40 %	40 %

Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	64 %	60 %	60 %	60 %
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	50 %	50 %	50 %

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Part des participants âgés de – 30 ans	NC	30%	30%	30%

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.5	Médiation vers et dans l'emploi spécifique ERBM
	Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	Levée des freins socio-professionnels
Quels freins <i>Choix multiples</i>	Mobilité Autonomie Autre : Montée en compétences
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☒ Séniors ☒ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Contexte et enjeux	
Le Département bénéficie d'une stratégie Grands Chantiers singulière avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ainsi que le Canal Seine-Nord Europe (CSNE). Fort de son expérience en matière d'insertion par l'emploi, le Département accompagne les grands projets structurants de son territoire avec l'ambition du maintien et du développement de l'emploi local. Il s'agit ici de poursuivre sur le long terme une action initiée en 2024 qui participe à l'intensification des parcours concourant aux objectifs de la loi. A ce titre, une attention particulière sera notamment portée aux jeunes de – 26 ans. En 2024, sur un objectif initial de 600 participants, plus de 800 ont pu bénéficier de ces actions, dont plus de 500 bénéficiaires du RSA.	
Description de l'action	
Objectifs visés et modalités de mise en œuvre	
D'une part, le Département a pour ambition d'une stratégie différenciée pour d'un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l'autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se positionne comme facilitateur de l'insertion des personnes les plus impactées par un contexte économique et social encore complexe sur le	

Bassin minier.

D'autre part, la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA. Dans ce cadre, le Département a mis en place une offre de service « partenariale » avec France Travail, la Région et les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi destinée au préalable à « sensibiliser » en commun sur les secteurs du BTP.

Ensuite, cette offre de service porte sur 2 volets :

- Mobilisation et préparation à l'emploi
- Mobiliser les clauses d'insertion

- **Action 1 : Mobilisation et préparation à l'emploi**

Il s'agit ici de favoriser le soutien et le développement de l'emploi local au titre de l'offre de service « partenariale » déployée en lien étroit avec les acteurs locaux.

A ce titre, il est prévu au-delà des ateliers de « sensibilisation » menés en commun avec ceux-ci, trois types d'actions : des évaluations dans les domaines du BTP, des découvertes des métiers dans ces mêmes secteurs et enfin, des préparatoires, au maximum d'un mois, ciblées sur des métiers du BTP au regard des suites de parcours envisageables (Clauses, PRF, intérim qualifiant ou encore GEIQ).

- **Volume de places : 450**

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant : 215 071,28 € par an**

- **Coût unitaire / BRSA : 478€**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 3 ans sur la durée de la contractualisation**

- **Action 2 : Mobiliser les clauses d'insertion**

Il s'agit ici de favoriser le soutien et le développement de l'emploi local au titre des clauses d'insertion générées par les marchés publics de rénovation des cités minières ERBM (logements et espaces public) et de renforcer l'ingénierie des plans Locaux pour l'insertion et l'emploi en faveur des publics du bassin minier. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage en insertion permet la mise en place d'un véritable accompagnement des entreprises dans leurs obligations d'insertion.

- **Volume de places : 400 environ**

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant : 146 179,92**

○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 365€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 3 ans sur la durée de la contractualisation			
Description de l'action			
Territoire • Département du Pas-de-Calais		Public cible • Bénéficiaire de RSA • Jeunes BRSA de – de 26 ans	
Pilotage • Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs • Département du Pas-de-Calais		Partenaires impliqués • Ensemble des partenaires locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation
Points de vigilance éventuels • •			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation • Nombre de BRSA jeunes – de 26 ans autres DE • Nombre d'heures d'insertion réalisées		Indicateurs d'impact • Suivi des participants au travers des projets issus de l'offre de service « partenariale » • Nombre de sorties dynamiques	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	146 171,44 €	215 071,28 €		361 242,72 €
2026	146 171,44 €	215 071,28 €		361 242,72 €
2027	146 171,44 €	215 071,28 €		361 242,72 €
Total	438 514,32 €	645 213,84 €		1 083 728,16 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	809	850	850	850
Dont nb de BRSA	510	520	520	520
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi	30%	30%	30%	30%

pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	50 %	50 %	50 %	50 %

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de participants intégrant l'action	809	850	850	850
Nombre des jeunes – 30 ans	240	300	270	270
Nombre des familles monoparentales	xxx	xxx	xxx	xxx
Nombre d'heures d'insertion réalisées	187 271	150 000	140 000	130 000

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.6	Médiation vers et dans l'emploi des publics féminins spécifique ERBM
	Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	Levée des freins socio-professionnels
Quels freins <i>Choix multiples</i>	Mobilité Parentalité (garde d'enfants) Autonomie
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☒ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☒ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____

Contexte et enjeux
Le Département bénéficie d'une stratégie Grands Chantiers singulière avec l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) ainsi que le Canal Seine-Nord Europe (CSNE). Fort de son expérience en matière d'insertion par l'emploi, le Département accompagne les grands projets structurants de son territoire avec l'ambition de porter auprès des publics féminins, à la fois de la sensibilisation/information sur les secteurs d'activités en tension, mais aussi sur l'attractivité des métiers en dépassant les « clichés » véhiculés sur certains d'entre eux comme étant réservé au public masculin. La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA. Il s'agit ici de la poursuite d'une action initiée en 2024 qui participe à l'intensification des parcours concourant aux objectifs de la loi. Des premières actions ont été mises en œuvre au bénéfice du public féminin en 2024, notamment sous la forme de forum dédié.

Description de l'action			
Objectifs visés et modalités de mise en œuvre			
Le Département a pour ambition d'une stratégie différenciée pour d'un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l'autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se positionne comme facilitateur de l'insertion des personnes les plus impactées par un contexte économique et social encore complexe sur le bassin minier. Le Pack inclusion vers l'emploi des publics féminins périmètre ERBM, dans le droit fil des compétences du Département, a pour finalités de : • Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local pour les publics féminins • Développer des actions en faveur de l'insertion de ces publics dans le bassin minier Il s'agit donc d'organisation de temps forts dédiés aux publics féminins et intégration du public féminin dans les actions de l'offre de service « partenariale » Le Département du Pas-de-Calais a déployé une offre de service « partenariale », en lien étroit avec les acteurs locaux de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Ces actions, travaillées en lien avec les services locaux allocation insertion et le siège, sont notamment destinées à mettre en perspective les métiers qui recrutent. Dans ce cadre, une attention particulière auprès du public féminin sera apportée notamment sur les secteurs des transports, logistique, numérique, industrie et bâtiment et travaux publics. Par ailleurs, une attention particulière sera portée afin de faciliter l'accès du public féminin aux différentes actions de l'offre de service « partenariale » : ateliers de sensibilisation, mobilisation et préparation du public (évaluation, découverte et préparatoire dans le BTP), et mobilisation des clauses d'insertion. ○ <u>Volume de places</u> : 150 ○ <u>Nature de la dépense</u> : RAS ○ <u>Montant</u> : 0 ○ <u>Coût unitaire /BRSA</u> ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 12 mois, renouvelable sur la durée de la contractualisation			
Territoire • Territoire Bassin minier		Public cible • Femmes Bénéficiaire de RSA	
Pilotage • Territoire du bassin minier	Co-financeurs •		Partenaires impliqués • Ensemble des acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion et de la formation
Points de vigilance éventuels • •			

Suivi-évaluation	
Indicateurs de réalisation • Nombre de femmes dans les événements/temps forts • Nombre de femmes ayant participé à l'offre de service « partenariale » • Nombre de femmes ayant intégré une clause d'insertion	Indicateurs d'impact

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025				
2026				
2027				
Total				

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	100	150	160	170
Dont nb de BRSA	50%	50%	50%	50%
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion				

professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action				

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de publics féminins mobilisés	100	150	160	170

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.7	Mobiliser les capacités des personnes en développant leur pouvoir d'agir
	☐ Action nouvelle ☒ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☒ Mobilité ☐ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☒ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☐ Isolement social ☒ Autonomie ☒ Autre : estime de soi
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : OUI Si OUI : ☒ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☒ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☒ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement

	☒ Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés, notamment les bénéficiaires du RSA de moins de 30 ans et les familles monoparentales, des instruments complémentaires visant à renforcer l'accompagnement de droit commun sont déployés. En effet, les difficultés identifiées dans la détection et l'accompagnement de ces publics conduisent à repenser les pratiques d'insertion fondées sur un processus d'accompagnement dynamique et individualisé visant le pouvoir d'agir des personnes.

Le territoire du bassin minier et plus particulièrement celui de Lens-Liévin est particulièrement impacté par la problématique de pauvreté et de difficultés sociales. Ce territoire représente à lui seul 24% des bénéficiaires du RSA du Département. Sur la base de ce diagnostic, il semble pertinent de développer des actions additionnelles venant renforcer les différents dispositifs d'inclusions classiques et s'inscrivant ainsi dans les objectifs de la loi pour le plein emploi.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en oeuvre

Cette action vise en priorité à lever les freins majeurs qui entravent l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'éloignement professionnel, en travaillant de manière ciblée sur les problématiques de mobilité, de maîtrise du numérique, de bien-être personnel et d'estime de soi. L'objectif principal est de replacer le bénéficiaire au centre du dispositif en co-construisant un parcours personnalisé, favorisant son engagement et sa remobilisation, accompagnement fondé sur la collaboration et la participation active du bénéficiaire.

Le dispositif « premières heures » vise à remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. L'intégration s'effectue sur la base de la motivation, sans sélection, ni prérequis particulier. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés.

- Action 1 : Accompagnement intensif et personnalisé pour lever les freins à l'insertion professionnelle

A travers des animations, des ateliers pratiques et des méthodes pédagogiques diversifiées, il s'agit de proposer un accompagnement personnalisé et intensif, adapté aux besoins de chaque bénéficiaire, afin de :

- favoriser la remobilisation et initier une dynamique positive vers un parcours d'insertion ou vers l'emploi ;
- maintenir la motivation et l'engagement tout au long du parcours ;
- encourager la prise d'initiatives et renforcer la confiance en soi ;
- valoriser les compétences et expériences informelles en lien avec les attentes du marché du travail afin de révéler et renforcer le potentiel de chacun.

En créant des situations d'apprentissages variés, l'accompagnement intensif permet de restaurer l'estime personnelle, de rompre l'isolement et de consolider les capacités d'adaptation. L'accent est donc mis sur l'anticipation et la réduction des ruptures sociales liées à la précarité, notamment en abordant de manière transversale des enjeux comme la mobilité, la garde d'enfants ou l'accès à la formation.

- Nombre de participants : 1020

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant : 1 520 103,17€**

- **Coût unitaire / BRSA : 1490**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois**

- **Action 2 : Premières heures**

Sont concernées les personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en Centres d'hébergements, n'accédant habituellement pas à une structure d'insertion par l'activité économique.

La réinsertion pas à pas est basée sur un support d'activité adapté aux capacités des salariés sans caractère contraignant quant à la contribution productive attendue et à caractère valorisant.

Les principales phases sont schématiquement les suivantes :

- l'orientation dans le programme ;
- la découverte du site ;
- la remise en activité accompagnée ;
- la montée en charge individualisée ;
- la poursuite de parcours.

- Nombre de participants : 30

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant : 100 000€**

- **Coût unitaire / BRSA : 3 333**

- **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

- **Durée de l'action : 12 mois**

- **Calendrier prévisionnel : 2025 – 2026 - 2027**

Territoire Département du Pas-de-Calais		Public cible - Bénéficiaire de RSA - Personnes en situation de grande exclusion	
Pilotage Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs Département du Pas-de-Calais		Partenaires impliqués - SIAE - Associations
Points de vigilance éventuels			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation - Nombre de BRSA - Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans - Nombre de femmes - Nombre de familles monoparentales		Indicateurs d'impact Progression dans l'employabilité	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	1 487 532,17 €	132 571,00 €		1 620 103,17 €
2026	1 487 532,17 €	132 571,00 €		1 620 103,17 €
2027	1 487 532,17 €	132 571,00 €		1 620 103,17 €
Total	4 462 596,51 €	397 713,00 €		4 860 309,51 €

Indicateurs cibles (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action				
Action 1	1227	1020	1020	1020
Action 2	39	30	30	30
Dont nb de BRSA				
Action 1	980	1020	1020	1020
Action 2	19	15	15	15
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	Action 1 : non connu Action 2 : 10 %	10 %	10 %	10 %

Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action Action 1 Action 2	50 % 20 %	50% 20%	50% 20%	50% 20%

Indicateurs <u>locaux</u> mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans	Action 1 : 5% Action 2 : 25%	Action 1 : 5% Action 2 : 20%	Action 1 : 5% Action 2 : 20%	Action 1 : 5% Action 2 : 20%
Nombre de femmes	Action 1 : 46 % Action 2 : 5%	Action 1 : 46 % Action 2 : 10%	Action 1 : 46 % Action 2 : 10 %	Action 1 : 46 % Action 2 : 10 %
Nombre de familles monoparentales	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %	Action 1 : 30 % Action 2 : 15 %

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.8	Faciliter l'accès à l'emploi des familles sans solutions d'accueil
	☐ Action nouvelle ☐ Action existante mais renforcée ☒ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☐ Mobilité ☒ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☒ Isolement social ☒ Autonomie ☐ Autre :
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : OUI Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☒ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non

Contexte et enjeux

Dans le département du Pas-de-Calais, il est fait le constat des difficultés pour les familles vulnérables d'accéder à une offre d'accueil de la petite enfance :

- 95% des familles fréquentant une micro-crèche PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant) vivent en couple
- 92% des familles fréquentant ces structures sont bi-actives (contre 0.2 % isolé inactif)
- Seulement 3,7% des familles accueillies en micro-crèches PAJE sont des familles bénéficiaires du RSA
- Le taux d'occupation moyen des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du département est de 70%. Pour autant des disparités subsistent au sein des EAJE. Le taux d'occupation le plus faible relevé dans le département est de 44.33%

Cela s'explique par la présence chez ces familles de freins qui peuvent parfois se cumuler :

- l'appréhension à fréquenter ces structures (peur d'être jugées, peur de confier son enfant, difficulté à se séparer de son enfant, ...),
- la difficulté à entreprendre les démarches en vue d'une inscription,
- la difficulté à identifier une structure adaptée et en proximité,
- l'absence d'intérêt porté en direction de ces structures (foyers inactifs n'exprimant pas de besoin en termes de mode de garde, pas de besoins exprimés en termes d'ouverture de leur(s) enfant(s) vers le monde extérieur, ...),
- une information insuffisante en direction des foyers inactifs, ne leur permettant pas de savoir qu'ils ont droit à un accès à ces structures,
- l'appréhension, par certains professionnels de la Petite Enfance, à accueillir un public "fragilisé",
- la difficulté à obtenir une décision d'attribution de places en faveur de foyers mono-parent inactifs, jugés "non prioritaires".

Depuis janvier 2022, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais, avec la contribution opérationnelle de l'Etablissement Public Départemental de l'enfance et de la Famille (EPDEF), ont mise en place une offre d'intermédiation ayant pour objectif de permettre un meilleur recours aux établissements d'accueil du jeune enfant par les familles vulnérables.

Pour réaliser cette intermédiation, l'EPDEF s'est engagé à porter 8 postes répartis sur l'ensemble du Pas-de-Calais.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en oeuvre

Ce dispositif « Accueil pour tous » se situe ainsi à la convergence d'intérêts, à savoir :

- Pour les familles :

* Tirer les bénéfices d'une socialisation précoce de leur(s) enfant(s) ainsi que de la qualité de service offerte par les structures contribuant à l'éducation et au développement de l'enfant,

* Respecter les droits de l'enfant : fréquenter des structures d'accueil du jeune enfant de qualité est un droit pour chaque enfant reconnu par la Convention Internationale des droits de l'enfant,

* Faciliter l'insertion socioprofessionnelle des familles bénéficiaires du RSA et plus particulièrement les familles monoparentales,

* Recréer du lien social, se sentir reconnu en tant que parent et donc de contribuer à reconstruire une image de soi souvent mise à mal par les aléas de la vie,

* Obtenir un soutien dans les fonctions parentales,

- Pour les structures de la Petite Enfance, favoriser la mixité des publics accueillis et optimiser la fréquentation de leur établissement,

- Pour les structures partenaires de l'insertion-Emploi et de la Petite Enfance, dans une optique de transversalité des politiques publiques, faciliter les rencontres et les échanges entre professionnels appartenant à des univers différents.

Le dispositif mobilise des professionnelles qui réalisent un accompagnement « sur-mesure » des familles. Dans le cadre de permanence délocalisée, elle assure une présence en proximité des publics et des partenaires. Le partenariat avec les Lieux d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ou des ateliers parentalité constituent des atouts pour inscrire étape par étape la famille dans un parcours progressif vers l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Le diagnostic initial permet de mieux cerner les attendus de la famille et de décliner un parcours adapté selon chaque situation.

L'expérimentation initiée en janvier 2022 a permis la création d'un dispositif innovant permettant d'aller vers 1578 familles depuis sa création, dont 68% sont entrées dans le dispositif. Sur cette même période, près de 200 000 heures d'accueil ont pu être réalisées auprès des familles vulnérables grâce à l'intervention des intermédiateurs (dont 83% en crèche)

Par ailleurs, plusieurs plus-values ont pu d'ores et déjà être constatées sur le plan qualitatif:

- La transformation de la méfiance des parents en confiance envers les intermédiateurs. Les parents, souvent préoccupés par les jugements d'autrui, ont exprimé un sentiment de valorisation et de sécurité, ce qui a favorisé leur inclusion sociale. Cette confiance est essentielle pour surmonter les obstacles à l'inclusion et améliorer le bien-être des familles.
- Le soutien du processus de séparation-individuation des jeunes enfants en accompagnant les parents et en les aidant à naviguer les étapes de ce processus. Elles favorisent des relations moins fusionnelles entre parents et enfants, permettant aux enfants de se détacher progressivement et de s'adapter à des environnements comme la crèche.
- Des changements significatifs observés chez les jeunes enfants accompagnés par les intermédiateurs qui montrent une meilleure capacité à s'adapter à des environnements sociaux, comme la crèche, grâce à un accompagnement adapté.
- L'intermédiation favorise l'inclusion sociale des parents en leur offrant un accompagnement personnalisé qui les aide à surmonter divers obstacles. Grâce à la valorisation de leurs compétences et à un soutien adapté, les parents gagnent en confiance et en autonomie, ce qui facilite leur intégration dans des structures sociales et professionnelles. En réduisant l'isolement et en renforçant les liens avec les partenaires, l'intermédiation contribue à créer un environnement propice à leur inclusion.

Fort de ce constat encourageant, il convient de poursuivre le soutien de ce dispositif qui accompagne très majoritairement des publics féminins familles monoparentales.

○ **Volume de places : 600**

○ **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

○ **Montant : 75 628 €**

○ **Coût unitaire / BRSA : 126€**

○ **Date de mise en place de l'action : 1^{er} janvier 2025**

○ **Durée de l'action : 2025 – 2026 - 2027**

Territoire Département du Pas-de-Calais		Public cible - Bénéficiaire de RSA dont : - Jeunes Parents de moins 30 ans - Familles monoparentales	
Pilotage - Département du Pas-de-Calais - CAF	Co-financeurs - Département du Pas-de-Calais - CAF du Pas-de-Calais - État (FIPE) jusqu'au 31 décembre 2025 - CNAF - MSA		Partenaires impliqués EPDEF
Points de vigilance éventuels Fin du financement du Fonds Innovation de la Petite Enfance (FIPE) au 31 décembre 2025			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation - Nombre de famille accompagnées dont : - jeunes parents de moins de 30 ans - familles monoparentales - Part de familles accueillies en LAEP ou ateliers parentalité - Nombre d'heures d'accueil d'enfants issus de familles vulnérables		Indicateurs d'impact Evolution du nombre d'heures d'accueil en EAJE d'enfants issus de famille vulnérables	

Budget de l'action

	État	Conseil départemental	Autres	Total
2025	60 000,00 €	15 628,00 €		75 628,00 €
2026	60 000,00 €	15 628,00 €		75 628,00 €
2027	60 000,00 €	15 628,00 €		75 628,00 €
Total	180 000,00 €	46 884,00 €		226 884,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	450	600	650	650
Dont nb de BRSA	450	600	650	650
Part des BRSA ayant accédé				

à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	65%	65%	65%	65%

+ autres indicateurs locaux

Indicateur	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de famille accompagnées dont : jeunes parents de moins de 30 ans familles monoparentales	450	600	650	650
Part de familles accueillies en LAEP ou	33%	40%	40%	40%

ateliers parentalité				
Nombre d'heures d'accueil d'enfants issus de familles vulnérables	131 044	150 000	175 000	175 000

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.9	Lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi
	☐ Action nouvelle ☒ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☒ Mobilité ☐ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☒ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☒ Isolement social ☒ Autonomie ☐ Autre (montée en compétences)
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : OUI Si OUI : ☒ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☒ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non

Contexte et enjeux

La mobilité est une compétence qui n'est pas acquise par tous. A défaut de bénéficier de solutions matérielles adéquates de mobilité, il est constaté que les fonctionnalités des services de mobilité (ex : transport en commun) sont méconnues et/ou peu maîtrisées par les publics fragiles. Cela génère chez ces publics souvent des craintes qui les empêchent de franchir le pas. A cela s'ajoute aussi des services ou des infrastructures mobilité parfois peu adaptés aux publics fragiles ou encore des avantages tarifaires (ex : abonnements) encore peu connus ou peu utilisés.

Les freins à la mobilité, qu'ils soient économiques, matériels, sociaux ou psycho-sociaux, ont des conséquences non négligeables sur le retour à l'emploi des BRSA ou des jeunes éloignés de l'emploi.

Parmi ces personnes, la moitié ne dispose pas de permis de conduire ou de véhicule pour se déplacer. Plus de 60% ont été dans l'incapacité de se rendre à plusieurs rendez-vous pour l'emploi en raison de l'absence de solution de mobilité. Enfin, 60% déclarent faire moins de 10 km de déplacement. Les femmes sont celles qui se déplacent le moins. Ils ne sont que 14% à savoir faire plus de 20km.

Cela limite les perspectives de retrouver un emploi.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en oeuvre

Pour y parvenir et permettre un accompagnement intensif des parcours mobilité, la plateforme de mobilité départementale « Mamobilité62 » a notamment pour objectifs de structurer à grande échelle l'offre de mobilité solidaire et de fédérer l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs suivants:

- agir en faveur d'un accompagnement individualisé et renforcé des publics ;
- informer, communiquer et coordonner l'offre de mobilité ;
- soutenir le développement de nouvelles offres répondant aux besoins des territoires ;
- faciliter l'accès à l'offre de mobilité « classique » et faire accepter les nouveaux usages
- coordonner et mobiliser l'ensemble des financements ;
- sensibiliser à la mobilité durable dans un souci de prévention à la mobilité.

Plus de 50 personnes sont mobilisées sur les territoires du Pas-de-Calais pour y contribuer directement ou indirectement.

Mamobilité62 a vocation à intervenir simultanément sur 3 niveaux :

- A l'échelle locale, un accompagnement au plus près des publics et des partenaires grâce aux partenariats avec 5 plateformes de mobilité territoriale et 10 ETP de conseillers mobilité.
- A l'échelle départementale, animer et coordonner un écosystème de la mobilité solidaire composé de 17 services différents et complémentaires (plateformes de mobilité, garages solidaires, auto-école sociale, loueurs solidaires...)
- A l'échelle régionale, être un acteur de référence pour co-construire aux côtés de la Région Haut-de-France et des Départements voisins, une stratégie de développement de la mobilité solidaire à moyens termes à travers la signature de 4 Plans d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS).

Mamobilité62 permet la connexion de ces différents niveaux avec pour même finalité de trouver des solutions de déplacements aux plus fragiles et permettre d'accéder à l'emploi.

Initiée en 2021 dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de lutte contre la Pauvreté, Mamobilité62 tire un premier bilan positif qui confirme son rôle premier dans sa capacité à proposer des solutions « clefs en main » de façon structurée et répondre ainsi aux besoins de masse. A titre d'exemple, • près de 4000 prescriptions ont été réalisées par 181 prescripteurs différents sur l'accompagnement à la mobilité. • 2971 solutions de mobilité trouvées (hors voiture individuelle) qui confirme aussi sa capacité à agir sur la mobilité durable et concilier « inclusion » et « transition écologique » via l'éco-mobilité. Parmi les plus-value observée auprès des publics, figurent l'accès à l'insertion, la formation ou l'emploi, le développement d'une autonomie croissante dans les déplacements, le renforcement de la confiance en soi, l'enrichissement de la vie sociale, une meilleure gestion du stress dans les déplacements. ○ <u>Volume de places</u> : 2400 ○ <u>Nature de la dépense</u> ☐ETP - recrutement ☐ETP - valorisation ☒Prestation externe - nouveau ☐Prestation externe - valorisation ○ <u>Montant</u> : 60 000€ ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 25 ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025 – 2026 - 2027			
Territoire • Département du Pas-de-Calais		Public cible • Bénéficiaire de RSA dont : - personne de moins de 30 ans - Familles monoparentales	
Pilotage • Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs • Département du Pas-de-Calais	Partenaires impliqués • Région Hauts-de-France • Etat • Associations	
Points de vigilance éventuels • •			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation • Part des BRSA en accompagnement intensif dont personnes de moins 30 ans et familles monoparentales • Durée du parcours accompagnement intensif • Quotité horaire mobilisée dans la cadre de la programmation hebdo		Indicateurs d'impact	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025		60 000,00 €		60 000,00 €
2026		60 000,00 €		60 000,00 €
2027		60 000,00 €		60 000,00 €

national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	2459	2400	2400	2400
Dont nb de BRSA	1721	1680	1680	1680
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à	75 %	75 %	75 %	75 %

l'issue de l'action				
------------------------	--	--	--	--

Indicateurs <u>locaux</u> mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Part des BRSA en accompagnement intensif	1209	1250	1250	1250
dont personnes de moins 30 ans	302	300	300	300
dont familles monoparentales	314	325	325	325
Durée du parcours accompagnement intensif	4 mois	4 mois	4 mois	4 mois
Quotité horaire mobilisée dans la cadre de la programmation hebdo	1h00	1h00	1h00	1h00

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
FA 2.10	Pack médiation insertion santé
	☐ Action nouvelle ☒ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☐ Mobilité ☐ Parentalité (garde d'enfants) ☒ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☐ Isolement social ☐ Autonomie ☐ Autre
Public <i>Choix multiples</i>	Publics cibles spécifiques : OUI /NON Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☐ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☐ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non

--	--

Contexte et enjeux identifiés

Selon le réseau pour l'emploi, 21 % des allocataires du RSA se déclarent en mauvaise santé. Au recours parfois complexe aux soins nécessaires, s'ajoutent parfois la méconnaissance de leurs droits ou la prise de conscience difficile de la problématique de santé, a fortiori dans le champ de la santé mentale.

Cette problématique est confirmée dans le cadre de l'expérimentation de la loi pour le plein emploi, avec 22% des bénéficiaires du RSA qui exprime un frein lié à la santé. (Source RPE)

De plus, il est constaté de façon partagée avec les différents acteurs de l'emploi et du monde économique, la difficulté d'un certain nombre de candidats à l'embauche de conclure positivement leurs démarches, notamment pour les bénéficiaires du RSA.

En effet, les conséquences psychologiques liées à une période significative sans l'emploi peuvent avoir pour conséquences une perte de confiance en soi, perte d'estime de soi, stigmatisation, sentiment d'inutilité, isolement social ... autant de qualificatifs qui reflètent la spirale négative freinant le retour à l'emploi des publics. Cela est d'autant plus remarqué chez les personnes atteintes d'un handicap.

Dans le cadre du Pacte des Solidarités Humaines du Département et de son schéma département d'inclusion (PDI), le Département a pour ambition d'une stratégie différenciée pour d'un côté, mobiliser et préparer autrement les publics, et de l'autre, appréhender différemment les modes de recrutement. Le Département se positionne comme facilitateur de l'insertion des personnes en grande difficulté.

L'objectif du pack médiation insertion – santé est d'apporter une offre départementale et/ou locale aux bénéficiaires du RSA afin de lever les freins majeurs dans le domaine de la santé (accompagnement psychologique, BRSA en situation de handicap, santé mentale, accès aux soins) en vue d'un retour à l'emploi.

Sur 2024, les 4 actions prévues ont été réalisées et l'objectif cible d'accompagner en 2024, 6000 bénéficiaires du RSA a été atteint :

- Plus de 200 participants ont pu bénéficier d'un accompagnement psychologique via le programme « Mieux se connaître pour avancer ». 58 % des participants disent avoir progressé sur les compétences émotionnelles et la connaissance de soi. 75 % d'entre eux disent également avoir progressé sur les compétences sociales et 63 % sur les compétences cognitives.
- 428 BRSA en situation de handicap ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé. En parallèle, les réunions d'informations ont été organisées sur l'ensemble des territoires pour outiller les professionnels de l'insertion sociale.
- 138 personnes pour lesquelles la santé psychique est le frein majeur à toute insertion ont été pris en charge. Parmi elles, 28 sont sorties du dispositif accompagnement santé pour bénéficier d'une reconnaissance MDPH, ou ont été réorientées vers des dispositifs de droit commun.
- L'action est venue renforcer la prise en compte de l'accès aux soins dans le cadre des parcours d'insertion (démarches administratives, orientation avec les acteurs de la santé, mobilisation de dispositifs existants : Ex maison de santé portée par le département...). Cet accès aux soins est d'autant plus complexe dans un contexte de pénurie de médecins sur certains territoires.

Objectifs
•
Description de l'action
Objectifs visés et modalités de mise en œuvre
Les objectifs de cette action sont d'apporter une réponse adaptée aux bénéficiaires rencontrant des problématiques santé, et visent un cheminement vers l'emploi en : • Sensibilisant les professionnels partenaires aux compétences psychosociales. • Accompagnant les bénéficiaires du Rsa fragilisés pour les amener vers un projet de vie et un parcours d'insertion. • Déployant un accompagnement des bénéficiaires du Rsa fragilisés psychologiquement par des professionnels en santé mentale. • Construisant l'action sous forme de groupe contrairement aux traditionnels entretiens individuels. • Développant l'innovation en s'appuyant sur le ressort de la motivation. • Apportant une réponse délocalisée au plus proche des personnes vulnérables • Repérant les profils des demandeurs d'une RQTH pouvant être accompagné vers les milieux de travail les plus appropriés de manière plus ou moins renforcé selon les situations individuelles. Le projet consistera au déploiement d'une offre de service pour apporter une aide, un soutien face aux problématiques précitées : – Action 1 : Médiation insertion santé (accompagnement psychologique) Les objectifs de cette action visent un cheminement vers l'emploi en améliorant la prise en charge des publics ayant des freins à l'emploi du fait d'une problématique de santé psychologique via un accompagnement psychologique innovant. L'action prévoit d'accompagner des bénéficiaires dans le renforcement de leurs compétences émotionnelles, cognitives et sociales, le but étant de les aider à mobiliser des outils permettant de faire face aux difficultés de la vie. Ce mode de faire innovant se composera d'accompagnements collectifs pilotés par deux psychologues (9 séances de 2h pour 6 à 8 participants), avec mise en place d'ateliers participatifs, ludiques et expérientiels. Pour ce faire les publics seront orientés par leurs référents de parcours ou d'étapes en lien avec les services présents au sein des Maisons du Département Solidarité présentes sur chaque territoire. La cible du public féminin sur cette action est d'au minimum 60% du public. ○ <u>Volume de places</u> : 240 ○ <u>Nature de la dépense</u> ☐ETP - recrutement ☐ETP - valorisation ☒Prestation externe - nouveau ☐Prestation externe - valorisation ○ <u>Montant</u> : 282 000€ par an ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 1 008€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025 – 2026 - 2027 • Action 2 : Accompagnement renforcé pour faciliter l'employabilité des bénéficiaires du RSA en situation de handicap

De nombreuses personnes en situation de handicap se sentent perdues face à la complexité des dispositifs d'accès ou de retour à l'emploi, la diversité des interlocuteurs ou encore les multitudes d'offres de formation ou de centres de réorientations. Elles ont donc besoin d'être guidée et accompagnée pour donner de la cohérence à leur parcours et comprendre les choix qui s'offrent à elles (milieu protégé/milieu ordinaire).

Par ailleurs, ces personnes en situation de handicap ont parfois besoin d'être rassurées sur leur compétences ou les évaluer pour prendre les bonnes décisions dans leur parcours professionnel.

Ainsi, le principe de l'action est de profiter d'une l'instruction d'une demande de reconnaissance de travailleurs handicapé (RQTH) ou d'Allocation Adulte Handicapé par la MDPH pour proposer aux demandeurs un accompagnement dans son parcours d'insertion professionnelle.

Chaque année, la MDPH reçoit près de 15 000 dossiers de demandes de RQTH (première demande et renouvellement). C'est parmi ces demandeurs que le repérage va s'opérer et pour lesquelles va être proposé un accompagnement au regard de leur parcours professionnel. Des profils sont particulièrement visés : Jeune sans projet professionnel et relevant du marché du travail, travailleur handicapé en interrogation sur leur orientation.

À l'occasion de l'instruction d'une demande de RQTH ou d'AAH, l'équipe d'évaluation composée de médicaux/paramédicaux et d'un chargé d'insertion professionnelle repéreront les profils des demandeurs susceptibles d'être accompagnés par le dispositif "Diagnostic Employabilité". Ces demandeurs sont alors contactés par les chargés employabilité pour un premier rendez-vous en proximité de leur lieu d'habitation (11 sites). À l'occasion de ce premier entretien, il sera proposé à la personne un accompagnement qui sera plus ou moins renforcé en fonction de la formule choisie par la personne. Plusieurs options seront ainsi proposées aux bénéficiaires :

- * Formule Diagnostic : Accompagnement court de 1 à 3 entretiens individuel et une immersion dans le monde du travail (facultatif)
- * Formule Approfondie "Diagnostic profil emploi" : Accompagnement individuel de 12 semaines incluant au minimum une immersion
- * Formule Longue "Favoriser l'insertion" : Accompagnement long visant à suivre le parcours d'un bénéficiaire de l'AAH-2.

L'accompagnement prend la forme d'entretiens, d'immersion professionnelle, d'enquête de terrain et de suivi des démarches engagées.

- **Nombre de participants** : 600

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant** : 160 000€ par an

- **Coût unitaire / BRSA** : 266€

- **Date de mise en place de l'action** : 1^{er} janvier 2025

- **Durée de l'action** : 2025 – 2026 - 2027

- **Action 3 : Offre d'accompagnement insertion-santé avec une priorisation sur la santé mentale exclusivement.**

Les bénéficiaires du RSA déclarent davantage de limitations fonctionnelles et de problèmes de santé mentale : la part des bénéficiaires du RSA qui présentent une détresse psychologique est particulièrement élevée, 36 % versus 14 % dans le reste de la population.

Cette action, sur l'ensemble du territoire ERBM du Pas-de-Calais, fait suite à une expérimentation sur le territoire de Lens-Liévin. Le but est de déployer une offre de service pour les personnes en détresse psychologique et dont les objectifs sont de proposer un soutien de professionnels en santé mentale auprès des référents (entretien tripartite) et un accompagnement médico-psycho-social à un public en situation de fragilité psychologique. Cet accompagnement vise à sécuriser le parcours santé des personnes accompagnées, tout en définissant et en mettant en œuvre son parcours d'insertion socioprofessionnelle.

- **Volume de places** : 178 places

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐Prestation externe - valorisation

- **Montant** : 300 000€ par an

- **Coût unitaire / BRSA** : 1685€

- **Date de mise en place de l'action** : 1^{er} janvier 2025

- **Durée de l'action** : 2025 – 2026 - 2027

- **Action 4 : Accompagnement solidarité pour l'accès aux droits et à la santé**

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont moins nombreux à se percevoir en bonne santé que le reste de la population : lors de la première étude des diagnostics 360 du Département sur les publics de mars 2023, plus de 35% des bénéficiaires du RSA se déclaraient en mauvaises santé.

Alors que leurs besoins de soins sont plus importants, ils déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires pour des raisons financières.

Très hétérogène par son profil socio-économique, la population des allocataires du RSA l'est aussi par sa santé.

Afin de mieux les insérer sur le marché du travail, l'action propose un accompagnement des bénéficiaires du Rsa fragilisés socialement, notamment l'accès aux droits en matière de santé, pour les amener vers un projet de vie et un parcours d'insertion.

- **Volume de places** : 5 000 places

- **Nature de la dépense**

☐ETP - recrutement

☐ETP - valorisation

☒Prestation externe - nouveau

☐ Prestation externe - valorisation

- **Montant 650 178,20€**
- **Coût unitaire / BRSA : 130**
- **Date de mise en place de l'action :**
- **Durée de l'action : 2025 – 2026 - 2027**

Territoire

- Département du Pas-de-Calais
- Action 3 – territoire de l'ERBM

Public cible

- Bénéficiaire de RSA
- Jeunes de moins de 26 ans

Pilotage

- Département du Pas-de-Calais

Co-financeurs

- Département du Pas-de-Calais

Partenaires impliqués

- Référents solidarité
- Référents socio-professionnel
- Structure d'insertion par l'activité économique
- CAF
- Structures œuvrant dans le champs d'action santé employabilité
- MDPH

Points de vigilance éventuels

- L'offre de service de santé sur le Département

Suivi-évaluation

Indicateurs de réalisation

- Nombre de bénéficiaires des actions du pack inclusion Santé et répartition par type d'action
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits
- Nombre de séances d'accompagnement collectif (action 1)
- Nombre et part de femmes parmi les bénéficiaires (action 1)

Indicateurs d'impact

- Nombre et taux de sorties dynamiques à l'issue de l'action

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	742 000,00 €	663 178,20 €		1 405 178,20 €
2026	742 000,00 €	663 178,20 €		1 405 178,20 €
2027	742 000,00 €	663 178,20 €		1 405 178,20 €
Total	2 226 000,00 €	1 989 534,60 €		4 215 534,60 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	5976	6033	6033	6033
Dont nb de BRSA	5976	6033	6033	6033
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	0	0	0	0
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	3000	3000	3000	3000

Indicateurs <u>locaux</u> mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de femmes	1120	1120	1120	1120

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.11	Nouvelles approches d'accompagnement : une approche innovante centrée sur le bénéficiaire
	☒ Action nouvelle ☐ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☒ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☐ Mobilité ☐ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☒ Isolement social ☒ Autonomie ☐ Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☐ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☐ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement

	☒ Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux identifiés

La loi positionne le Département en qualité de chef de file du dispositif Revenu de Solidarité Active (RSA), et les politiques d'insertion relèvent par conséquent de sa responsabilité : lutter contre la pauvreté, encourager l'exercice ou le retour à une activité professionnelle et aider à l'insertion sociale des bénéficiaires. Les politiques d'insertion des publics les plus fragilisés que souhaite mener le Département du Pas-de-Calais s'inscrivent dans un contexte social et économique particulièrement difficile qui exige un changement de posture et une évolution des pratiques professionnelles via le renforcement du « aller vers » et d'une participation accrue des personnes accompagnées, afin que ces dernières puissent construire elles-mêmes les conditions qui leur permettent d'agir et de se remobiliser.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

L'objectif principal consiste à renforcer la mobilisation des publics bénéficiaires du RSA dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle en :

- Améliorant l'efficacité des parcours d'accompagnement,
- Optimisant l'articulation entre les différents dispositifs existants,
- Encourageant des approches innovantes et créatives,
- Rompant avec les modèles traditionnels d'accompagnement au profit de pratiques renouvelées et centrées sur les besoins réels des bénéficiaires.

Les orientations attendues sur cette action sont :

1. Placer le bénéficiaire au centre de l'accompagnement en adoptant une démarche fondée sur la co-construction de son parcours, visant à renforcer son engagement, à soutenir sa dynamique d'implication et à prévenir les risques de démobilitation. Il s'agit de privilégier des modalités d'intervention adaptables, inscrites dans une logique de proximité, notamment pour des actions conjointes menées en binôme et dans une relation de coopération étroite.
2. Proposer des modalités de formation alternatives en développant des actions permettant la valorisation des compétences à travers des expériences diversifiées (ateliers pratiques, actions de volontariat, immersions en entreprise, y compris virtuelles). L'objectif est de favoriser la prise de conscience du potentiel individuel de chaque bénéficiaire, en s'appuyant sur une pédagogie active et expérientielle.

La finalité attendue réside dans la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et « sur mesure », en cohérence avec le profil et les aspirations de chaque bénéficiaire, permettant l'émergence et la reconnaissance de compétences transversales et transférables, mobilisables dans une perspective d'insertion durable sur le marché du travail.

○ **Volume de place : 680**

○ **Nature de la dépense**

☐ ETP - recrutement

☐ ETP - valorisation

☒ Prestation externe - nouveau

☐ Prestation externe – valorisation

○ **Montant : 574 936€**

○ <u>Coût unitaire / BRSA :845€</u> ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : à partir du 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025-2026-2027			
Territoire • Département du Pas-de-Calais		Public cible • Bénéficiaire de RSA	
Pilotage • Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs • Département du Pas-de-Calais		Partenaires impliqués •
Points de vigilance éventuels • •			
Suivi-évaluation			
Indicateurs de réalisation • Nombre de BRSA • Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans • Nombre de femmes • Nombre de familles monoparentales		Indicateurs d'impact • Progression dans l'employabilité	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	- €	574 936,00 €		574 936,00 €
2026	- €	574 936,00 €		574 936,00 €
2027	- €	574 936,00 €		574 936,00 €
Total	0,00 €	1 724 808,00 €		1 724 808,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	540	680	680	680
Dont nb de BRSA	540	680	680	680
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	5 %	5 %	5 %	5 %
Et/ou part des BRSA ayant				

accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action				
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	35 %	35 %	35 %	35 %

Indicateurs locaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de participants dont nombre de moins de 30 ans	45	50	50	50
Nombre de femmes	240	300	300	300
Nombre de familles monoparentales	160	200	200	200

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.12	Accompagnement personnalisé vers l'emploi
	☒ Action nouvelle ☐ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☐ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☒ Renforcement de l'accompagnement ☐ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☒ Mobilité ☒ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☐ Isolement social ☒ Autonomie ☐ Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☒ Séniors ☐ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement

	☒ Non
--	---

Fiche-action

Contexte et enjeux identifiés

La difficulté réside clairement dans la mise en relation entre les entreprises et les bénéficiaires : stigmatisation de la part des entreprises, écart trop important entre les attentes des entreprises et les aptitudes des bénéficiaires du RSA et cela surtout en terme de savoir être.

En effet la difficulté de l'accès à l'emploi des bénéficiaires ne réside pas uniquement sur le manque de compétences professionnelles. Elle réside aussi dans la difficulté à aborder l'entreprise, se valoriser lors de l'entretien d'embauche, connaître les savoir être et les codes en entreprise.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

L'objectif général est d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un accompagnement personnalisé basé sur les besoins et les attentes évalués avec la personne, afin de leur permettre un retour rapide à l'emploi.

Les objectifs sous-jacents reposent essentiellement sur le développement des compétences comportementales pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA :

1. Favoriser la prise de conscience en identifiant les croyances limitantes ou les freins internes et en clarifiant les motivations et aspirations profondes.
2. Définir des objectifs clairs et atteignables à court, moyen et long terme.
3. Renforcer les savoirs faire et savoir-être nécessaires à l'atteinte des objectifs
4. Développer les ressources internes en renforçant l'autonomie, la confiance en soi et la capacité d'adaptation
5. Améliorer la performance et l'efficacité par une meilleure gestion des émotions et des priorités et évaluer ses marges de progression
6. Faciliter les transitions impactant la vie personnelle

Cette action vise à mettre en œuvre un accompagnement sur mesure, par le biais d'une alternance entre des entretiens individuels pouvant être organisés hors les murs pour libérer la parole et des ateliers collectifs se voulant innovants et dynamisants.

Par ailleurs, cet accompagnement spécifique facilite les interfaces entre les bénéficiaires et les entreprises, par le biais de l'organisation de visites d'entreprises ou d'échanges avec les entreprises (petits déjeuners, job dating, etc).

La durée de l'action est fixée à 3 mois et renouvelable dans la limite de 6 mois.

- **Volume de participants** : 250

○ <u>Nature de la dépense</u> ☐ETP - recrutement ☐ETP - valorisation ☒Prestation externe - nouveau ☐Prestation externe – valorisation		
○ <u>Montant</u> : 108 847€ ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 435€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : à partir du 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 12 mois		
Territoire • Département du Pas-de-Calais		Public cible • Bénéficiaires de RSA
Pilotage • Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs • Département du Pas-de-Calais	Partenaires impliqués • Les acteurs du réseau pour l'emploi (France Travail, PLIE, missions locales, etc) • Les structures IAE
Points de vigilance éventuels • •		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation • Nombre de participants accompagnés • Dont nombre de BRSA • Dont nombre de femmes		Indicateurs d'impact • Accès à l'emploi

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025		108 847€		108 847€
2026		0		0
2027		0		0
Total		108 847€		108 847€

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	NC	200	NC	NC
Dont nb de BRSA	NC	150	NC	NC

Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	NC	60 %	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	100	NC	NC

Indicateurs locaux	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nombre de moins de 30 ans	NC	NC	NC	NC
Nombre de femmes	NC	100	NC	NC
Nombre de familles monoparentales	NC	NC	NC	NC

Volet 2	Accompagner le déploiement de l'accompagnement intensif des BRSA
Action 2.13	Développer les considérations sociales dans les marchés publics
	☒ Action nouvelle ☐ Action existante mais renforcée ☐ Action existante et poursuivie à l'identique
Thématique <i>Choix unique</i>	☒ Relation / mobilisation des entreprises ☐ Prévention de l'entrée au RSA et des DE ☐ Repérage des non recourants ☐ Remobilisation ☐ Orientation/ entrée en parcours ☐ Renforcement de l'accompagnement ☐ Levée des freins socio-professionnels ☐ Référencement numérique de l'offre ☐ Autres :
Quels freins <i>Choix multiples</i>	☐ Mobilité ☐ Parentalité (garde d'enfants) ☐ Santé ☐ Accès aux droits ☐ Logement / hébergement ☐ Difficultés financières ☐ Illectronisme / numérique ☐ Savoirs de base ☐ Isolement social ☐ Autonomie ☒ Autre
Public <i>Choix multiples</i>	BRSA Publics cibles spécifiques : Oui Si OUI : ☐ Primo-entrants ☐ Travailleurs indépendants ☐ Familles monoparentales ☐ Gens du voyage ☒ Jeunes (-25ans) ☒ Séniors ☒ Personnes en situation de handicap ☒ Public précaire / en rupture ☒ Femmes éloignées de l'emploi ☐ Sortants de prison ☐ Autre : _____
Cible QPV	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non
Cible zone rurale	☐ Oui exclusivement ☐ Oui partiellement ☒ Non

--	--

Contexte et enjeux identifiés

La loi Climat et Résilience en son Article 35 décline différentes obligations notamment d'inscrire des considérations sociales.

Son principe oblige la prise en compte de considérations relatives au domaine social ou à l'emploi, dans les conditions d'exécution de tous les contrats supérieurs aux seuils européens (marchés publics et contrats de concession).

Ce changement obligatoire en Août 2026 nécessite une réflexion nouvelle pour développer des actions d'insertion en appui de la commande publique. Toutefois ces considérations sociales ne viennent pas remplacer les clauses dites « sociales » devenues un dispositif d'insertion par l'emploi à part entière au sein de notre collectivité.

Ces considérations sociales devront être développées afin d'anticiper cette obligation.

Dans ce cadre et dans la continuité de sa politique d'achat socialement responsable, impulsé il y a 20 ans et renforcé depuis 2012 avec la contribution des fonds européens, concernant le financement des postes de facilitateurs des clauses sociales, le Département du Pas-de-Calais met en avant un mode de fonctionnement qui reconnaît le rôle des Plie et MDE, en tant que « guichets uniques territoriaux » exerçant une mission de service public administratif au service de l'emploi local. En effet, ces guichets ont pour fonction d'assurer une transparence et une neutralité auprès de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi et également auprès des acheteurs publics du territoire.

Aujourd'hui, le Département du Pas de Calais reste une référence en matière d'achats publics socialement, il mobilise aussi bien la clause sociale d'insertion mais également d'autres moyens de la commande publique responsable qui permettent la prise en compte de publics parfois plus éloignés de l'emploi comme les marchés d'achat d'insertion et les marchés réservés soient à l'insertion ou aux acteurs du handicap.

Demain, le Département (chef de file des solidarités) engagera des modalités nouvelles afin de renforcer l'impact de la commande publique (et au regard des obligations de la loi Climat et Résilience) dans les parcours d'insertion mené au profit des BRSA et des jeunes de moins de 26 ans. Ceux-ci afin de favoriser leur entrée dans un parcours ascendant d'insertion vers la Formation et l'Emploi.

Description de l'action

Objectifs visés et modalités de mise en œuvre

C'est dans ce contexte que le Département souhaite élargir son ingénierie afin de décliner les principaux axes suivants :

- Accroître les formes de considérations sociales,
- Expérimenter les nouvelles formes de considérations sociales,
- Engager des temps d'échanges et des actions de benchmark auprès des autres donneurs d'ordres,
- Promouvoir un réflexe « considérations sociales » pour l'ensemble des donneurs d'ordre du Pas-de-Calais soumis à ces obligations.

Pour ce faire le Département en appui des PLIEs et MDE se propose de développer les considérations sociales, articuler avec la clause sociale d'insertion.

Il s'agira d'adapter la mise en œuvre des considérations sociales en fonction du territoire concerné et de ses spécificités (ruralité, urbain) mais aussi d'acculturer les parties prenantes et notamment les entreprises adjudicataires à cette nouvelle démarche.

○ <u>Volume de place</u> : 350 BRSA ○ <u>Nature de la dépense</u> ☐ETP - recrutement ☐ETP - valorisation ☒Prestation externe - nouveau ☐Prestation externe – valorisation ○ <u>Montant</u> : 197 702€ ○ <u>Coût unitaire / BRSA</u> : 565€ ○ <u>Date de mise en place de l'action</u> : 1^{er} janvier 2025 ○ <u>Durée de l'action</u> : 2025-2026-2027		
Territoire • Département du Pas-de-Calais	Public cible • Bénéficiaires du RSA, Jeunes de moins de 26 ans,	
Pilotage • Département du Pas-de-Calais	Co-financeurs • Département du Pas-de-Calais, FSE/FTJ	Partenaires impliqués • PLIES • Acheteurs publics • Entreprises • Réseau des prescripteurs (France Travail, CCAS, etc ...)
Points de vigilance éventuels • Implication des acheteurs publics dans la mise en place de cette obligation • Engager les acteurs économiques répondant à la commande publique dans la prise en compte des considérations sociales • Ne pas substituer les considérations sociales au dispositif de clause sociale d'insertion		
Suivi-évaluation		
Indicateurs de réalisation • Nombre de forme de considérations sociales proposées • Nombre de considérations sociales intégrées dans des marchés publics • Nombre de suite de parcours en clause sociales • Nombre de suite de parcours dans les différents dispositifs d'Insertion de Formation, Emploi existants • Nombre de participant intégrant une clause sociale d'insertion	Indicateurs d'impact Nombre de BRSA concernés considérations sociales en fonction de la forme (Clause sociale d'insertion, autres) Nombre de jeunes de moins de 26 ans concernés	

Budget de l'action

	Etat	Conseil départemental	Autres	Total
2025	- €	197 702,00 €		197 702,00 €
2026	- €	197 702,00 €		197 702,00 €
2027	- €	197 702,00 €		197 702,00 €
Total	0,00 €	593 106,00 €		593 106,00 €

Indicateurs obligatoires (référentiel national)

Indicateurs nationaux mobilisés	Situation au 31/12/2024	Cible 2025	Cible 2026	Cible 2027
Nb de personnes qui bénéficient de l'action	2094	1800	1500 (transition électoral)	1800
Dont nb de BRSA	559 BRSA	400 BRSA	350 BRSA	400 BRSA
Part des BRSA ayant accédé à l'emploi pendant ou à l'issue de l'action	40 %	40 %	40 %	40 %
Et/ou part des BRSA Suites de parcours IAE RSA ayant accédé à une formation pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA Suites de parcours IAE RSA ayant accédé à l'IAE pendant ou à l'issue de l'action	60%	60 %	60 %	60 %
Et/ou part des BRSA ayant accédé à l'immersion professionnelle pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC
Et/ou part des BRSA ayant résolu un frein ou plusieurs de ses freins pendant ou à l'issue de l'action	NC	NC	NC	NC

ANNEXE 2 - Plan de financement

PLAFOND DEPARTEMENT 2025		Construction du plan de financement - Période du 01/01/25 au 31/03/26				
		Construction du plan de financement				
Volet	Nature et objet de dépenses	Coût de l'action	Part Etat	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)	
VOLET 1	Ingénierie					
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
		Autre				
	Total ETP CD		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
	Développement SI					
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif					
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Remobilisation	Solutions de remobilisation	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	
	Total		2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	- €
	Offre d'accompagnement complémentaire	Interne (ETP)				
		Externe (ex: marchés)	2 410 708,00 €	1 613 400,00 €	797 308,00 €	
			2 529 913,00 €	388 298,00 €	2 141 615,00 €	
	Total		4 940 621,00 €	2 001 698,00 €	2 938 923,00 €	- €
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité	60 000,00 €	- €	60 000,00 €	
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)	75 628,00 €	60 000,00 €	15 628,00 €	
		Santé	1 405 178,20 €	742 000,00 €	663 178,20 €	
		Accès aux droits				
		Non-maitrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
		Illectronisme/Numérique				
		Savoirs de base				
		Autre: Insertion et accès à l'emploi	1 421 913,63 €	782 959,83 €	638 953,80 €	
	Total		2 962 719,83 €	1 584 959,83 €	1 377 760,00 €	- €
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement					
	Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP	50 000,00 €	- €	50 000,00 €	
		Actions (forums, outils de communication...)				
	Total		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		10 148 380,00 €	5 074 190,00 €	5 074 190,00 €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :		10 248 380,00 €	5 124 190,00 €	5 124 190,00 €	- €	

Construction du plan de financement - Période du 01/04/26 au 31/03/27						
PLAFOND DEPARTEMENT 2026						
				Construction du plan de financement		
Volet	Nature et objet de dépenses		Coût de l'action	Part Etat	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)
VOLET 1	Ingénierie					
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
		Autre				
	Total ETP CD		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
	Développement SI					
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif					
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Remobilisation	Solutions de remobilisation	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	
	Total		2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	- €
	Offre d'accompagnement complémentaire	Interne (ETP)				
		Externe (ex: marchés)	2 410 708,00 €	1 613 400,00 €	797 308,00 €	
			2 529 913,00 €	388 298,00 €	2 141 615,00 €	
	Total		4 940 621,00 €	2 001 698,00 €	2 938 923,00 €	- €
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité			60 000,00 €	
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)	75 628,00 €	60 000,00 €	15 628,00 €	
		Santé	1 405 178,20 €	742 000,00 €	663 178,20 €	
		Accès aux droits				
		Non-maitrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
		Illectronisme/Numérique				
		Savoirs de base				
		Autre: Insertion et accès à l'emploi	1 421 913,63 €	782 959,83 €	638 953,80 €	
	Total		2 902 719,83 €	1 584 959,83 €	1 377 760,00 €	- €
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement					
	Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP	50 000,00 €		50 000,00 €	
		Actions (forums, outils de communication...)				
	Total		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		10 088 380,00 €	5 074 190,00 €	5 074 190,00 €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :		10 188 380,00 €	5 124 190,00 €	5 124 190,00 €	- €	

Construction du plan de financement - Période du 01/04/27 au 31/03/28						
PLAFOND DEPARTEMENT 2027						
				Construction du plan de financement		
Volet	Nature et objet de dépenses		Coût de l'action	Part Etat	Part CD	Autre co-financement (le cas échéant)
VOLET 1			Ingénierie			
	Ingénierie (chefferie de projet)	ETP CD	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
		Autre				
	Total ETP CD		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
			Développement SI			
	Dépenses CD	Paramétrage SI en vue de l'interconnexion				
	Total		- €	- €	- €	- €
	TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 1 :		100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €
VOLET 2			Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif			
	Prévention de l'entrée dans le RSA	Solutions de prévention				
	Total		- €	- €	- €	- €
	Remobilisation	Solutions de remobilisation	2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	
	Total		2 195 039,17 €	1 487 532,17 €	707 507,00 €	- €
	Offre d'accompagnement complémentaire	Interne (ETP)				
		Externe (ex: marchés)	2 410 708,00 €	1 613 400,00 €	797 308,00 €	
			2 529 913,00 €	388 298,00 €	2 141 615,00 €	
	Total		4 940 621,00 €	2 001 698,00 €	2 938 923,00 €	- €
	Levée des freins socio-professionnels	Mobilité			60 000,00 €	
		Parentalité (ex: Garde d'enfant)	75 628,00 €	60 000,00 €	15 628,00 €	
		Santé	1 405 178,20 €	742 000,00 €	663 178,20 €	
		Accès aux droits				
		Non-maitrise de la langue				
		Logement/hébergement				
		Difficultés financières				
		Illectronisme/Numérique				
		Savoirs de base				
		Autre: Insertion et accès à l'emploi	1 421 913,63 €	782 959,83 €	638 953,80 €	
	Total		2 902 719,83 €	1 584 959,83 €	1 377 760,00 €	- €
			Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement			
	Référencement de l'offre de solutions du territoire (ex : alimentation DORA ou autre...)	ETP	50 000,00 €		50 000,00 €	
		Actions (forums, outils de communication...)				
	Total		50 000,00 €	- €	50 000,00 €	- €
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DU VOLET 2 :		10 088 380,00 €	5 074 190,00 €	5 074 190,00 €	- €	
TOTAL BESOINS DEPARTEMENTAUX AU TITRE DES DEUX VOLETS :		10 188 380,00 €	5 124 190,00 €	5 124 190,00 €	- €	

ANNEXE 3 - Trame de bilan financier

État des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 mars 2026)									
Rappel dotation totale 2025 État :									
Nature de la dépense		Objet de la dépense	Date ou période	Coût total de l'action inscrit au plan de financement 2025	Montant total réalisé au 31/03/2026	Crédits État versés en 2025	Montant État réalisé au 31/03/2026	Montant du solde à verser pour l'année 2025	
VOLET 1	Ingénierie								
	Ingénierie (chefferie de projet)							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Développement SI								
	Dépenses CD							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOLET 1 :				- €	- €	- €	- €	- €	
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif								
	Prévention de l'entrée dans le RSA							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Remobilisation							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Offre d'accompagnement complémentaire							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Levée des freins socio-professionnels							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement								
	Référencement de l'offre de solutions du territoire							- €	
	Postes d'ingénierie			- €	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOLET 2 :				- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DÉPENSES AU TITRE DES 2/3 VOLETS :				- €	- €	- €	- €	- €

État des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027)									
Rappel dotation totale 2026 État :									
Nature de la dépense		Objet de la dépense	Date ou période	Coût total de l'action inscrit au plan de financement 2026	Montant total réalisé au 31/03/2027	Crédits État versés en 2026	Montant État réalisé au 31/03/2027	Montant du solde à verser pour l'année 2026	
VOLET 1	Ingénierie								
	Ingénierie (chefferie de projet)							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Développement SI								
	Dépenses CD							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOLET 1 :				- €	- €	- €	- €	- €	
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif								
	Prévention de l'entrée dans le RSA							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Remobilisation							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Offre d'accompagnement complémentaire							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Levée des freins socio-professionnels							- €	
	Total			- €	- €	- €	- €	- €	
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement								
	Référencement de l'offre de solutions du territoire							- €	
	Postes d'ingénierie			- €	- €	- €	- €	- €	
	TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOLET 2 :				- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL DÉPENSES AU TITRE DES 2 VOLETS :				- €	- €	- €	- €	- €

État des dépenses contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 (du 1 ^{er} avril 2027 au 31 mars 2028)									
Rappel dotation totale 2027 État :									
Nature de la dépense		Objet de la dépense	Date ou période	Coût total de l'action inscrit au plan de financement 2027	Montant total réalisé au 31/03/2028	Crédits État versés en 2027	Montant État réalisé au 31/03/2028	Montant du solde à verser pour l'année 2027	
VOLET 1	Ingénierie								
	Ingénierie (chefferie de projet)							-	
	Total			- €	- €	- €	- €	-	
	Développement SI								
	Dépenses CD							-	
	Total			- €	- €	- €	- €	-	
TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOLET 1 :				- €	- €	- €	- €	-	
VOLET 2	Mise en oeuvre d'une référence d'accompagnement pour l'ensemble des BRSA / Modélisation de parcours d'accompagnement intensif								
	Prévention de l'entrée dans le RSA							-	
	Total			- €	- €	- €	- €	-	
	Remobilisation							-	
	Total			- €	- €	- €	- €	-	
	Offre d'accompagnement complémentaire							-	
	Total			- €	- €	- €	- €	-	
	Levée des freins socio-professionnels							-	
	Total			- €	- €	- €	- €	-	
	Référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement								
	Référencement de l'offre de solutions du territoire							-	
	Postes d'ingénierie			- €	- €	- €	- €	-	
	TOTAL DÉPENSES RELATIVES AU VOLET 2 :				- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL DÉPENSES AU TITRE DES 2 VOLETS :				- €	- €	- €	- €	-

ANNEXE 4 : Indicateurs de pilotage

Dans le cadre de la réforme pour le plein emploi, le partage de données et le développement, dans une logique de patrimoine commun du Système d'information plateforme porté, pour le compte de tous, par France Travail permettra aux acteurs de l'insertion et de l'emploi de collecter les informations et les données nécessaires à la mesure et à l'évaluation en continu des résultats obtenus dans le cadre du service public de l'emploi (cf. annexe 5 de la présente convention).

Il est ainsi prévu de déployer dans l'ensemble des territoires un tableau de bord faisant état en continu d'une liste de premiers indicateurs macro nécessairement resserrée¹ :

Thématique	Indicateur
Publics	Description des publics
Retour à l'emploi	Taux de présence en emploi
	Taux d'accès à l'emploi
Parcours d'accompagnement	Taux de satisfaction des demandeurs d'emploi (dont BRSA) vis-à-vis de leur accompagnement
	Délai entre l'inscription et la signature du contrat d'engagement
	Contenu de l'accompagnement : - Mobilisation de l'offre dans les parcours ; - Ruptures d'accompagnement ; - Réorientations au cours de l'accompagnement.
	Persistance des freins socio-professionnels
Entreprise	Taux de pourvoi des offres
	Délai de pourvoi des offres
	Taux de recours des employeurs
	Taux de satisfaction des employeurs au réseau pour l'emploi
Formation	Taux d'accès à l'emploi (et présence en emploi) 6 mois après la sortie de formation
	Part des publics « prioritaires » parmi les entrants en formation
Entreprise	Taux de pourvoi des offres
	Délai de pourvoi des offres
	Taux de recours des employeurs
	Taux de satisfaction des employeurs
Formation	Taux d'accès à l'emploi (et présence en emploi) 6 mois après la sortie de formation
	Part des publics « prioritaires » parmi les entrants en formation
Coopération	Indicateurs matérialisant la coopération au sein du réseau pour l'emploi
Moyens	Indicateurs sur les moyens dédiés aux offres de solution et aux parcours d'accompagnement

En cohérence avec les travaux réalisés depuis 2023 dans 18 puis 49 territoires pilotes de l'accompagnement rénové des bénéficiaires du RSA, les données de ce tableau de bord national, requêtables à la maille infra (régional, départemental, local) seront complétées de données plus sectorielles, afin de rendre compte, notamment, des résultats spécifiquement obtenus par les départements, France Travail et leurs partenaires, dans le champ du RSA et de l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi. Des indicateurs additionnels sur

¹ Liste non exhaustive adoptée par le Comité national pour l'emploi du 24 février 2025.

l'intensification des parcours d'accompagnement et sur le non-versement du RSA seront notamment disponibles courant 2025.

Lien de démonstration du tableau de bord unique, mis en ligne à compter du 1^{er} janvier 2025 : <https://pilotage-rpe.francetravail.org/>.

L'ensemble de ces indicateurs macro, générés automatiquement et accessibles en continu par les deux co-contractants, permet le pilotage et le suivi en continu de l'impact de la présente convention pour l'insertion et pour l'emploi 2025-2027, en particulier de son volet 1.

Spécificité du Volet 1

Les indicateurs présentés ci-dessus constituent un matériau privilégié dans le cadre du pilotage et de l'évaluation du volet 1 de la présente contractualisation, ils sont en ce sens prioritairement mobilisés dans le cadre du **plan d'action départemental adossé à ce volet**, sans charge de reporting additionnelle.

Les **indicateurs de suivi de la mise en place de la chefferie de projet** sont quant à eux les suivants :

- Nombre d'ETP dédié à la chefferie de projet ;
- Nombre d'ETP dédié à la transformation numérique ;
- Formalisation du plan d'action départemental 2025-2027 : oui / non.

Spécificité du Volet 2

Les indicateurs nationaux présentés ci-dessus sont dans le même sens sollicités, sauf si inopportuns, dans le cadre des **fiches actions** associées au volet 2, et peuvent dans ce cadre être complétés d'indicateurs localement décidés. Dans les deux cas, il s'agit ici d'établir une trajectoire pluriannuelle propre à chaque action, en cohérence avec la méthode retenue dans le cadre de l'instruction relative aux contrats locaux des solidarités².

Le modèle ci-après est en ce sens intégré à la fiche action type annexée au projet de convention.

Actions	Indicateurs nationaux mobilisés	Indicateurs complémentaires locaux	Situation au 31/12/24	Cible 2025	Résultats 2025	Cible 2026	Résultats 2026	Cible 2027	Résultats 2027
Ex : accompagnement spécifique BRSA jeunes	Ex : part des BRSA ayant accédé à un emploi pendant ou à l'issue de l'action	Ex : nombre de BRSA concernés par l'action dont nombre de BRSA nouveaux entrants et nombre de BRSA avec antériorité							

S'agissant de la **cartographie des actions contractualisées**, et à des fins d'alimentation des éléments de pilotage destinés au niveau national comme aux comités territoriaux pour l'emploi, les co-contractants ont charge de compléter une fois par an de l'outil de reporting conjoint aux contractualisations Insertion Emploi et Solidarités (Pilot'Actions).

² [Instruction interministérielle n° DGCS/SD1B/2023/169 du 23 novembre 2023](#) relative à la mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités à travers des pactes et contrats locaux des solidarités conclus entre l'État et les conseils départementaux pour les années 2024-2027.

Période de transition entre les cadres contractuels 2024 et 2025 – 2027, disponibilités 2025 des données du tableau de bord national

L'année 2025 pourra constituer une année de transition, du fait du déploiement du tableau de bord national et des tableaux de bord territoriaux et/ou sectoriels (RSA) complémentaires.

Dans l'attente, et dans la continuité des travaux engagés en 2024, il convient de mobiliser en 2025 les départements à des fins de :

- Prise d'appui sur les données transmises et/ou requêtables dans le cadre des enquêtes existantes (OARSA DREES notamment) ou des bases récemment développées (MIDAS) ;
- Investissement dans les travaux de partage des données (a minima sur le périmètre législatif, pour la mise en œuvre des dispositions liées à l'inscription, l'orientation, le diagnostic, l'accompagnement et au nouveau régime de droits et devoirs) et de référencement de l'offre ;
- Organisation et tenue de dialogues de gestion avec l'ensemble des porteurs de solutions financés dans le cadre de la présente convention.

ANNEXE 5 - Engagement du conseil départemental en matière de transmission de données et d'interopérabilité

Dans le cadre de la réforme pour le plein emploi, le partage de données et le développement, dans une logique de patrimoine commun d'outils et services numériques communs portés, pour le compte de tous, par France Travail, permettra :

- aux bénéficiaires de poursuivre des parcours plus fluides, sans redites lorsque différents professionnels sont mobilisés ;
- aux professionnels de l'insertion et de l'emploi de mieux accompagner les bénéficiaires (« dossier unique usager ») et de proposer des parcours personnalisés, capitalisant sur les parcours des personnes ;
- aux décideurs de collecter les informations et les données nécessaires à la mesure et à l'évaluation en continu des résultats obtenus dans le cadre du service public de l'emploi.

À cette double fin, et dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur¹, la présente annexe fait état des modalités et échéances prévisionnelles retenues par le conseil départemental en matière d'échanges de données (via API – interface de programmation d'application - ou utilisation des outils du patrimoine commun).

	Modalités prévisionnelles	Echéances prévisionnelles du déploiement effectif dans le département
Orientation	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	23 juin 2025
Prise de rendez-vous	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours, RDV Insertion</i>	23 juin 2025
Diagnostic	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	23 juin 2025
Contrat d'engagement	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	15 juillet 2025
Accompagnement (dont suivi de l'intensité)	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	Décembre 2025
Sanction	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	Décembre 2025 au plus tard
Autres	Cible : <i>ex API France Travail mis à disposition des éditeurs, Suivi de parcours</i>	Décembre 2025

¹ [Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023](#) pour le plein emploi ;
[Décret n° 2024-1268 du 31 décembre 2024](#) relatif au système d'information de l'opérateur France Travail et portant diverses dispositions relatives aux traitements de données à caractère personnel dans le champ de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle.



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE TRAVAIL FEUILLE DE ROUTE 2024 DU TERRITOIRE DU PAS-DE-CALAIS



SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA des bassins concernés

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : **MONTREUILLOIS/LENISOIS/AUDOMAROIS**

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre de BRSA entrants (flux) : 3 300

Nombre total de BRSA du bassin (stock) : 15 746

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Les territoires ont été identifiés afin d'être à la fois représentatif en termes de BRSA et de typologies socio-éco-démographiques existantes distinctes sur le département :

- 1 territoire rural avec ZRR/QPV : Montreuillois
- 1 territoire semi-urbain/semi-rural : Audomarois
- 1 territoire urbain avec taux de QPV important : Agglomération Lensois.

Les 3 territoires représentent 1/3 des ARSA du département.

- 18 707 bénéficiaires du RSA (droits ouverts et versables), dont
 - 12 636 sur Lens-Liévin
 - 3 641 sur l'Audomarois
 - 2 430 sur le Montreuillois

Les 3 territoires représentent 35% des BRSA du département

- 8 661 sont demandeurs d'emploi (toutes catégories) avec un droit ouvert RSA

Données FT au 31/12/2023

Dont 1 313 du Montreuillois, 2 081 de l'Audomarois et 5 548 du Lensois

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Le démarrage de l'expérimentation se fera par la file active des BRSA avec un point d'attention sur les nouveaux entrants BRSA (primo-RSA)

La Reprise de stock sera démarrée dans un second temps, elle se fera en fonction de la file active et en graduation. La stratégie d'identification de cibles public se réalisera en fonction des caractéristiques et des besoins économiques de chaque territoire. Ces cibles pourront être des secteurs d'activité, des typologies de population (ex : mono-parent, BRSA cherchant dans le secteur de l'aide à la personne, BTP ou éligible à l'IAE).

Nombre cible RSA de l'XP : 3 300

Nombre de ressources accompagnateurs par organisme :

FT : 27 portefeilles

CD : 0

Déléataires du CD : 21 ETP

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA du BASSIN MONTREUILLOIS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : MONTREUILLOIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre de BRSA entrants (flux) : 426

Nombre total de BRSA du bassin (stock) : 1 831

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire de Montreuil a été identifié au vu de ses caractéristiques socio-économiques de **Territoire rural**. Il se compose de 267 communes dont deux de plus de 10 000 habitants (Berck et Étaples), marqué par le tertiaire sur le littoral et agricole dans l'arrière-pays, avec une population qui augmente dans les espaces ruraux, et à tendance vieillissante sur l'ensemble. Un taux de pauvreté de 16% en 2021.

2 430 BRSA dont :

- 96% sont soumis droits et devoirs
- 56% de femmes
- 19% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 13% 25-29 ans) ; 25% ont entre 30 et 39 ans ; 22% ont entre 40 et 49 ans ; 33% ont plus de 50 ans
- 9% ont moins de 6 mois d'ancienneté, 51% plus de 5 ans d'ancienneté
- Orientations professionnelles : 33% / solidarités : 23% / France travail : 44%
- Taux de contractualisation : 82%
- 1 313 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 17,4% de la demande d'emploi au 31/12/2023 :
 - *A noter une proportion équilibrée entre hommes et femmes

*24,8% ont plus de 50 ans, 44% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 3,5% sont en QPV

*27 % était en activité réduite

*57% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 426 soit une cible de 36 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail soit 213 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 5 portefeilles

CD : 0

Délégataires du CD par modalités : 3,5 ETP accompagnement renouvelé équilibré

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 2 agences France Travail (Berck et Marconnelle),

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA du BASSIN AUDOMAROIS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : AUDOMAROIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre total de BRSA du bassin :

Nombre de BRSA entrants (flux) : 756

Nombre de BRSA « stock » : 3 338

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire de l'Audomarois a été choisi au vu de ses caractéristiques de **Territoire semi-rural/semi-urbain**. Il se compose de 89 communes dont deux de plus de 10 000 habitants (Saint-Omer et Longuenesse); marqué fortement par l'industrie mais également le Bâtiment et les services à domicile Sa population est en dynamique à la fois chez les jeunes et les plus âgés, avec un contexte social relativement plus favorable que le département .

- 3 641 BRSA dont :
 - 96% sont soumis droits et devoirs
 - 59% de femmes
 - 20% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 14% 25-29 ans) ; 28% ont entre 30 et 39 ans ; 23% ont entre 40 et 49 ans ; 29% ont plus de 50 ans
 - 7% ont moins de 6 mois d'ancienneté, 56% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 28% / solidarités :33% / France travail : 39%
 - Taux de contractualisation : 80%

- 2 081 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 21,7% de la demande d'emploi au 31/12/2023 : .
*A noter une proportion assez équilibrée entre hommes et femmes
*20,4% ont plus de 50 ans, 43% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 18,9% sont en QPV
*25 % était en activité réduite
*61% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 756 soit une cible de 63 ARSA par mois en moyenne.
Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail de 378 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 6 portefeuildes

CD : 0

Délégués CD et modalités : 4,5 ETP accompagnement renouvelé socio prof

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 1 agence France Travail (Longuenesse),

SITUATION AU 31/12/2023 DES BRSA de l'AGGLO LENS

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : LENSOIS

Cohérence en matière de gouvernance : oui / non (préciser :) / Management projet facilité : oui / non (préciser :) Accès à la donnée facilitée : oui / non (préciser :)

Nombre total de BRSA du bassin :

Nombre de BRSA entrants (flux) : 2 118

Nombre de BRSA « stock » : 10 577

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- Le territoire Lensois a été choisi au vu de ses caractéristiques de **Territoire urbain**. Il se compose en 2 communautés d'agglomération. D'une densité élevée, il est composé de 36 communes sur l'agglomération Lens/Liévin.
- L'agglomération fait partie du territoire du renouvellement du bassin minier, marqué par un taux de pauvreté et des zones QPV relativement plus élevés.
- 12 636 BRSA dont :
 - 96% sont soumis droits et devoirs
 - 59% de femmes
 - 21% ont moins de 30 ans (6% <25 ans / 15% 25-29 ans) ; 29% ont entre 30 et 39 ans ; 22% ont entre 40 et 49 ans ; 28% ont plus de 50 ans
 - 6% ont moins de 6 mois d'ancienneté,
 - 60% plus de 5 ans d'ancienneté
 - Orientations professionnelles : 41% / solidarités : 37% / France travail : 22%
 - Taux de contractualisation : 73%
- 5 548 demandeurs (toutes catégories) avaient un droit ouvert au RSA soit 24,6% de la demande d'emploi au 31/12/2023 sur le bassin Lensois :
 - *52,6% des inscrits sont des hommes
 - *19% ont plus de 50 ans, 42% ont une ancienneté d'inscription supérieure à un an, 29,9% sont en QPV
 - *24 % était en activité réduite
 - *61% déclaraient au moins un frein social à l'emploi.

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

Nombre BRSA entrants annuels : 2118 soit une cible de 177 ARSA par mois en moyenne.

Avec une tendance à orienter 50% vers l'opérateur France Travail soit 1059 ARSA.

Nombre de ressources accompagnateurs totales :

FT : 16 portefeilles

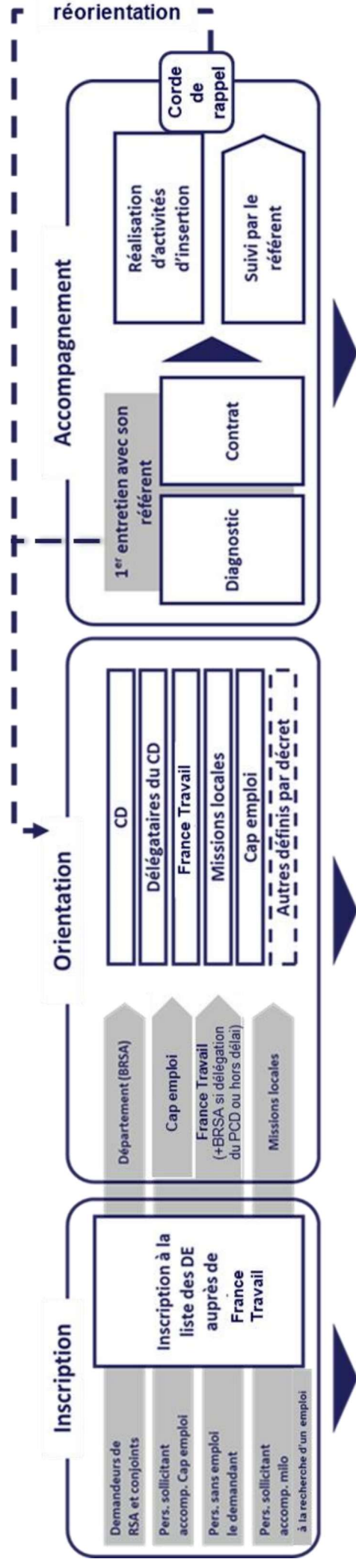
CD : 0

Délégués du CD et modalités : 13 ETP accompagnement rénové socio prof

Couverture du territoire : 1 Service Local d'insertion, 3 agences France Travail (Lens Gare/Lens Laloux, Liévin)

1. Macroprocessus

Rappel Processus cible 2025 Inscription / orientation / accompagnement (loi Plein Emploi 2023)



Une inscription systématique :

- Concernant 4 types de public
- Reposant sur des canaux d'entrée différenciés mais avec process et outils partagés

Une décision d'orientation :

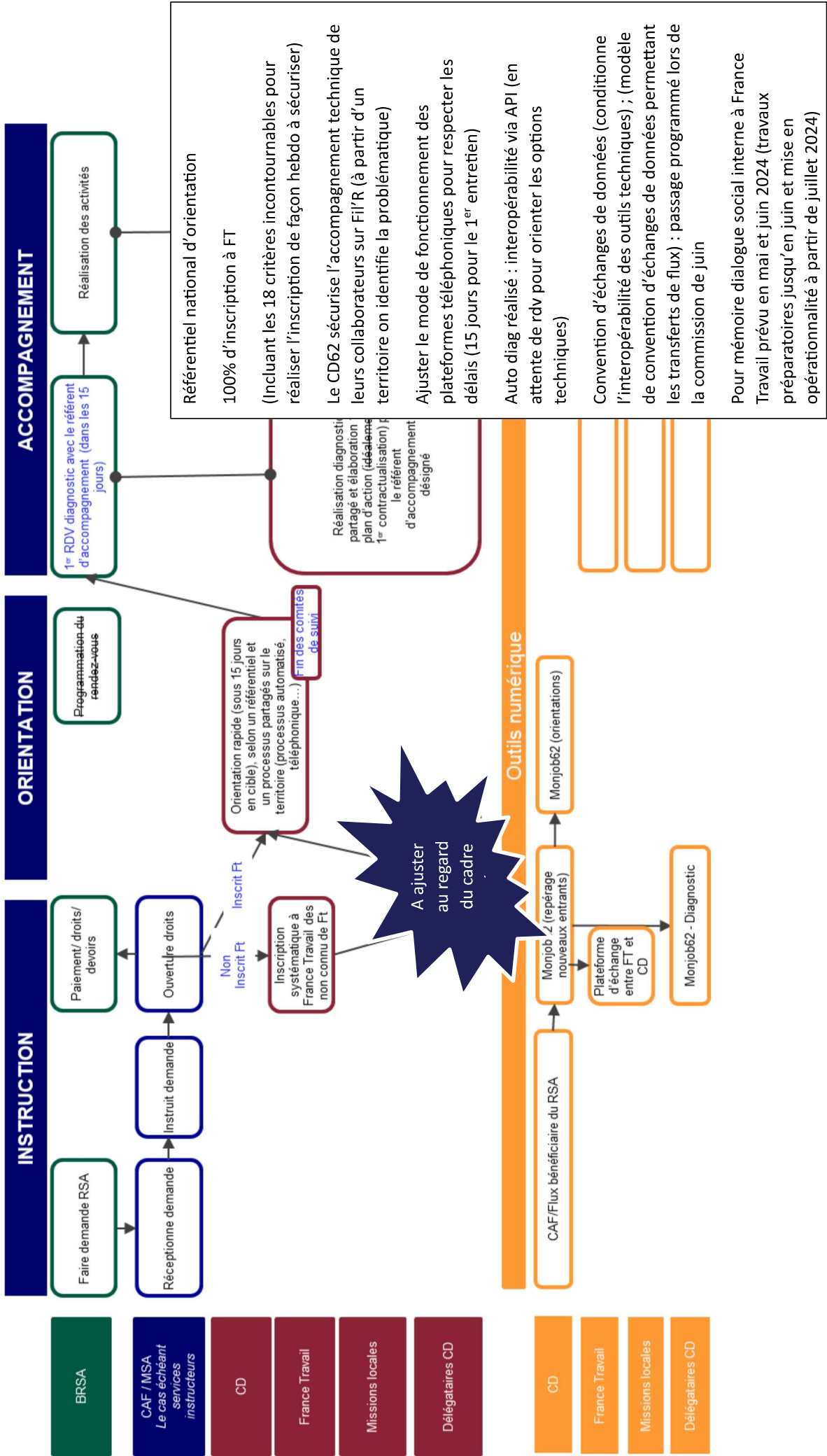
- Pouvant être prononcée par 4 types d'acteurs
- Reposant sur un référentiel national mais avec des modalités opérationnelles pouvant être différentes
- Pouvant être prononcée vers un des 6 types d'organisme référent

Un accompagnement :

- Débutant par un premier entretien avec le référent d'accompagnement qui fera le diagnostic et le contrat d'engagement
- Mobilisant des porteurs de solutions dans la réalisation d'action d'insertion et de formation *
- Permettant un suivi des actions et du contrat d'engagement par le référent

*SIAE, MDE, E2C, EPIDE, PLIE, APEC...

Macro-processus transitoire 2024 pour le traitement du flux à adapter au territoire



Journées de « lancement » en 2 séquences d'intelligence collective (demi-journée) par territoire

REALISE ENTRE LE 24 MAI et le 11 JUIN

1^{ère} séquence intelligence collective :

Semaine 21 : Montreuillois (Vendredi 24 mai matin) // Semaine 22 : Audomarois (Mardi 4 juin matin) + Lens (jeudi 30 mai matin)

2^{nde} séquence intelligence collective :

Semaine 22 : Montreuillois (mardi 28 mai matin) // Semaine 23 : Audomarois (mardi 11 juin après-midi) + Lens (mercredi 05 juin AM)

Participants (une trentaine de personnes)

Managers & techniciens du Département/France Travail/Etat // // Déléataires du Département sur l'accompagnement rénové RSA : 1 - 2 personnes représentant les structures en charge de l'accompagnement professionnel et socio professionnel // // Représentants Mission locale, Cap emploi, CAF, MSA

Enjeux des temps : Être centré sur l'usager et ce que cela implique pour l'ensemble des partenaires en termes de transformations et d'évolutions (organisation, méthode, compétences des collaborateurs, pilotage et résultats, l'entreprise) – les référentiels communs – les 5 piliers de l'accompagnement rénové RSA

Contenu des 2 temps :

1^{er} temps

Introduction à 3 voix (DDETS, FT et CD62) : loi plein emploi, contractualisation, ambitions

- D'ici 2025 : 62 est pilote avec 3 territoires
 - Réseau acteurs plein emploi et feuille de route 62
 - Partage des ambitions de la Loi plein emploi 2023/ Invariants de la Loi --> Eléments repères pour tous
- Kiosques permettant ensemble d'explorer les impacts de la loi pour l'usager et le rôle du référent (Rénovation de l'accompagnement)

2nd temps

Introduction à 3 voix : se projeter sur l'intensité d'activité pour le BRSA- Structuration parcours type (dimension 15hrs)

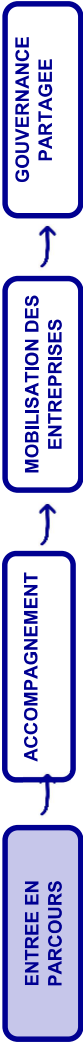
Kiosque à partir de « personae » et « d'exemples de parcours structurants réussis mobilisant le BRSA sur une dynamique proche des 15-20h »

Organisation

Save the date : DDETS // Lieu : acteurs des territoires CD/FT/Etat (si possible en dehors des lieux CD et FT) // Contenu des temps : proposition de France Travail, validation des 3 directions FT/CD/Etat

Animation : portage France Travail avec rôle de « sponsors » des 3 directions

Feuille de route Entrée en parcours



Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d’actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – OFT)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Inscrire 100% des ARSA à France Travail	Orientation tacite pour les BRSA PE- orienté vers acco. un GLO sur sollicitation de PE	Orientation de 100% des nouveaux BRSA dont un trend de 50% d’orientation vers FT.			15-mai-24	Département : territoires expérimentateurs	Passage à la Commission Permanente du 27 juin de la convention échanges de données (REALISEE - CONVENTION SIGNEE)
		Le CD62 transmettra de manière hebdo la liste des nouveaux ARSA à FT dès connaissance de l’ouverture de droit pour tous. Il s’agit à ce niveau là de partager le potentiel d’inscription au SI FT et la charge potentielle sur les parcours FT (Aspect pilotage). Cela se fera par l’information dans un fichier sécurisé CD. (collègues FT à identifier)					<u>A sécuriser :</u> - remonter les noms des personnes FT à habiliter pour l’accès à la liste du CD pour le pilotage - habiliter dans fil’R les collègues SLAI - liste des 18 indicateurs
	A partir de ces éléments, le CD valide l’orientation en veillant au respect des critères et du délai légal. ⇒ Nécessité d’adapter les principes de fonctionnement de la plateforme pour permettre la prise en charge rapide (15 jrs maxi de l’ouverture du droit ARSA)	Dans le même temps, le CD62 organise l’orientation sur la base du référentiel commun à l’orientation (national). La plateforme d’orientation mobilise les critères d’orientation nationaux, précisés par le département (arbre de décision).				Participation du CD au groupe de travail national sur le référentiel commun d’orientation	
		Les critères nationaux définis sont en cohérence pour partie avec les repères d’orientation territoriaux.				Travaux en cours d’identification par le CD des délégataires et des modalités d’accompagnement qui sera tenu par chacun. A noter qu’aucun délégataire ne sera signataire du contrat d’engagement	1 ^{ère} liste de délégataires - à compléter au fil de l’eau pour l’exhaustivité

[illegible]

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d’actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables 2024			Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			(CD – OFT)	TDB national	Autres			
Mettre en place un premier entretien d'accompagnement avec le référent permettant de : - réaliser un diagnostic global selon un référentiel commun et outil partagé - mobiliser la personne autour d'un plan d'action (voire une première contractualisation)	Reprise du diagnostic avec le ARSA pour la construction du parcours	Adapter les organisations internes de tous les opérateurs concernés pour permettre une de rendez-vous rapide directement auprès du référent en charge de l’accompagnement Réalisation du Diagnostic à 360° sur la base du référentiel diagnostic commun FT mis à disposition. : Veiller à l'appropriation de la réalisation du diagnostic 360 pour tous les opérateurs sur la base du référentiel du Diagnostic Socio pro			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	A disposition par le GIP inclusion de différents outils : - rdv insertion qui permet de fixer le rendez-vous avec tous opérateurs (CD62 et ses délégataires). Le choix du CD est de ne pas recourir à cette fonctionnalité - Dora : souhait du CD/FT de recourir à l’outil 26 API souhaités par le CD portantes avec le SI FT qui permettra de partager les données des usagers entre tous les référents d’accompagnement (CD62 et ses délégataires). « Dites-le-nous une fois » *Convention d’échanges de données CD/FT en passage CP de juin avec tableau des	

							délégataires pour début juin
							* Mise à disposition de modules de formation par le biais de France Académie (signature de la convention actée)
							* Outil diagnostic : réflexion du CD avec DG FT : suite à un temps de travail avec Mme Cornu ; il est fait le choix de ne pas prendre l'outil DSP et d'activer l'interconnectivité. La possibilité d'activation reste possible le cas échéant.
							Mise à disposition de capsule de E learning à destination de l'ensemble du réseau des acteurs : ML, Cap emploi, CD62, délégataires du CD62 et FT
Réalisation du PACEA/CEJ	CER/PPAE/	Réalisation du diagnostic et du contrat d'engagement dynamique associé (durée 6 mois) par l'ensemble des référents de l'accompagnement des structures (FT, CD62 et ses délégataires)				1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)
Entretien d'accueil dès l'orientation		Entretien pour rappel des droits et devoirs, Diagnostic et plan d'action (1ere contractualisation)				1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)
							Piste d'action conjointe : co-animation d'un atelier sur les droits et devoirs , marché du travail, actualisation qui sera ensuite suivie

									de l'inscription comme demandeur d'emploi et du RDV avec le référent pour le contrat d'engagement
		</							

Feuille de route Accompagnement intensif



Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d’actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place un premier entretien d'accompagnement avec le référent permettant de : - réaliser un diagnostic global selon un référentiel commun et outil partagé - mobiliser la personne autour d'un plan d'action (voire une première contractualisation)	Reprise du diagnostic avec le ARSA pour la construction du parcours	Réalisation du Diagnostic à 360° (à définir dans le commun ?) Utilisation du diagnostic socio pro pour les conseillers FT dès le 1 ^{er} juin 2024			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	Diagnostic partagé en fonction des évolutions de l'Etat Coordonner l'interopérabilité avec commun numérique FT et CD62 (convention d'échanges de données et mise en œuvre API)
	Réalisation du CER/PPAE/PACEA/CEJ	Réalisation du diagnostic et du contrat d'engagement dynamique associé (durée 6 mois) par l'ensemble des référents de l'accompagnement des structures (FT, et CD62 et ses délégataires)			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	A ajuster 01/01/25 suivant les évolutions techniques posées par le contexte législatif
	Entretien d'accueil dès l'orientation (...)	Mise en parcours dynamique avec une intensité hebdo de 15 hrs			1er juin 2024	Territoires Expérimentateurs (CD/FT)	Mise en place des journées d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement renouvelé ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (semaines 21 ; 22 et 23) - REALISE
Mettre en place trois dominantes d'accompagnement socio-professionnel : - emploi, de la remobilisation sociale	Dominantes existantes : social, socio-pro et emploi Le dispositif CD/PE de l'accompagnement global est une réussite dans le 62. Des points d'ancrage pourront éclairer la mise	Est acté le recours à la dénomination des nouvelles modalités comme suit : * Accompagnement emploi réalisé par FT ; *Accompagnement équilibré social et professionnel (réalisé par FT et délégataires du CD62)			1er juin 2024	CD/FT	Ajuster les critères d'orientation conformément aux attendus de la loi et de l'objet des 3 modalités d'accompagnement (emploi/équilibré/redynamisation) avec l'ensemble des opérateurs

	en œuvre des futures dominantes.	*Accompagnement remobilisation (délégataires du CD62)							Mise en place des journées d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement rénové ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (semaines 21 ; 22 et 23) REALISE
		Approprier les référents sur les attendus de chacune de ces modalités (CD et FT) EN COURS							

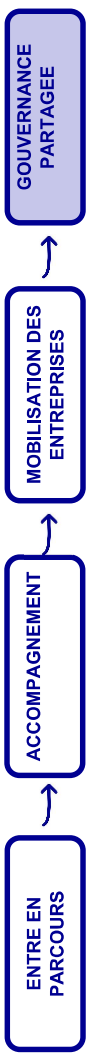
Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer des parcours d'accompagnement intensif en prenant appui sur des portefeuilles et en référent resserrés et en mobilisant l'offre disponible	Accompagnement de 150 à 250 personnes par portefeuille	Accompagnement à max 70 personnes par portefeuille Pour ces publics, un accompagnement intensif à hauteur de 15hrs sur une durée de 6 mois. Des portefeuilles en flux composés de 50 à 70 ARSA			1er juin 2024	CD/FT	Expérimenter un accompagnement rénové à 70 personnes par référent : - Plus d'entretien individuel et des rencontres collectifs - Un suivi du parcours plus régulier et l'orientation vers l'offre de service adaptée
	Offre de service sur l'accompagnement autrement et innovant	Déployer une offre de service intensive sur l'expérience des dispositifs accompagnés autrement ou actions innovantes					
	Pour FT, Existence de notion de portefeuilles avec référent Offre de service FT sur les modalités intensives formalisée	Pour FT, mise en œuvre des 15heures par mobilisation de son offre et celle des partenaires Ajustement des organisations & ressources associées au sein de chaque opérateur Mise en visibilité et partage des opportunités des territoires : outil DORA, Pacte des solidarités, immersion facilitée, PIC, etc.			1er juin 2024	CD/CAF/FT	Viens en complémentarité de l'offre de droit commun et de l'offre existante (Mobilité, santé, parentalité, remobilisation, ...)

- Choix de recourir à l'outil
Suivi Intesif de
l'Accompagnement (SIA)
dès que possible

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place un suivi resserré du BRSA (fréquence des RDV, activation des CER etc)	Chaque accompagnement est régi par une fréquence (8 RDV minimum physique, la mise à jour du CER tous les 6 mois PPAE Suivi opérationnel du MAP pour FT	Dans le cadre de l'accompagnement Emploi et socioprofessionnel : Augmenter le volume des contacts et services proposés pour atteindre la cible des 15 hrs de l'accompagnement intensif			1er juin 2024	CD/FT	S'appuyer sur les outils des FT et CD pour le suivi de la fréquentation (en cours de réflexion au CD)
Connaître, mobiliser et prescrire vers l'offre d'insertion	Réunions d'information sur les territoires WIKISOL 62 du Département, OUIFORM Temps forts IAE conjoints existants (job dating, rencontre IAE) Animation des CTA par Etat/FT sur les 3 territoires Facilitateur clause (CSNE, ANRU, etc.) Plateforme insertion active sur l'ensemble du 62	CD62 & délégués NEOINSERTION, WIKISOL Pour tous : DORA + appli GIP inclusion, Mes Evénements Emplois, offre du Pacte des solidarités, Offre de service IAE (clause d'insertion, ACL, etc.) avec une visibilité des opportunités d'insertion. Augmenter les volumes de candidats ARSA sur les mesures. Installer les actions conjointes proposées lors des semaines dédiées « clefs pour réussir » et des semaines thématiques qui sont organisées tout au long de l'année (...) Réaffirmer le recours à ouïform par tous les référents accompagnement			1er juin 2024	CD/CAF	Travail en cours sur DORA : passerelle avec le WIKISOL62 Déploiement de l'outil NEOINSERTION pour connaître l'offre du Département et faire la prescription

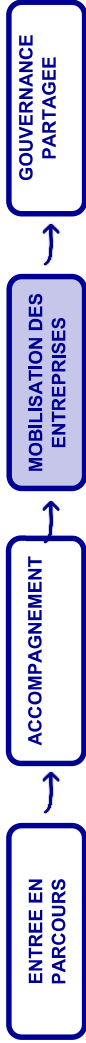
[illegible]

Feuille de route numérique



Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d’actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres mobilisables (CD – PE)			
Proposer une stratégie de suivi de parcours reposant sur des outils numériques communs et/ou interfacés	Echanges des FLUX CGPE	Mettre en œuvre l’interopérabilité de Monjob62 avec le SI commun FT			1er janvier 2025	CD/SI FT	Convention d’échanges de données à porter lors de la commission de juin 2024 REALISE Chef de projet missionné par le CD62 pour être à la cible des process cibles et communs numériques : Auto-diagnostic technique réalisé par le CD62 et options souhaitées en vue de l’accompagnement technique de la DSI de FT Mise en place des API ACTIVITE ASSUREE – CHEFFERIE UNIQUE PROVISoire
					1er janvier 2025	CD/ Bétagouv	A terme interopérabilité avec NEOINSERTION
					1er janvier 2025	CD/	
Proposer une stratégie de référencement numérique de l’offre en veillant à l’interfaçage des outils choisis et au bon référencement Data Inclusion	Alimentation par tableau Wikisol	Interopérabilité WIKISOL et DORA					
		Offre du Département dans Monjob62			1er janvier 2025	CD/	
		Echange de données par API Diag socio pro interopérable dès que l’API CD62 est en place (en mémoire ouverture du service pour FT le 27/05/24)			1er janvier 2025	CD/SI FT	

Alimenter le tableau de bord des Xpé RSA, en sécurisant l'accès à la donnée et en s'assurant de la fiabilité des données proposées		Sécuriser l'effectivité de l'échange des données via l'API pour le CD et l'exhaustivité de ses délégataires							
	Mes Evènements emploi.fr	Accès facilité à l'ensemble des outils proposés pr le GIP inclusion : DORA Immersion facilitée Mes Evènements emplois Accompagner les équipes intervenant sur l'« accompagnement rénové » par le développement de leurs compétences techniques et les pratiques professionnelles (Académie France Travail)				2ème semestre 2024			En attente signature de la convention puis proposition sera faite aux délégataires et aux collaborateurs du CD pour la création de leur espace
		Tableau de bord d'ores et déjà accessible https://tinyurl.com/ymn9ws29				1er juin 2024			
		Accès à la communauté « la place »				1er juin 2024			



Feuille de route mobilisation des entreprises

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Travailler la coordination des acteurs sur l'accompagnement des entreprises (cartographie des solutions, offre de service partagée, connaissance réciproque, processus de partage d'offres d'emploi, comitologie dédiée...)	Offres de service existantes des différents acteurs quant à la mobilisation des entreprises	Le plan d'action 2024 vise à augmenter les actions en direction des entreprises au bénéfice du placement à l'emploi des BRSA.					Identifier les ressources humaines mobilisables sur le volet entreprise par institution et par territoire
	Expérimentation sur des prises en charge concertées de problématiques d'entreprises sur les métiers de l'autonomie en cours (dans le cadre AAP CNSA)	Les objectifs sur ce volet sont : - Augmenter le nombre d'immersions facilitées - Optimiser les actions d'insertion et les moyens d'accès à l'emploi (POE..) - au profit des BRSA accompagnés - Saisir plus d'opportunités de recrutement par un accroissement de prospection sur un plus grand nombre d'entreprises. Ces prospections seront identifiées pour pouvoir faire la promotion des publics RSA accompagnés			année 2024	FT-CD	'Identification et le partage de la cartographie des offres de services des acteurs principaux des territoires.
	Visites concertées en cas d'implantation entreprise et offre de services complémentaires sur quelques territoires API offres FT vers CD						Acculturer les partenaires à l'utilisation du site www.francetravail.fr et de « Mes Evènements Emploi »
	Existence d'une démarche partenariale sur les grands chantiers : *ERBM : Pilotage CD62 sur les clauses d'insertion avec FT et le						Expérimenter le « travailler ensemble » à partir d'actions à taille

	service facilitateur territorialement compétent et déclinaison de l'offre de service « partenariale » auprès des communes (actions évaluation/découverte/préparatoires et formation via PRF et Intérim) *CNSE : existence de 2 dispositifs : canal emploi et canal solidaire ; permettant l'identification conjointe de public et d'actions emploi	Pour cela, la coordination des acteurs sera animée et portée par France Travail : - Avoir une connaissance conjointe des publics, du potentiel à promouvoir - Mobiliser les actions à destination des BRSA sur des moments clés - Accroître l'organisation des événements emploi conjoints avec des cibles recruteurs adaptées aux profils BRSA La Structuration de la coordination par France Travail se fera sur 4 axes : - Découverte des métiers - Actions de mise en relation (ex actuel ; clé pour réussir) - Prospector sur des cibles entreprises identifiées, centrées et répondant aux profils BRSA accompagnement renouvelé - Promouvoir les recrutements inclusifs Il s'agira d'actions ciblées avec une responsabilité de chaque acteur pour additionner nos moyens/nos ressources en vue de placer les profils accompagnés. La mobilisation en direction des entreprises s'appuyera sur :			humaine afin de sécuriser le partage de connaissance et le suivi des résultats Organisation d'une journée par territoire (second semestre) Mobiliser l'académie France Travail
--	--	--	--	--	---

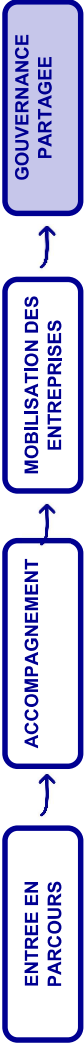
- les moyens existants (Clubs, les entreprises s'engagent ...)
- les bonnes pratiques pour une meilleure connaissance des outils par les entreprises
- IAE comme un levier de reprise d'activité « avoir des routines pour aller vers le secteur marchand)

Cela passera par notamment par :

- Organiser des événements emploi et co-construites conjointement avec les acteurs.
- Décupler les actions de découverte de métiers pour actionner les entrées en formation (détection, immersion, préparatoire...)
- Ancrer la collaboration sur les difficultés des secteurs en tension pré-identifiés conjointement (métiers CVA, chantier CSNE et ERBM et autre)

(...)

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Proposer une feuille de route d'entreprise avec la coordination de France Travail autour de 5 thématiques (prospection, sensibilisation au recrutement inclusif, découverte métier, mise en relation candidat/employeur et fidélisation des entreprises avec les clubs Les entreprises s'engagent)	Semaines thématiques FT partagées avec les acteurs du territoire en SPEL Des sessions de Découverte portées collégialement par les acteurs territoriaux	La structuration de la coordination par France Travail se fera sur 4 axes : - Découverte des métiers - Actions de mise en relation (ex actuel ; clé pour réussir) - Prospection sur des cibles entreprises identifiées, centrées et répondant aux profils BRSA - accompagnement renouvelé les recrutements inclusifs Il s'agira d'actions ciblées avec une responsabilité de chaque acteur pour additionner nos moyens/nos ressources en vue de placer les profils accompagnés. La mobilisation en direction des entreprises s'appuiera sur : - les moyens existants (Clubs, les entreprises s'engagent ...) - les bonnes pratiques pour une meilleure connaissance des outils par les entreprises - IAE comme un levier de reprise d'activité « avoir des routines pour aller vers le secteur marchand)					Mobiliser ou à défaut construire ensemble des contenus de formations communes agents FT et CD via Académie France Travail



Feuille de route gouvernance partagée

Cible opérationnelle	Actions pré - existantes	Plan d'actions 2024	Indicateur de suivi ou de pilotage 2024 mobilisables (CD – PE)		Échéance estimée	Pilotes	Commentaires
			TDB national	Autres			
Mettre en place une gestion opérationnelle de projet partagée entre le conseil départemental et l'opérateur France Travail et associant les parties pertinentes au local		Signature de : - l'avenant annexe 5 dans le cadre des pacte des solidarités - de l'axe 2 dont le volet 3 sur l'accompagnement renouvelé Rsa			1er avril	CD/Etat/OFT	Organisation de temps d'acculturation des ambitions et repères de la loi dans le cadre de l'accompagnement renouvelé ARSA et travail collaboratif autour du contenu des parcours en mobilisant l'offre de service territoriale et outils disponibles (2 demi-journées sur un format LAB FT sur chaque territoire entre les semaines 21 à 24) Partage des offres de services socles (+ intégrer les données dans DORA puis acculturer les partenaires à l'outil) sur chaque territoire auprès d'une communauté de professionnels
Identifier et animer les acteurs en vue de construire une communauté de professionnels couvrant l'ensemble	SPIE/SPED	-Développement de compétences par la mobilisation de l'académie France Travail				CD/Etat/OFT	Signature du CD de la convention avec FT sur la mobilisation de

[illegible]

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable

RAPPORT N°4

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2025

CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITÉS (AVENANT 2025) ET AU CONTRAT POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (2025-2027)

La démarche de contractualisation avec l'Etat proposée dans le présent rapport s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 qui pose, à travers 16 ambitions, les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement, et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités. Elle vise plus particulièrement les ambitions suivantes :

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027 est la déclinaison opérationnelle du Pacte des solidarités humaines et des différents travaux déjà engagés ces 2 dernières années. Il reprend les modalités du programme départemental pour l'insertion et du Pacte territorial pour l'insertion.

La contractualisation proposée s'inscrit dans les engagements et sous objectifs correspondants de ce schéma :

- Engagement1 : Favoriser l'accès aux droits
 - Sous objectif : Garantir un accueil de premier niveau
 - Sous objectif : Assurer une évaluation à 360° pour une orientation de qualité
 - Sous objectif : Développer de nouveaux outils d'accès aux droits et d'interface aux usagers
- Engagement 2 : Investir dans les missions de prévention
 - Sous objectif : Prévenir les situations de précarité énergétique
 - Sous objectif : Favoriser l'inclusion des jeunes et prévenir les ruptures de parcours.
- Engagement 3 : Aider et soutenir dans les moments difficiles
 - Sous objectif : Accompagner autrement ;
 - Sous objectif : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.
- Engagement 4 : Construire des parcours intensifs d'insertion pour favoriser l'accès et le maintien à l'emploi
 - Sous objectif : Déployer une offre de service étoffée pour lever les freins ;
 - Sous objectif : Construire les parcours d'insertion vers l'emploi ;
 - Sous objectif : Sensibiliser aux métiers et accéder à l'emploi.
- Engagement 5 : Fédérer les acteurs pour répondre aux besoins du public
 - Sous objectif : Coordonner et mobiliser les partenaires en faveur des publics.

1. Éléments de contexte :

Pour rappel, en 2023, l'État a initié une nouvelle dynamique de contractualisation avec les Départements, avec le Pacte des solidarités destiné à prendre la suite de la stratégie nationale de prévention contre la pauvreté. En parallèle, la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit la réforme France Travail.

Les principes qui président à la réforme France Travail dans le cadre de la loi pour le plein emploi et à la démarche du Pacte des solidarités sont convergents : « aller vers », parcours « sans couture », intensification de l'accompagnement personnalisé, décloisonnement des acteurs, logique contractuelle, action au plus près du terrain, accompagnement des acteurs, facilitation des échanges de données, recensement et mutualisation de l'offre de services quels que soient les statuts, gouvernance simplifiée et coordination renforcée des interventions.

Aussi l'engagement de l'Etat et du département s'est traduit par une double contractualisation matérialisant des moyens financiers spécifiques consacrés (Financement de l'État : **8 222 190,00 €** et une contrepartie départementale : **7 468 440,00 €**) :

- Un contrat local des solidarités 2024-2027 avec l'ambition de lutter contre la pauvreté à travers 3 objectifs convergents : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique solidaire (**3 342 548 €/an**);
- Un contrat pour l'insertion et l'emploi au titre de la réforme France Travail pour l'année 2024 conçu comme préparatoire à la généralisation de la loi pour le plein emploi au 1^{er}/01/2025. Ce contrat précise la mise en place du projet France Travail, l'application des dispositions législatives, l'intensification de l'accompagnement, la densification de l'offre de solutions locales en complémentarité avec les solutions existantes et l'expérimentation France Travail (**4 260 892 €** pour la loi plein emploi et **618**

750€ pour l'expérimentation de 6 mois).

Ces deux contrats ont fait l'objet d'une validation en Commission Permanente lors de sa séance du 15 avril 2024 et un avenant pour l'expérimentation France travail a été adopté lors de la Commission Permanente du 16 septembre 2024.

Le Pacte local des solidarités, validé en Commission Permanente du 9 décembre 2024 est venu donner un cadre commun aux deux contrats précités. Signé par l'ensemble des partenaires associés au diagnostic territorial, il matérialise les orientations territoriales stratégiques et marque l'engagement de tous les acteurs locaux au titre de leur offre de service de droit commun en faveur d'une meilleure articulation et d'une réponse adaptée aux enjeux en matière d'insertion vers l'emploi et de prévention et de lutte contre la pauvreté.

2. Proposition d'avenant à la contractualisation 2024- 2027 au titre du Pacte des solidarités pour l'année 2025

Contenu

Le contrat local des solidarités 2024-2027 validé en Commission Permanente lors de sa séance du 15 avril 2024 portait sur 3 axes d'intervention : la prévention de la pauvreté dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une écologie solidaire à travers des actions spécifiques.

La reconduction de l'engagement financier de l'Etat pour l'année 2025 se traduit par un avenant à la convention départementale au titre du Pacte des solidarités (projet en annexe du rapport) qui s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre en 2024.

Les actions proposées (fiches en annexe 1 du contrat local) se déclinent de la manière suivante :

- Au titre de l'axe 1 : prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance :

1.1	Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en ruptures , en situation de précarité sans solution	L'objectif étant de disposer d'une palette de réponses adaptées à chaque situation, en mettant en œuvre des moyens nouveaux de remobilisation et le développement de pratiques innovantes d'accompagnement des jeunes : L'« aller vers », et « accompagner autrement », pour créer le lien de confiance avec les jeunes, et ce y compris en ligne.
1.2	Pack Jeune : pour accompagner les jeunes précaires dans leur autonomie	Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement de co-construire avec le jeunes une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion et de soutenir leur accès au logement : • d'une part à travers l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire, de casser les stéréotypes • d'autre part par un travail spécifique autour de l'accès et au maintien dans le logement des jeunes en situation de précarité se combinant, en fonction des besoins de chaque jeune.
1.3	Action en faveur des publics féminin	Il s'agit ici d'éviter la spirale de l'exclusion pour les jeunes et plus spécifiquement les jeunes femmes en apportant une réponse globale et adaptée face aux difficultés d'insertion à travers des manifestations pour casser les stéréotypes ;

1.4	Accompagner les publics en prenant en compte l'environnement familial	Déployer une offre adaptée d'accompagnement des publics en difficultés et assurer la même qualité d'accompagnement pour tous les bénéficiaires • Développer un véritable parcours global avec des étapes clés sur différentes thématiques pour faciliter l'évaluation à l'autonomisation • Accompagnement global de la famille • Protéger et accompagner les victimes de violences conjugales • Lutter contre les stéréotypes impactant le quotidien des bénéficiaires • Éviter la reproduction sociale • Ancrer une approche systémique du parcours d'accompagnement
1.5	Prévention des ruptures 11-18 ans	Développer des actions d'accompagnement, des espaces de vie, y compris sur les champs du numérique pour aller au contact des jeunes et les soutenir, à leurs horaires de vie et pendant les vacances, et dans leur environnement familial afin d'éviter des ruptures de parcours de vie.

- Au titre de l'axe 3 : lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

3.1	Développer des outils contribuant à la coordinations de l'accès aux droits	Mieux comprendre pour adapter nos accompagnements et déployer une offre adaptée, à la prévention, à l'accompagnement « efficace » et éviter reproduction de la pauvreté (réalisation d'étude). Améliorer l'accès aux droits
3.2	Guichet unique logement des jeunes	L'objectif est de favoriser l'accès au logement des jeunes et leur maintien dans des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources. Le renforcement de l'action des CLLAJ doit couvrir 3 objectifs : • Renforcer la coordination autour des situations individuelles des jeunes • Faire partie du réseau des plateformes Logement d'abord en lien avec le coordinateur Logement d'abord, • Renforcer le rôle de guichet unique des CLLAJ se traduisant par de nouvelles modalités d'accompagnement
3.3	Prévenir l'exclusion à travers la lutte contre les expulsions locatives	Cette démarche combinant accompagnement social et aide financière spécifique, a pour objectif de maintenir durablement le ménage dans le logement par une prise en charge globale de sa situation et ainsi éviter une expulsion locative.
3.4	Plan de formation et labellisation des référents	L'objectif est d'une part, de garantir la qualité de l'accompagnement pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA du Département, d'autre part, de valoriser l'investissement des professionnels concernés. Au travers de cette action, l'accompagnement permettra de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires et de les aider à avancer dans leur parcours d'insertion, notamment en repérant mieux les freins, et innover dans la réponse. En 2026, les structures souhaitant poursuivre l'accompagnement devront être labélisées par le Département.

- Au titre de l'Axe 4 : construire une transition écologique solidaire

4.1	Lutter contre la précarité énergétique	Il s'agit ici de lutter contre la précarité énergétique à travers : • Un repérage des situations accru et un accompagnement de premier niveau • Une aide pour les ménages propriétaires occupants démunis devant réaliser des travaux combinant accompagnement social et aide financière • Des actions de prévention ciblées.
4.2	L'inclusion par une mobilité durable	Levée les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi via le dispositif Mamobilité62.

➤ Financement

L'État apporte son soutien financier au Département dans le cadre du contrat

local des solidarités, pour la réalisation des actions décrites infra, à hauteur de 3 342 548 € au titre de l'année 2025 et correspondant à 50% du montant total. La contre - partie est apportée par le Département.

Ce montant comprend la part des crédits réservés au titre de la politique de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

Au titre des crédits de l'année 2025, la répartition par axe se présente ainsi :

- Axe 1 « Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance » : 1 659 288 €
- Axe 3 « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits » : 1 010 000 € ;
- Axe 4 « Construire une transition écologique solidaire » : 673 260 €.

3. Proposition de contractualisation pour l'insertion et l'emploi 2025-2027

➤ Contenu

La Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 introduit des transformations majeures en matière de gouvernance et d'accompagnement des publics éloignés du marché du travail, au premier rang desquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) avec pour ambition de favoriser le retour à l'emploi.

La présente convention conclue pour une durée de trois ans (2025-2027) engage conjointement l'État et la collectivité dans la mise en œuvre des différentes dispositions de la loi pour le plein emploi, notamment l'inscription automatique des bénéficiaires du RSA à France Travail, l'application au 1^{er} janvier 2025 des critères nationaux d'orientation arrêtés par le Comité national pour l'emploi, l'utilisation d'outils communs facilitant l'entrée dans les parcours, l'intensification de l'accompagnement, le respect des référentiels nationaux (référentiel de diagnostic, contrat d'engagement, référentiel sur l'intensité de l'activité) et l'activation de solutions numériques permettant le partage des données utiles au suivi des personnes.

Elle précise les engagements attendus sur 2 volets :

- le volet 1 relatif à l'ingénierie dédiée pour garantir la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2025 des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi (Annexe 1 fiche action 1.1)
- le volet 2 relatif au renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et au déploiement de parcours d'accompagnement intensif à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

Comme pour le contrat local des solidarités, la contractualisation pour l'insertion et l'emploi proposée au présent rapport (projet en annexe) s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre en 2024.

Les actions proposées dans le volet 2 (Annexe 1 Fiches actions 2.1 à 2.13) se déclinent de la manière suivante :

2.1	Développer une offre d'accompagnement des parcours intensifs	Les objectifs de cette action sont : -de poursuivre l'expérimentation de l'accompagnement rénové en terme de suivi et d'en mesurer les effets -de mettre en œuvre des modalités d'accompagnement rénové, plus personnalisé et intensif, telles que prévues dans l'instruction ministérielle en s'appuyant sur des référents dédiés aussi bien pour les parcours relevant d'une approche sociale et professionnelle, que ceux relevant de la remobilisation sociale et incluant un label qualité. L'objectif visé étant la réorientation rapide vers un parcours emploi ou une dynamique d'insertion sociale.
2.2	Développer une offre d'accompagnement complémentaire dans une logique de parcours gradué et personnalisé	Si la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 porte l'ambition d'un accompagnement plus personnalisé et renforcé des demandeurs d'emploi dont les bénéficiaires du RSA afin que la situation des personnes concernées évolue favorablement, le Département se doit de mettre en œuvre un accompagnement adapté à destination des bénéficiaires plus en difficultés. En effet certains bénéficiaires rencontrent des freins à l'emploi qui nécessitent un parcours d'accompagnement gradué et adapté, voire mutualisé et renforcé dans sa dimension sociale, à l'image de l'accompagnement global mise en œuvre entre France Travail et le département. Par ailleurs, il s'agit également de soutenir les parcours de droit commun. Cet accompagnement est essentiel et doit permettre à la personne, à la fois d'avancer sur son parcours de vie dans les meilleures conditions possibles de qualité et de délais, et de lui apporter les clés de méthodes, de facilitation et de prises de recul pour l'aider à cheminer tout au long de son projet.
2.3	Organiser le référencement de l'offre de solutions locales d'accompagnement et les modalités de mobilisation	Afin de concourir à l'alimentation des parcours d'accompagnement intensif, la connaissance de l'offre par les acteurs du réseau pour l'emploi répondant aux besoins des publics accompagnés est une condition de réussite. Aussi cette action vise à organiser le référencement de l'offre d'insertion ainsi que les modalités de mobilisation et de prescription. Les objectifs de cette action sont : - Organiser localement le recensement de l'offre d'insertion socio-professionnelle en mobilisant les partenaires - Organiser le référencement de l'offre d'insertion socio-professionnelle dans NEOINSERTION, transférable dans DORA et les modalités de prescription (déploiement numérique) - Organiser l'actualisation des données - Identifier les solutions manquantes ou à renforcer - Enrichir le référentiel d'activités
2.4	Médiation vers et dans l'emploi	Sécuriser les parcours vers et dans l'emploi • Construire un accompagnement sur mesure en réponse aux besoins des publics cibles • Lever les freins périphériques à l'emploi • Favoriser l'emploi durable • Permettre une montée en compétences • Limiter les risques de rupture

2.5	Médiation vers et dans l'emploi spécifique ERBM	Cette action dans le droit fil des compétences du Département, a pour finalités de : - Assurer le pilotage et l'application des clauses sociales d'insertion - Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local par les marchés publics de rénovation des cités minières ERBM (second œuvre du bâtiment et aménagements urbains) - Développer des actions en faveur de l'insertion des publics du bassin minier - Construire un accompagnement renforcé mené par un référent de proximité visant la sortie dynamique ou la réorientation vers France travail
2.6	Médiation vers et dans l'emploi des public féminin dans le cadre de l'ERBM	Le Pack inclusion vers l'emploi des publics féminins périmètre ERBM, dans le droit fil des compétences du Département, a pour finalités de : • Favoriser le soutien et le développement de l'emploi local pour les publics féminins • Développer des actions en faveur de l'insertion de ces publics dans le bassin minier Il s'agit donc d'organisation de temps forts dédiés aux publics féminins et intégration du public féminin dans les actions de l'offre de service « partenariale »
2.7	Mobiliser les capacités des personnes en développant leur pouvoir d'agir	Cette action vise en priorité à lever les freins majeurs qui entravent l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'éloignement professionnel, en travaillant de manière ciblée sur les problématiques de mobilité, de maîtrise du numérique, de bien-être personnel et d'estime de soi. Le dispositif « premières heures » vise à remobiliser les personnes autour d'un projet de vie, de leur redonner confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. Premières Heures est envisagé comme un sas temporaire, progressif, adapté, destiné aux personnes à la rue (ou ayant connu un parcours de rue) qui ne se projettent pas d'emblée dans un contrat long et pour lesquelles les programmes d'insertion classiques s'avèrent inadaptés
2.8	Faciliter l'accès à l'emploi des familles sans solutions d'accueil	Objectifs Pour les familles : • tirer les bénéfices d'une socialisation précoce de leur(s) enfant(s) ainsi que de la qualité de service offerte par les structures contribuant à l'éducation et au développement de l'enfant, • respecter les droits de l'enfant : fréquenter des structures d'accueil du jeune enfant de qualité est un droit pour chaque enfant reconnu par la Convention Internationale des droits de l'enfant, • faciliter l'insertion socioprofessionnelle des familles bénéficiaires du RSA et plus particulièrement les familles monoparentales, • recréer du lien social, se sentir reconnu en tant que parent et donc de contribuer à reconstruire une image de soi souvent mise à mal par les aléas de la vie, • obtenir un soutien dans les fonctions parentales, Pour les structures de la Petite Enfance : • favoriser la mixité des publics accueillis et optimiser la fréquentation de leur établissement,

2.9	Lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à l'emploi	L'objectif de cette action est de structurer à grande échelle l'offre de mobilité solidaire et de fédérer l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels autour des objectifs suivants: - agir en faveur d'un accompagnement individualisé et renforcé des publics ; - informer, communiquer et coordonner l'offre de mobilité ; - soutenir le développement de nouvelles offres répondant aux besoins des territoires ; - faciliter l'accès à l'offre de mobilité « classique » et faire accepter les nouveaux usages - coordonner et mobiliser l'ensemble des financements - sensibiliser à la mobilité durable dans un souci de prévention à la mobilité.
2.10	Pack médiation insertion santé	Les objectifs de cette action sont d'apporter une réponse adaptée aux bénéficiaires rencontrant des problématiques santé, et visent un cheminement vers l'emploi en : • Sensibilisant les professionnels partenaires aux compétences psychosociales. • Accompagnant les bénéficiaires du Rsa fragilisés pour les amener vers un projet de vie et un parcours d'insertion. • Déployant un accompagnement des bénéficiaires du Rsa fragilisés psychologiquement par des professionnels en santé mentale. • Construisant l'action sous forme de groupe contrairement aux traditionnels entretiens individuels. • Développant l'innovation en s'appuyant sur le ressort de la motivation. • Apportant une réponse délocalisée au plus proche des personnes vulnérables • Repérant les profils des demandeurs d'une RQTH pouvant être accompagné vers les milieux de travail les plus appropriés de manière plus ou moins renforcé selon les situations individuelles. Le projet consistera au déploiement d'une offre de service pour apporter une aide, un soutien face aux problématiques de santé.
2.11	Nouvelles approches d'accompagnement : une approche innovante centrée sur le bénéficiaire	L'objectif principal consiste à renforcer la mobilisation des publics bénéficiaires du RSA dans une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle en : • Améliorant l'efficacité des parcours d'accompagnement, • Optimisant l'articulation entre les différents dispositifs existants, • Encourageant des approches innovantes et créatives, • Rompant avec les modèles traditionnels d'accompagnement au profit de pratiques renouvelées et centrées sur les besoins réels des bénéficiaires. La finalité attendue réside dans la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé et « sur mesure », en cohérence avec le profil et les aspirations de chaque bénéficiaire, permettant l'émergence et la reconnaissance de compétences transversales et transférables, mobilisables dans une perspective d'insertion durable sur le marché du travail.
2.12	Accompagnement personnalisé vers l'emploi	L'objectif général est d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un accompagnement personnalisé basé sur les besoins et les attentes évalués avec la personne, afin de leur permettre un retour rapide à l'emploi. Les objectifs sous-jacents reposent essentiellement sur le développement des compétences comportementales pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA. Cette action vise à mettre en œuvre un accompagnement sur mesure, par le biais d'une alternance entre des entretiens individuels pouvant être organisés hors les murs pour libérer la parole et des ateliers collectifs se voulant innovants et dynamisants

2.13	Développer les considérations sociales dans les marchés publics	Afin d'engager des modalités nouvelles pour renforcer l'impact de la commande publique (et au regard des obligations de la loi Climat et Résilience) dans les parcours d'insertion mené au profit des BRSA et des jeunes de moins de 26 ans, le Département souhaite élargir son ingénierie pour - Accroître les formes de considérations sociales, - Expérimenter les nouvelles formes de considérations sociales, - Engager des temps d'échanges et des actions de benchmark auprès des autres donneurs d'ordres, - Promouvoir un réflexe « considérations sociales » pour l'ensemble des donneurs d'ordre du Pas-de-Calais soumis à ces obligations. Pour ce faire le Département en appui des PLIEs et MDE se propose de développer les considérations sociales, articuler avec la clause sociale d'insertion. Il s'agira d'adapter la mise en œuvre des considérations sociales en fonction du territoire concerné et de ses spécificités (ruralité, urbain) mais aussi d'acculturer les parties prenantes et notamment les entreprises adjudicataires à cette nouvelle démarche

Concernant la mise en œuvre de l'interopérabilité des systèmes d'information, l'annexe 5 du projet de convention précise les modalités et échéances prévisionnelles retenues par le département en matière d'échanges de données avec France Travail

➤ Engagement financier

Pour l'année 2025, un montant global de 5 124 190 € est alloué par l'Etat au Conseil départemental et représente 50% du montant total, le département intervenant en contrepartie pour les 50% restant. Ce montant comprend la part des crédits réservés au titre de la politique de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

La part Etat se décline de la façon suivante (plan de financement annexe 2 de la convention)

- 50 000 € au titre du volet 1 relatif à l'ingénierie dédiée pour la mise en œuvre progressive de la réforme pour le plein emploi et l'application des dispositions législatives et réglementaires issues de la loi pour le plein emploi
- 5 074 190 € au titre du volet 2 relatif au renforcement de l'offre de solutions locales en matière d'insertion socio-professionnelle et au déploiement de parcours d'accompagnement intensifs à l'attention des bénéficiaires du RSA du territoire.

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- de valider la recette d'un montant de 3 342 548 euros alloués par l'Etat, au titre de l'année 2025, selon les modalités précisées au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat l'avenant n°1 au contrat local des solidarités 2024-2027, dans les termes du projet joint au présent rapport ;
- de valider la recette d'un montant de 5 124 190 € alloués par l'Etat, au titre de l'année 2025, selon les modalités précisées au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec l'Etat la convention départementale pour l'insertion et l'emploi 2025-2027, dans les termes du projet joint au présent rapport ;

La recette sera affectée sur le budget départemental comme suit :

Section	Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé de l'opération	Inscrit	Proposition d'inscription
FONCTIONNEMENT	C02-428N01	74713/93428	Fonds d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi	8 603 440 € Inscrits au BP 2025	8 466 738 € Confirmation d'inscription

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/09/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY